Rapport annuel 2011



Ce document est une traduction de la version originale en néerlandais et n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de différences, la version néerlandaise fera foi. Cette traduction n'est pas juridiquement opposable.

Sommaire

Présentation de BinckBank	5	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	91
Profil de BinckBank	5	Message du Président du	
Principaux chiffres	7	Conseil de surveillance	92
Principaux événements en 2011	8	Fonctions du Conseil de surveillance	93
Message du Président du Directoire	10	Composition du Conseil de surveillance	93
BinckBank dans le contexte européen	12	Réunion du Conseil de surveillance et des	
Vision, mission, stratégie et objectifs	16	commissions en 2011	93
Informations pour les actionnaires	22	Présentation générale du rapport	
Calendrier financier 2012 et 2013	27	de rémunération	97
		Prêts accordés aux membres du Directoire	99
RAPPORT DU DIRECTOIRE	29	Rémunération des membres du Conseil de	
Analyse des résultats financiers	29	surveillance et des commissions en 2011	100
Centre de profit Particuliers	33	Consultation avec le comité d'entreprise	101
Centre de profit Professionnels	37	États financiers et dividende	101
Filiales, coentreprises et participations	39	Membres du Conseil de surveillance	102
Perspectives 2012	41		
Ressources humaines	42	ÉTATS FINANCIERS	105
Responsabilité sociale de l'entreprise	44		
Membres du Directoire	50		
GESTION DU RISQUE ET DU CAPITAL	53		
Evénements clés en 2011	54		
Présentation de la gestion du risque			
chez BinckBank	55		
Structure financière	59		
Gestion du capital	62		
Risques et mesures de contrôle	63		
Adéquation des fonds propres et résultats			
des tests de résistance pour BinckBank	71		
Responsabilité de la gestion du risque	73		
GESTION DE LA LIQUIDITÉ	75		
Profil de liquidité de BinckBank	76		
Gestion du risque de liquidité	76		
Plan de financement d'urgence			
(Contingency Funding Plan, CFP)	78		
Exigences en fonds propres pour le risque			
de liquidité	78		
DÉCLARATION DU DIRECTOIRE	79		
Déclaration de maîtrise de la gestion	79		
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	81		
Évolutions en 2011	82		
Le Code	83		
Le Code bancaire	88		
Article 10 de la directive sur les offres			
publiques d'achat	89		
Conclusion	89		

ÊTRE OUVERT ET AVOIR L'ESPRIT CRITIOUE DÉPASSER LES ATTENTES QU'EST CE QUE L'ADN? LE PRINCIPAL TRANSMETTEUR DES INFORMATIONS
GÉNÉTIQUES

VISER L'EXCELLENCE DANS SON TRAVAIL

TRAVAILLER AVEC PASSION ET PLAISIR





Le centre de profit Particuliers propose ses services aux investisseurs particuliers sous les labels Alex et Binck. Alex se concentre sur les investisseurs particuliers néerlandais qui cherchent à tirer un plus grand profit de leur capital. Outre un site Web d'investissement très complet, Alex propose des comptes d'épargne, une gestion d'actifs, des fonds d'investissement et des formations pour les investisseurs. De son côté, Binck met l'accent sur les investisseurs particuliers indépendants et actifs auxquels il offre une exécution d'ordres à des tarifs compétitifs couplée à des fonctions avancées : un site Internet d'investissement professionnel avec le mouvement des cours en temps réel, des dépêches d'information, la profondeur du carnet d'ordres, des analyses, des recommandations et des outils pour l'analyse technique et autre.

Outre les investisseurs particuliers, BinckBank propose ses prestations à environ 100 professionnels via son centre de profit Professionnels : gérants de fonds indépendants, banques, compagnies d'assurance et gérants de fonds de pension aux Pays-Bas et en Belgique. Grâce à notre produit en ligne, nous fournissons un service de transactions sur titres complet avec la gestion bancaire associée. Nos clients professionnels peuvent soit conclure un contrat de prestations de services avec BinckBank, soit opter pour l'utilisation indépendante du logiciel fourni par notre filiale Syntel, qui leur permet de gérer leurs propres opérations.

BinckBank possède des parts dans Syntel (éditeur de logiciels, propriété exclusive), ThinkCapital (émetteur de ETFs, participation de 60 %), BeFrank (accumulation de points retraite, participation de 50 %) et TOM (plateforme de trading multilatérale, participation de 38,5 %).

Principaux chiffres

x1000€	EF11	EF10	EF09	EF08
Chiffres clients				
Nombre de comptes	531 465	433 538	373 574	272 826
Particuliers	468 044	406 078	348 188	264 299
Professionnels	63 421	27 460	25 386	8 527
Nombre de transactions	9 709 795	8 854 215	9 617 181	7 151 244
Particuliers	8 936 459	8 268 167	9 144 980	6 807 997
Professionnels	773 336	586 048	472 201	343 247
Actifs sous gestion	13 724 175	14 124 667	10 942 742	6 065 852
Particuliers	8 646 209	9 739 332	8 031 695	5 001 484
Professionnels	5 077 966	4 385 335	2 911 047	1064 368
Compte de résultat				
Produits d'intérêts nets	38 907	43 587	43 825	40 640
Produits nets de commissions et assimilés	128 447	126 970	129 240	101 181
Autres produits	13 322	13 599	9 661	6 162
Résultat des opérations sur instruments financiers	3 167	620	4 353	1 230
Dépréciation des actifs financiers	(268)	70	(857)	(205)
Revenu total d'exploitation	183 575	184 846	186 222	149 008
Frais de personnel	50 861	45 480	43 185	38 443
Amortissements	35 463	34 798	35 939	31 789
Autres charges d'exploitation	43 800	44 223	43 388	37 316
Total des charges d'exploitation	130 124	124 501	122 512	107 548
Résultat d'exploitation	53 451	60 345	63 710	41 460
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	(5 848)	(1 386)	(1 466)	520
Autres revenus hors exploitation	-	23	-	-
Résultat avant impôts	47 603	58 982	62 244	41 980
Impôts	(13 513)	(14 837)	(15 083)	(8 941)
Résultat après impôts	34 090	44 145	47 161	33 039
Résultat après impôts (activités interrompues)	-	-	-	106
Résultat net	34 090	44 145	47 161	33 145
Résultat imputable aux participations non majoritaires	120	95	-	-
Résultat net imputable aux actionnaires BinckBank	34 210	44 240	47 161	33 145
Amortissement IFRS	28 196	28 196	28 196	28 196
Amortissement fiscal du goodwill	2 737	2 792	2 792	2 792
Bénéfice net corrigé	65 143	75 228	78 149	64 133
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice	74 142 108	74 080 265	74 897 706	76 870 870
Bénéfice net corrigé par action (€)	0,88	1,02	1,04	0,83
Bilan et adéquation des fonds propres	2 254 455	2 24 6 76 0	2 020 010	2 570 204
Total du bilan	3 351 455	3 216 768	2 930 010	2 578 394
Fonds propres	469 523	468 913	480 359	477 641
Capital total disponible (Tier I)	160 695	131 257	95 569	77 295
Ratio BRI	31,1 %	23,9 %	18,4 %	17,2 %
Ratio de solvabilité	23,1 %	15,7 %	13,0 %	13,6 %
Coefficient d'exploitation				
·				
Coefficient d'exploitation	71 %	67 %	66 %	72 %

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2011



BINCK EST DÉSIGNÉ MEILLEUR **COURTIER PAR LE** BEURSBULLETIN **AUX PAYS-BAS** 10 ALEX ACADEMY, ALEX ASSET MANAGEMENT, ALEX **ZELFBELEGGEN ET** THINKCAPITAL RECOIVENT LE PRIX « GOUDEN STIER » 18 LE QUOTIDIEN ÉCONOMIQUE 11 BINCK S'EST VU DÉCERNER EN FRANÇAIS « LES ECHOS » FRANCE LE « LABEL **CLASSE BINCK PARMI LES** D'EXCELLENCE 2012 » TROIS MEILLEURS COURTIERS PAR LES DOSSIERS DE **EN LIGNE DE FRANCE** L'EPARGNE 22 BEFRANK REMPORTE LE PRIX 25 TOM COMMENCE À OPÉRER « GOUDEN SCHILD » POUR **SUR LES OPTIONS** LE « PRODUIT DE PENSION DE L'ANNÉE 2011 » ZEMBRE 23 SEMBRE OF CEMBRE 24 BINCKBANK REMPORTE **BINCK AJOUTE LES NYSE EURONEXT** MARCHÉS SCANDINAVES LE PRIX HENRI SIJTHOFF **RÉDUIT LES FRAIS** À SON UNIVERS QUI RÉCOMPENSE LES **SUR LES OPTIONS D'INVESTISSEMENT MEILLEURS RAPPORTS** DE 0,75 À 0,40 EURO PAR FINANCIERS DANS LA FINANCIERS DANS LA
CATÉGORIE AMX ET ASX CONTRAT 22 ALLIANZ DEVIENT **CLIENT BPO DU** 16 BINCKBANK RÉTABLIT **CENTRE DE PROFIT** SON PROGRAMME DE **PROFESSIONNELS RACHAT D'ACTIONS** 20 ALEX SE CLASSE PREMIER DANS ₩ L'ENQUÊTE DE SATISFACTION CLIENT DE BROKERTARIEVEN

Message du Président du Directoire

Chers lecteurs,

Chaque année, la préparation du rapport annuel est le meilleur moment pour faire le bilan de l'exercice écoulé, mais également pour présenter les activités de BinckBank à nos actionnaires. Qui sommes-nous, que faisons-nous ? Nous consacrerons une attention toute particulière à ces questions dans ce rapport annuel. Le thème du rapport 2011 est l'ADN de BinckBank. Dans une large mesure, nos valeurs et nos normes déterminent qui nous sommes et ce que nous faisons. Les répercussions sur l'actionnaire que vous êtes et sur la déontologie de BinckBank sont décrites dans les pages thématiques disséminées tout au long de ce rapport annuel.

En tout juste 10 ans, l'ADN de BinckBank nous a permis de nous positionner comme l'un des plus grands courtiers en ligne en Europe. Au cours des prochaines années, il nous aidera à concrétiser notre ambition : devenir le premier courtier en ligne destiné aux investisseurs sur le continent.

La confiance de nos clients est primordiale afin que nous puissions surpasser leurs espérances. Par conséquent, la stabilité et la sécurité de la banque sont des priorités majeures. BinckBank possède une position en capital solide (ratio BRI de 31,1 %), ne présente aucun passif ni exposition directe aux pays PIIGS et répond d'ores et déjà aux exigences plus strictes de Bâle III. En outre, BinckBank dispose d'une politique de rémunération contrôlée et transparente, qui ne récompense en aucun cas les comportements à haut risque.

Afin que nos clients et autres parties prenantes continuent à nous accorder leur confiance, l'objectif de nos produits existants comme celui des nouveaux produits en développement est de servir en permanence les intérêts du client. Nos produits sont conviviaux, transparents, et accompagnés d'un service haut de gamme. Nous pratiquons des tarifs compétitifs sans aucun coût caché. Une grande variété de nouveaux produits destinés aux investisseurs privés ont été inaugurés l'année dernière. BinckBank a lancé un nouveau site Internet, diverses applications pour les smartphones et un site mobile. Nous avons également mis à disposition de nos clients le trading sur les marchés scandinaves. En Belgique et en France, les améliorations majeures apportées au service fourni comprennent la mise à disposition de cinq nouveaux marchés pour le trading, des outils d'analyse haut de gamme, des fonctions de recherche améliorées et un nouveau site Internet pour les clients. Ces innovations ne sont certainement pas étrangères au fait que Binck et Alex aient reçu à nouveau plusieurs prix de meilleur courtier en ligne cette année, et au fait que BinckBank soit parvenu à renforcer sa position sur le marché français des courtiers en ligne, de 10 à 16 %*.

Conformément à son objectif, notre centre de profit Professionnels a signé deux contrats BPO et achevé avec succès la première phase de la migration des clients de SNS Bank. De plus, le nouveau compte postal de courtage a été lancé à la fin de l'année 2011. Il permettra d'offrir des prestations à un grand nombre d'investisseurs à la fois. Plusieurs de nos clients devraient y avoir recours en 2012.

BinckBank a relancé son programme de rachat d'actions le 16 décembre 2011. En principe, nous le prolongerons tant que le ratio de solvabilité restera supérieur à 20 %. Sur une période de 18 mois, nous prévoyons de procéder à un rachat d'actions pour un montant allant jusqu'à 28 millions d'euros.

En 2012, nous lancerons encore une fois plusieurs nouveaux produits sur le marché et nous prévoyons de lancer le service Binck en Italie au milieu de l'année. À l'heure actuelle nous travaillons, entre autres, à la finalisation du système de marge sur portefeuille, en consultation avec un certain nombre de clients. Nous comptons lancer ce système au cours du premier semestre 2012. Pour les investisseurs actifs, cela signifie qu'en termes de stratégies optionnelles, leur marge obligatoire sera réduite sans impact matériel sur le risque pour BinckBank. Concernant le centre de profit Professionnels, nous comptons développer le service avec « banksparen » et « bankbeleggen », et les gestionnaires de fonds indépendants bénéficieront d'un accès mobile à la plateforme.

^{*} Source : l'Acsel, l'association de l'économie numérique

À la vue de nos résultats et des évolutions du dernier exercice, nous sommes optimistes quant à la croissance et aux perspectives de BinckBank. Nous continuerons à investir dans l'amélioration de la qualité de nos services à l'avenir, afin que BinckBank devienne la première banque en ligne destinée aux investisseurs en Europe.

En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude à l'égard de tous nos clients et actionnaires pour la confiance qu'ils accordent à BinckBank, ainsi qu'à tout notre personnel pour les efforts déployés au cours de l'exercice écoulé.

Amsterdam, le 8 mars 2012

Koen Beentjes Président du Directoire de BinckBank



BinckBank dans le contexte européen

Le marché européen du courtage en ligne

En Europe, le marché du courtage en ligne est très fragmenté, avec de nombreux acteurs dans différents pays. Rares sont ceux dont les services s'étendent à tout le continent.

Un certain nombre des plus grands courtiers en ligne européens appartiennent en intégralité ou en partie à de grandes banques. De façon générale, leur stratégie est différente de celle des spécialistes comme BinckBank : BinckBank est clairement axée sur le courtage et sur les services liés aux valeurs, alors que les filiales des grandes banques se développent de plus en plus vers de la banque en ligne, proposant des prestations comme des comptes courants, des cartes de crédit, des produits hypothécaires et des services d'assurance. Ces prestations sont souvent accompagnées de l'expertise produit de la société mère. En toute connaissance de cause, BinckBank a pris la décision de se concentrer sur le courtage en ligne et les services liés aux valeurs, car la société souhaite rester un spécialiste de ce secteur. Naturellement, il se pourrait que d'autres produits bancaires soient intégrés à son offre suite à de futures acquisitions éventuelles.

Depuis un certain temps, des rumeurs font état d'un mouvement de consolidation dans le secteur en Europe, qui pourrait donner lieu à des économies d'échelle substantielles. Néanmoins, aucune fusion-acquisition n'a été réalisée jusqu'à présent. Selon nous, les raisons sont les suivantes :

- La plupart des courtiers en ligne sont rentables et exercent dès lors une demande limitée sur le capital de la société mère :
- La valorisation de la plupart des courtiers en ligne, en dépit de leur bonne rentabilité, à l'heure actuelle est relativement basse ;
- Bon nombre de courtiers en ligne sont détenus en intégralité ou en partie par de grandes banques, qui financent souvent une partie de leurs opérations bancaires avec l'excès de trésorerie du courtier en ligne. Ce dernier est donc dans de nombreux cas un élément essentiel du besoin de financement ; et
- La valeur du courtier en ligne est généralement faible comparée à la taille de la banque mère. La cession du courtier en ligne n'est pas donc considérée comme une solution pour restructurer le bilan de la société mère.

BinckBank par rapport à ses concurrents en Europe

en millions d'euros	BinckBank	Bourso- rama	ComDirect	Swissquote	Avanza	Nordnet	Keytrade*	IW Bank*	Fineco*
Marché domestique	Pays-Bas	France	Allemagne	Suisse	Suède	Suède	Belgique	Italie	Italie
Autres marchés	Belgique, France	Royaume- Uni, Espagne et Allemagne	Amérique du Nord	Dubaï	Amérique du Nord	Norvège, Danemark et Finlande	Luxembourg et Suisse	Royaume- Uni, Autriche, Allemagne, France et Luxembourg	Amérique du Nord
Capitalisation boursière	621	486	1.056	397	529	311	Partenaire	147	Partenaire
Nombre de comptes	357 764	436 257	783 616	158 516	214 800	297 400	139 310	105 842	768 508**
Nombre de transactions (millions)	9,7	6,5	18,7	2,1	13,0	15,3	1,3	9,1	27,1
Revenu d'exploitation	183,6	218, 7	340,2	105,5	79,1	123,4	46,60	60,2	285,4
Charges d'exploitation	130,1	149,0	232,1	72,6	39,6	78,7	22,5	67,0	177,2
Bénéfice net (corrigé)	65,1	43,4	111,8	25,8	33,1	30,7	16,39	-4,4	51,9
Ratio C/B	9	11	9	15	17	10	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Coefficient d'exploitation	56 %	68 %	68 %	69 %	50 %	64 %	48 %	94 %	62 %

Chiffres au 31 décembre 2011

- Chiffres au 31 décembre 2010
- ** Nombre total de clients en ligne

Pays-Bas

BinckBank est le numéro un sur le marché néerlandais avec ses labels Alex et Binck. Nos propres études montrent que sa part de marché, mesurée par le nombre de transactions, est supérieure à 50 %. BinckBank estime entre 12 et 15 millions le nombre total de transactions privées exécutées sur le marché néerlandais chaque année. Outre BinckBank, on trouve parmi les acteurs du marché du courtage en ligne les grandes banques ainsi que quelques sociétés de courtage à commissions réduites de taille relativement peu importante. Au-delà des actions, on observe un trading important aux Pays-Bas sur les options et d'autres produits dérivés tels que les sprinters, les turbos et les speeders. Les prêts sur gages y sont également très populaires.

Belgique

En Belgique, BinckBank et Keytrade sont au coude à coude en termes de nombre de transactions. Le marché consiste en un nombre total de transactions privées compris entre 5 millions et 7,5 millions par an. Outre ces 2 leaders, on dénombre quelques acteurs de plus petite taille en Belgique, comme Bolero et Fortuneo. Les investisseurs belges ont fortement souffert de la crise financière au cours des dernières années, en partie à cause des difficultés de Fortis et Dexia. En conséquence, la propension à investir s'est considérablement atténuée. La plupart d'entre eux préfèrent les fonds, et l'utilisation des prêts sur gages est limitée. Les investisseurs belges, contrairement à leurs homologues néerlandais et français, sont moins enclins à acheter les actions des entreprises nationales. Aux Pays-Bas et en France, entre 80 % et 90 % des investisseurs privés effectuent des placements dans des sociétés respectivement néerlandaises et françaises. En Belgique, ce chiffre est d'environ 70 %.

France

En l'espace de seulement trois ans, BinckBank est devenu le quatrième courtier en ligne en France, derrière Boursorama, Fortuneo et Bourse Direct. Néanmoins, de nombreux investisseurs particuliers basés en France effectuent encore des placements par l'intermédiaire de leur banque. Le total des transactions réalisées par des particuliers est d'environ 30-35 millions chaque année. Jusqu'à présent, seulement 12 millions d'entre elles sont exécutées par des courtiers en ligne, le reste passe par les grandes banques. Les opportunités de croissance sont donc excellentes pour BinckBank. Les investisseurs français effectuent la majeure partie de leurs placements dans les actions et les warrants, et profitent pleinement du Service de Règlement Différé (SRD).

Italie

BinckBank a l'intention de se développer davantage en Europe à partir du milieu de l'année 2012 en offrant aux investisseurs italiens les services qu'elle propose déjà à leurs homologues néerlandais, belges et français. L'Italie est l'un des plus gros marchés destinés aux investisseurs particuliers en Europe, avec un total de 40 à 45 millions de transactions exécutées chaque année, soit trois fois plus qu'aux Pays-Bas. À l'instar de leurs homologues néerlandais, les Italiens utilisent de nombreux produits dérivés, notamment les futures. Les commissions en Italie se situent entre les niveaux observés en France et en Belgique, et les deux plus gros courtiers en ligne sont Fineco (qui appartient à Unicredito) et IW Bank (filiale d'UBI Banca). Comme dans les autres pays européens, nous constatons que les plus gros fournisseurs de services de courtage en ligne se développent de plus en plus vers la banque en ligne. Ils ne se concentrent donc plus sur les investisseurs particuliers actifs. Ceci est une source d'opportunités pour un spécialiste comme BinckBank. On dénombre quelques autres courtiers en ligne plus petits en plus de Fineco et de IW Bank.

MARCHÉS EUROPÉENS AU SEIN DESQUELS BINCKBANK OPÈRE

PAYS-BAS Population: 17 millions Nombre de transactions 12-15 millions effectuées par des particuliers : Courtiers en ligne: Alex, Binck, Lynx, Today's Actions, options et autres Produit les plus échangés : ORYS-BAN produits dérivés Part de marché de BinckBank : > 50 % BinckBank a démarré ses **BELGIQUE** 1998 activités en : Population: 11 millions Nombre de transactions 5-7,5 millions effectuées par des particuliers : Binck, Keytrade, Bolero Courtiers en ligne: et Fortuneo Actions et fonds communs Produit les plus échangés : de placement Part de marché de BinckBank: Numéro un du marché BinckBank a démarré ses 2006 activités en : **FRANCE** 65 millions Population: Nombre de transactions 30-35 millions effectuées par des particuliers : Binck, Boursorama, Fortuneo, Courtiers en ligne: **Bourse Direct** Actions (Cash et SRD), turbos, Produit les plus échangés : warrants et ETF Part de marché de BinckBank: 16 %* ITALIE BinckBank a démarré ses 2008 activités en : Population: 61 millions Nombre de transactions 40-45 millions effectuées par des particuliers : Courtiers en ligne: Fineco, IW Bank, Directa Produit les plus échangés : Actions et produits dérivés Part de marché de BinckBank:

BinckBank a démarré ses

activités en :

Milieu 2012

^{*} des courtiers en ligne

Le marché des professionnels

Jusqu'à présent, les services de BinckBank pour les professionnels tels que les gestionnaires de fonds indépendants, les banques, les compagnies d'assurance et les gérants de fonds de pension se concentraient presque exclusivement aux Pays-Bas. Nous faisons la distinction entre les services offerts aux gérants de fonds indépendants, pour lesquels BinckBank fait office de courtier et de banque dépositaire, et ceux proposés aux banques, aux compagnies d'assurance et aux gérants de fonds de pension, pour lesquels BinckBank agit comme un fournisseur BPO (Business Process Outsourcing, externalisation des processus d'affaires).

Courtier-banque dépositaire pour les gestionnaires de fonds indépendants

Le centre de profit Professionnels opère comme courtier et banque dépositaire aux Pays-Bas depuis 2003. On dénombre environ 140 gestionnaires de fonds indépendants dans tout le pays. BinckBank estime le volume d'actifs sous gestion à 10-15 milliards d'euros. Le centre de profit Professionnels s'est fortement développé dernièrement, pour devenir un acteur majeur sur ce marché. Les deux plus grandes banques dépositaires sur ce segment sont BinckBank et Theodoor Gilissen. SNS Securities et ABN AMRO Bank sont également présents sur ce marché, mais leur taille est bien moins importante.

Le centre de profit Professionnels opère comme courtier et banque dépositaire en Belgique depuis 2007. Selon nos estimations, le volume de ce marché, mesuré en termes d'actifs sous gestion, est comparable à celui des Pays-Bas. La principale différence est que le nombre de gestionnaires de fonds indépendants (environ 25) est bien moins important. Le centre de profit Professionnels est un acteur mineur sur ce marché, qui, à la différence des Pays-Bas, compte encore de nombreuses petites banques. Le numéro un du secteur est KBC Securities. Parmi les autres acteurs, on trouve Bank DeGroof, SG Private Banking, Van Lanschot Bankiers et Keytrade. Le marché est encore très fragmenté, et nous pensons que le nombre d'acteurs est appelé à reculer en raison du durcissement de la législation et de la règlementation.

Services BPO fournis aux banques, aux compagnies d'assurance et aux gérants de fonds de pension

À quelques exceptions près, les services proposés par les fournisseurs BPO ne sont pas transfrontaliers, et ce pour plusieurs raisons : les établissements financiers sont peu disposés à confier une partie de leurs activités à un fournisseur BPO spécialisé basé dans un autre pays, estimant que la connaissance des valeurs de ce pays est insuffisante. En outre, il n'existe pratiquement aucun système de gestion de titres qui puisse être déployé de manière transfrontalière. En raison de la législation et de la règlementation, les différences entre les pays sont telles qu'il est difficile de pourvoir à ces besoins avec un seul système. BinckBank a démarré les travaux nécessaires pour améliorer son infrastructure de manière à pouvoir fournir un service BPO pour la gestion transfrontalière des titres.

La volonté d'externaliser des pans de ses activités est très différente d'un pays à l'autre. Le degré de l'externalisation adopté par les établissements financiers néerlandais est par exemple peu important, alors qu'il est très important en France. Ceci signifie évidemment que le nombre de fournisseurs dans ces pays n'est pas non plus le même.

À l'heure actuelle, le centre de profit Professionnels est pratiquement le seul fournisseur sur le marché néerlandais, avec six établissements financiers comme clients BPO. Nous tablons sur l'arrivée de nouveaux acteurs sur ce marché dans les années à venir. KAS Bank et dwpbank (en Allemagne) ont récemment annoncé la mise en place d'une coentreprise qui y opèrera. Selon nous, l'arrivée de nouveaux acteurs sera probablement synonyme de poussée de l'externalisation aux Pays-Bas, ce qui sera générateur d'opportunités pour le centre de profit Professionnels.

En Belgique, les établissements financiers ont toujours été davantage disposés à avoir recours à l'externalisation. Trois protagonistes sont actuellement actifs dans ce secteur, de diverses manières. La société française Procapital et Leleux, un courtier belge, occupent les premières places. Le centre de profit Professionnels prévoit d'accueillir son premier client BPO belge en 2012.

Vision, mission, stratégie et objectifs

Vision

Il y a dix ans, il était encore peu commun d'acheter et de vendre quoi que ce soit sur Internet, activité quotidienne de nos jours. Proposer un compte-titres en ligne à un coût avantageux ne permet plus à un courtier de se démarquer de la concurrence. Les attentes des investisseurs particuliers ne cessent d'augmenter, d'autant plus qu'au cours des dix dernières années on a observé une convergence des frais facturés par les différents fournisseurs en ligne. Nous considérons que le courtier en ligne de demain ne pourra se démarquer que s'il propose des services et des produits haut de gamme transparents, simples et conviviaux. BinckBank estime également que ce type de société doit faire participer ses clients à son processus de développement de nouveaux produits. L'ADN de BinckBank est un élément fondamental pour l'obtention de la satisfaction client, ce que nous nous efforçons d'atteindre. BinckBank estime que ses employés doivent se concentrer sur les services fournis aux clients. Ils doivent travailler avec passion et enthousiasme, et tout mettre en œuvre pour être les meilleurs dans tout ce qu'ils font, afin que les nouveaux produits et services répondent réellement aux besoins du client et permettent de maintenir un niveau de satisfaction élevé.

Les clients professionnels sont de plus en plus nombreux à exprimer le besoin de pouvoir disposer d'une banque dépositaire pratiquant des frais plus réduits. En partie en raison de la raréfaction du crédit, un nombre de plus en plus important de banques et de compagnies d'assurance commencent à externaliser leurs activités de courtage. Les raisons sont qu'elles ne font pas partie de leur cœur de métier et que le fonctionnement et le traitement administratif des transactions sur titres supposent des coûts élevés et une main-d'œuvre importante. Il est également de plus en plus compliqué pour les professionnels de répondre aux exigences de la législation et de la règlementation en constante évolution dans le secteur financier. Le centre de profit Professionnels est bien placé pour en bénéficier, en reprenant ces activités à l'aide d'un contrat BPO à des tarifs compétitifs.

Mission

Depuis sa création, l'objectif de BinckBank a toujours été d'étonner les investisseurs en surpassant les attentes de ses clients, que ce soit en termes de produits, de prix et de services. Par exemple, nous avons l'ambition de fournir aux particuliers les mêmes outils techniques d'investissement que ceux dont disposent les investisseurs professionnels. BinckBank propose aux professionnels des partenariats qui permettent à ces derniers de profiter des économies d'échelle de sa plateforme et d'utiliser son infrastructure exceptionnelle, et de les aider à être en conformité à des lois et des réglementations toujours plus complexes.

L'intention de BinckBank est d'atteindre un haut niveau de satisfaction et de créer de ce fait une valeur maximale pour ses clients, pour ses actionnaires et pour les autres parties prenantes. Notre but est que nos clients soient satisfaits de notre service au point de devenir ambassadeurs de BinckBank.

Ambition

BinckBank est une banque en ligne spécialisée dans les services aux investisseurs. Elle est l'un des cinq plus gros courtiers en ligne en Europe. Notre ambition est de devenir la plus grande banque en ligne européenne destinée aux investisseurs en termes du nombre de comptes-titres, de transactions, de profit et de portée géographique.

BinckBank a démarré comme courtier en ligne aux Pays-Bas. Un peu plus de dix ans plus tard, la société est devenue un acteur européen majeur avec des bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Italie et une agence en Espagne pour les retraités néerlandais. BinckBank considère que servir le plus grand nombre possible de clients permet de réduire les coûts par transaction et de continuer à offrir des tarifs compétitifs.

Forces, faiblesses, opportunités et menaces

BinckBank a recours à une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) pour identifier les principales caractéristiques de l'organisation et de l'environnement dans lesquels elle opère. Cette analyse est le fondement de la stratégie de BinckBank. Les forces et les faiblesses se rapportent à des facteurs internes, tandis que les opportunités et les menaces concernent les évolutions, les événements et les influences externes auxquelles BinckBank est exposée. Les principaux facteurs internes et externes sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces

- Numéro un sur le marché néerlandais et positions fortes en Belgique et en France
- Position financière saine et faible appétit pour le risque
- · Back-office et infrastructure centralisés
- Longue expérience et expertise approfondie dans le traitement des titres

Faiblesses

- Dépendance à l'égard d'une clientèle relativement restreinte
- Dépendance à l'égard d'un revenu de transaction volatil
- Coûts fixes élevés

Opportunités

- Les investisseurs particuliers prennent des décisions en connaissance de cause eu égard à leur situation financière
- · Expansion géographique en Europe
- Tendance parmi les professionnels à externaliser les activités qui ne font pas partie de leur cœur de métier
- Changements dans la législation et les réglementations (PPI, MiFID)

Menaces

- · Événements macro-économiques
- Moral des investisseurs en berne
- Concurrence accrue
- Changements dans la législation et les réglementations (taxe sur les transactions financières et suppression des frais de distribution)
- · Mauvaise réputation du secteur bancaire

Stratégie de BinckBank

Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques de BinckBank sont les suivants.

Maintenir la réputation et la confiance

BinckBank s'appuie sur la confiance de ses clients particuliers et professionnels. Sa création relativement récente, la taille absolue de ses fonds propres, le fait qu'Internet soit son seul canal de distribution, son introduction en bourse et son grand nombre de clients et d'actifs sous gestion : tout cela sensibilise BinckBank aux questions de confiance. Par conséquent, le maintien de la confiance et d'une bonne réputation sont essentiels. Depuis ses débuts, BinckBank a fait des intérêts de ses clients une priorité, ce qui lui a permis d'atteindre un niveau élevé de satisfaction.

Situation à la fin de l'année 2011

BinckBank fait preuve d'un faible appétit pour le risque, car elle souhaite conserver sa réputation de prestataire fiable et transparent. Au cours de toute l'année 2011, nos clients nous ont attribué une note de 7,6 dans nos enquêtes de satisfaction trimestrielles. La note de 2010 était de 7,8 (sur une échelle allant de 1 à 10). Ce léger recul était en grande partie dû à la migration relativement complexe des clients néerlandais de Binck vers la plateforme européenne pour les particuliers en mars 2011 et aux pannes du système survenues chez Alex et Binck en juillet et août. Celles-ci ont été résolues aussi rapidement que possible dans un délai de 24 heures, et BinckBank a dédommagé ses clients au titre des pertes subies. En 2012, BinckBank continuera à faire de la satisfaction client une priorité, notre objectif étant d'atteindre un score de 8 dans les enquêtes de satisfaction.

Développement du courtage en ligne (particuliers)

Les produits nets de commissions de BinckBank proviennent principalement des opérations de courtage en ligne (produits issus des transactions) du centre de profit Particuliers. Afin d'augmenter la croissance des produits des commissions, BinckBank a l'intention de développer ses activités de courtage en ligne, en activant les leviers suivants :

- Plus de croissance aux Pays-Bas, en Belgique et en France grâce au lancement de nouveaux produits et services ; et
- Expansion en Europe, à commencer par l'Italie.

BinckBank souhaite étendre sa présence géographique, car des économies d'échelle seront nécessaires pour demeurer compétitif à long terme. Nos coûts fixes pourront alors être répartis sur un plus grand nombre de clients et de pays, ce qui devrait nous permettre de maintenir le coût par transaction à un niveau le plus bas possible.

Notre modèle privilégié pour la croissance internationale est une combinaison d'installations complètement neuves et d'accélération de la croissance grâce à des acquisitions complémentaires en cas d'opportunités intéressantes. Cela dépend à l'évidence des conditions locales du marché en question. Nous étudierons aussi les éventuelles opportunités d'acquisition sur les marchés sur lesquels BinckBank n'est pas encore actif.

Situation à la fin de l'année 2011

BinckBank est parvenu à enregistrer une croissance importante en 2011 en termes du nombre de comptes au Pays-Bas (+24 977 comptes-titres, +10 %), en Belgique (+11 433 comptes-titres, +28 %) et en France (+13 772 comptes-titres, +56 %). Le nombre de transactions a augmenté de 10 %, de 8,9 millions en 2010 à 9,7 millions en 2011, dont 7,1 millions ont été exécutées par nos clients néerlandais, 1,0 million par nos clients belges et 1,6 million par nos clients français.

Expansion en dehors de la chaîne du courtage en ligne : accumulation des droits à pension et services de gestion d'actifs

L'un des objectifs de BinckBank est de développer encore davantage ses services, pour y intégrer l'accumulation des droits à pension et la gestion d'actifs. Dans cette optique, le modèle économique se concentrera sur la gestion et l'administration des actifs. Cela devrait se traduire par une plus grande stabilité des flux de revenus.

Situation à la fin de l'année 2011

Les actifs sous gestion d'Alex Asset Management ont augmenté en 2011, malgré le net repli des marchés actions, de 610 millions d'euros à 690 millions d'euros. Le nombre de comptes a connu une hausse de 31 %, atteignant 19 007.

Après la création de BeFrank le 6 juillet 2010, la législation sur l'institution de retraite professionnelle (PPI, Premium Pension Institution) est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Le 24 juin 2011, BeFrank est devenue la première PPI des Pays-Bas à obtenir une licence de la part de la Nederlandsche Bank (DNB), et elle a officiellement commencé à proposer ses services le 1er juillet 2011. En septembre, BeFrank a remporté le prix « Gouden Schild » du « Pension product of the Year » (produit de pension de l'année). Jusqu'à présent, 20 employeurs avec un total de plus de 4 000 salariés ont décidé de confier leurs régimes de pension à BeFrank. Selon nous, la concurrence dans ce secteur est amenée à s'intensifier rapidement avec l'arrivée d'un certain nombre de nouvelles PPI. Grâce à des prestations de qualité, à l'innovation et au développement de produits, BeFrank compte se démarquer des autres PPI et être ainsi en mesure de répondre aux besoins de ses clients, afin de conserver et de renforcer sa position de numéro un.

ThinkCapital a lancé quatre nouveaux fonds indiciels en 2011. Ils seront proposés comme option d'investissement passif par BeFrank, gestionnaire de fonds de pension à des coûts avantageux. En novembre, l'un de ces quatre nouveaux fonds indiciels, le Think Global Equity Tracker, a remporté un prix « Gouden Stier » dans la catégorie « Produit de l'année », qui a contribué à la croissance des actifs sous gestion de ThinkCapital, de 20 millions d'euros à 70 millions d'euros.

Croissance continue du centre de profit Professionnels

Le centre de profit Professionnels propose les prestations suivantes :

- Services aux gestionnaires de fonds indépendants;
- · Services BPO aux banques, aux compagnies d'assurance et aux gérants de fonds de pension ; et
- Un cabinet de courtage indépendant.

BinckBank prévoit de développer ses activités aux Pays-Bas et en Belgique. Le centre de profit Professionnels propose des services BPO (externalisation des processus d'affaires) depuis 2006. Dans le cadre d'un contrat BPO, le centre de profit Professionnels endosse la pleine responsabilité de l'exécution des ordres sur titres, de l'administration et des paiements liés aux titres. Un contrat BPO est généralement conclu pour une période entre 5 et 7 ans, et ses droits annuels sont très peu élevés. Ceci génère des revenus récurrents et dès lors plus stables pour BinckBank.

Situation à la fin de l'année 2011

Le centre de profit Professionnels a conclu deux nouveaux contrats BPO en 2011 et ses actifs sous gestion ont augmenté de 4,4 milliards d'euros à 5,1 milliards d'euros. Il s'occupe à l'heure actuelle de 90 gestionnaires de fonds indépendants et, une fois que tous les contrats actuels auront été mis en œuvre, d'un total de six partenaires BPO.

Optimiser l'efficacité opérationnelle et la continuité des prestations

L'objectif stratégique de BinckBank est d'employer efficacement son infrastructure existante en réglant autant de transactions que possible à bas coût, afin de continuer à proposer des tarifs compétitifs à ses clients. Il est nécessaire de dégager des économies d'échelle grâce à un grand volume de transactions pour pouvoir rester compétitif à long terme. Il est donc important que BinckBank atteigne un volume de transactions aussi élevé que possible.

Voici quelques manières d'augmenter le volume de transactions :

- Croissance du nombre de comptes sur les marchés existants ;
- · Lancement de nouveaux produits et services générateurs de transactions ;
- Accès à l'infrastructure de BinckBank pour les professionnels (services BPO et gestionnaires de fonds indépendants); et
- Connexion de nouveaux pays à l'infrastructure existante.

Situation à la fin de l'année 2011

Back-office et infrastructure centralisés

BinckBank dispose d'un back-office et d'une infrastructure centralisés à Amsterdam où toutes les transactions sont réglées, notamment celles exécutées en Belgique et en France. Cette organisation centrale pour le règlement des transactions sur titres et l'administration des positions boursières est très efficace. Elle nous permet de parvenir à des coûts de transaction peu élevés. Plusieurs projets menés en 2011 se sont concentrés sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'infrastructure et du back-office.

En 2012, BinckBank continuera de développer sa plateforme européenne pour les particuliers, afin de proposer à l'avenir des prestations à de nouveaux marchés européens, de réduire le délai de mise sur le marché des nouveaux produits et services et de répartir les coûts sur un plus grand nombre de pays.

Filiales à l'étranger avec des coûts fixes peu élevés

BinckBank a recours aux filiales locales pour ses activités à l'étranger. Elles présentent des coûts fixes peu élevés, car leurs activités sont plus ou moins limitées au front office (ventes et service à la clientèle) et à la conformité. Cela leur permet de se consacrer entièrement à leurs clients. Il est essentiel que ces activités soient proches du client, afin de pouvoir leur fournir le meilleur service possible, de personnaliser les produits et services proposés et de répondre aux souhaits et aux besoins des investisseurs particuliers sur les divers marchés. Les autres activités, qui concernent principalement les TIC et le back-office, sont centralisées aux Pays-Bas.

La maîtrise des coûts, une priorité

Chez BinckBank, nous sommes convaincus que l'excellence opérationnelle est la clé de la maîtrise des coûts. En travaillant en permanence à des améliorations structurelles de nos méthodes et processus commerciaux, nous sommes en mesure de contrôler nos coûts. BinckBank vise à atteindre un coefficient d'exploitation hors amortissements IFRS d'environ 50 %. En 2011, ce coefficient était de 56 %. La hausse par rapport à 2010 était principalement due aux investissements dans la croissance et la qualité de l'entreprise, nécessaires pour permettre à BinckBank de passer du statut de numéro un sur le marché néerlandais à celui d'acteur de premier plan en Europe.

Expertise

L'efficacité et la continuité de nos prestations bénéficient grandement de l'expertise acquise par les employés de BinckBank dans le règlement et la gestion des transactions sur titres au cours des dernières années.

Politique financière conservatrice

BinckBank mène une politique financière conservatrice, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'investir les fonds que lui confient ses clients. L'objectif de la gestion du capital chez BinckBank est de maintenir une bonne santé financière ainsi qu'une position de liquidité saine, en cherchant constamment à trouver le bon équilibre entre ses fonds propres, le rendement possible et les risques auxquels il est exposé.

Situation à la fin de l'année 2011

Au 31 décembre 2011, la position de capital et de liquidité de BinckBank était favorable. Le total des fonds propres de BinckBank à la fin de l'année 2011 s'élevait à 469,5 millions d'euros. Le noyau dur du capital disponible (Tier 1) a augmenté de 131,3 millions d'euros à 160,7 millions d'euros en 2011. Le ratio BRI est passé de 23,9 % à 31,1 %, et le ratio de solvabilité a augmenté de 15,7 % à 23,1 %.

Rendement attractif pour les actionnaires

BinckBank s'efforce de dégager un rendement total attractif (TSR) (hausse des cours + dividende) pour ses actionnaires.

Situation à la fin de l'année 2011

Le dividende par action proposé pour 2011 est 0,44 euro (exercice financier 2010 0,51 euro), ce qui correspond à un rendement de l'action de 5,3 % avec un cours de l'action à la fin de l'exercice de 8,33 euros (exercice financier 2010 4,4 %). Les actions de BinckBank ont commencé l'année 2011 au cours de 11,70 euros, et clôturé à 8,33 euros. Le recul du cours de l'action BinckBank en 2011 était en partie dû à la crise financière en Europe et à l'incertitude concernant la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

Suivre l'évolution de la législation et des réglementations

BinckBank opère sur des marchés réglementés et surveillés, au sein desquels toutes les parties prenantes doivent recevoir le service adéquat. Nous devons en permanence nous conformer à une législation et à des réglementations en constante évolution dans le secteur financier, ce qui a pour effet d'augmenter nos coûts.

Situation à la fin de l'année 2011

BinckBank mène sans cesse des projets en interne afin de s'adapter à l'évolution de la législation et des réglementations. Aucun problème de conformité n'est survenu en 2011.

La MiFID est entrée en vigueur au sein de l'Union Européenne le 1^{er} novembre 2007. MiFID signifie Markets in Financial Instruments Directive (directive sur les marchés d'instruments financiers). Elle a trois objectifs :

- Protection des investisseurs et intégrité des marchés financiers ;
- · Promotion de marchés financiers justes, transparents, efficaces et intégrés ; et
- Harmonisation plus poussée des marchés boursiers et d'investissement européens.

Pour adhérer à la MiFID, BinckBank a constitué TOM (The Order Machine) en partenariat avec Optiver. Les acteurs institutionnels ont déjà accès à divers marchés alternatifs depuis de nombreuses années. TOM inspecte désormais les divers marchés afin de repérer les meilleurs prix pour les investisseurs particuliers ; ces derniers ne dépendent donc plus entièrement de NYSE Euronext. TOM a commencé à faciliter le trading sur actions l'année dernière. Cette initiative a progressé de manière satisfaisante, et elle a permis à nos clients de bénéficier de meilleurs prix. Le bénéfice moyen pour les transactions exécutées à un meilleur prix via TOM est compris entre 4 euros et 5 euros par ordre pour les clients actifs. Le lancement du trading sur options a été reporté, en partie car NYSE Euronext a refusé d'accorder à TOM Smart Execution l'appellation Liffe. Suite à son obtention, après avoir remporté le procès, TOM a commencé à proposer le trading sur la première série d'options pour les investisseurs particuliers fin novembre. L'offre sera étendue en 2012. Les clients de BinckBank bénéficient donc au mieux des avantages de la meilleure exécution.

Responsabilité sociale de l'entreprise

À travers la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), BinckBank s'efforce de maintenir et d'installer une confiance durable dans ses activités. Le principe fondamental de notre politique RSE est de faire de l'intérêt du client une priorité. Elle est intégrée aux prestations de BinckBank, ainsi que dans les prises de décision concernant les innovations et le renouvellement de produits.

Situation à la fin de l'année 2011

Conformément à sa politique RSE, BinckBank s'est consacrée l'année dernière à la promotion de fonds d'investissement socialement responsables auprès de ses clients et leur a accordé une place prépondérante sur son site Internet. Via Alex Academy, BinckBank propose des formations, pour la plupart gratuites, afin d'apporter aux investisseurs de meilleures connaissances pour prendre leurs décisions. La banque a de plus amélioré la transparence de ses activités RSE en publiant un rapport détaillé (voir page 44-48 de ce rapport annuel).

Objectifs pour la fin de l'exercice 2013

En 2009, BinckBank a formulé les objectifs suivants afin de réaliser son ambition : devenir la plus grande banque en ligne destinée aux investisseurs en Europe.

	Objectifs pour la fin de l'exercice 2013	Réalisation fin de l'exercice 2011	Réalisation fin de l'exercice 2011 en %
Comptes bourses Particuliers aux Pays-Bas	330 000	267 187	81 %
Comptes bourses Particuliers en Belgique	90 000	52 340	58 %
Comptes bourses Particuliers en France	80 000	38 237	48 %
Nombre de contrats BPO	10	6	60 %
Total d'actifs d'épargne	1,5 milliards d'euros	519 millions d'euros	35 %
Total d'actifs sous gestion	15 milliards d'euros	14 millions d'euros	91 %

La hausse du nombre de comptes aux Pays-Bas et en France est légèrement insuffisante pour atteindre les objectifs avant la fin de l'année 2013. Nous estimons que la croissance aux Pays-Bas commencera à remonter parallèlement à un regain de confiance des investisseurs. En France, nous prévoyons une accélération de la croissance du nombre d'ouvertures de comptes au cours des deux prochaines années, car la position de BinckBank sur le marché est de plus en plus forte et elle est de plus en plus souvent citée comme l'un des meilleurs courtiers dans les différentes enquêtes du secteur. En Belgique, nous observons un enthousiasme déclinant pour l'investissement, en raison de la crise en Europe qui a fortement touché les investisseurs particuliers. Le nombre de comptes est par conséquent en retard par rapport aux prévisions pour la fin 2013. Son évolution sera suivie très attentivement.

BinckBank doit signer deux contrats BPO par an afin d'atteindre son objectif de dix contrats avant la fin de l'année 2013. La demande pour ce service évolue dans un sens favorable. À la fin de l'exercice 2011, la banque avait conclu six de ces contrats : elle est donc parfaitement dans les délais.

Le marché de l'épargne aux Pays-Bas a été plombé au cours des dernières années par les difficultés en Europe et la crise bancaire. En raison de son faible appétit pour le risque et du fait qu'elle n'effectue aucune activité de prêt traditionnel, BinckBank n'est pas en mesure de concurrencer les augmentations des taux d'intérêts proposés par d'autres établissements financiers sur les comptes d'épargne. D'une part, en raison des distorsions des marchés des capitaux et monétaires, de nombreux établissements financiers ont eu des difficultés à répondre à leurs besoins de financement via le marché des professionnels. Ils ont par conséquent offert des taux d'intérêt plus élevés sur l'épargne privée. D'un autre côté, les conditions financières actuelles leur permettent encore de facturer à leurs clients des taux d'intérêt relativement élevés.

Informations pour les actionnaires

Les actions BinckBank sont cotées à la bourse NYSE Euronext Amsterdam ainsi qu'à l'indice Amsterdam Midkap Index (AMX) depuis le 1^{er} mars 2006, avec une pondération de 2,31 % au 31 décembre 2011.

Code ISIN : NL0000335578 Reuters : BINCK AS Bloomberg : BINCK NA

Les options sur les actions BinckBank s'échangent depuis le 21 mars 2006. Le volume moyen d'actions échangées quotidiennement en 2011 était de 252 815. Les actions BinckBank sont suivies par dix protagonistes, dont les recommandations aux investisseurs institutionnels et particuliers concernant les actions BinckBank sont indiquées ci-dessous.

Couverture des actions BinckBank

Société	Analyste	Recommandation	Objectif de cours
ABN AMRO	Jan Willem Weidema	Conserver	9,75 euros
ING	Albert Ploegh et Marchen Altena	Acheter	12,70 euros
KBC	Dirk Peeters	Renforcer	14,00 euros
Kempen & co	Floris Oliemans	Acheter	11,00 euros
Kepler Capital management	Benoit Pétrarque	Conserver	9,00 euros
Petercam	Matthias de Wit	Acheter	14,10 euros
Rabo securities	Cor Kluis	Acheter	14,40 euros
RBS	Thomas Nagtegaal	Conserver	9,50 euros
SNS securities	Lemer Salah	Acheter	14,00 euros
Theodoor Gilissen	Tom Muller	Acheter	12,50 euros

le 8 mars 2012

Principaux chiffres pour les actions BinckBank

	2011	2010	2009	2008
Bénéfice net par action	0,46 euro	0,60 euro	0,63 euro	0,43 euro
Bénéfice net corrigé par action	0,88 euro	1,02 euro	1,04 euro	0,83 euro
Dividende par action*	0,44 euro	0,51 euro	0,52 euro	0,41 euro
Rendement de l'action en % (basé sur le cours à la clôture à la fin de l'exercice)	5,3 %	4,4 %	4,1 %	7,5 %
Valeur de l'actif net	6,31 euros	6,30 euros	6,31 euros	6,21 euros
Cours de l'action BinckBank N.V. à la clôture de l'exercice	8,33 euros	11,60 euros	12,54 euros	5,45 euros
Indice AMX	468	639	519	312
Ratio C/B	9,47	11,37	12,06	6,53

^{*} Les chiffres de 2011 sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires

Capital social

	2011	2010	2009	2008
Actions ordinaires autorisées	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Actions émises à la fin de l'exercice précédent	74 500 000	76 068 928	77 093 508	77 093 508
Nombre d'actions émises au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'actions retirées au cours de l'exercice	-	1 568 928	1 024 580	-
Actions émises à la fin de l'exercice	74 500 000	74 500 000	76 068 928	77 093 508
Actions rachetées	122 097	-	2 070 509	1 053 442
Nombre d'actions prioritaires	50	50	50	50
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice	74 142 108	74 080 625	74 897 706	76 870 870
Capitalisation boursière à la fin de l'exercice	620 585 000 €	864 200 000 €	953 904 357 €	420 159 619 €

Actions BinckBank en 2011

Les marchés boursiers ont été extrêmement volatils en 2011, tout particulièrement au premier et au troisième trimestres, et ont clôturé en baisse. L'indice AMX a démarré l'année à 639 points et l'a terminé à 468 points. Comme la majorité des autres actions cotées, BinckBank a subi le contrecoup de l'effondrement des marchés financiers européens, démarrant 2011 à 11,70 euros pour finir à 8,33 euros.

BinckBank par rapport à l'indice AMX



Cours et volumes de l'action

	2011	2010	2009	2008
Cours à l'ouverture	11,70 €	12,51 €	5,54€	10,11 €
Cours le plus haut	13,16 €	13,66 €	14 €	10,23 €
Cours le plus bas	6,80 €	8,91€	5,35 €	4,10 €
Cours à la clôture	8,33 €	11,60 €	12,54 €	5,45 €
Volume d'échanges	64 973 343	86 610 504	69 509 627	90 492 493
Volume d'échanges - élevé	924 395	4 844 483	1 215 751	2 287 767
Volume d'échanges - faible	53 902	44 598	32 437	24 802
Volume quotidien moyen	252 815	335 700	271 522	353 486

Le cours de l'action BinckBank a reculé au cours de l'année, notamment en mai, juin et juillet. Cette baisse était principalement due à la crise de la dette en Europe, conséquence de la situation en Grèce. De nombreuses actions européennes ont été délaissées par les investisseurs pour cette raison. La chute a été aggravée par la faible volatilité des marchés boursiers au printemps 2011, qui a eu un effet négatif sur le résultat trimestriel de BinckBank. La crise de la zone euro a été un facteur important tout au long de l'année. De nombreux fonds d'investissement ont connu des sorties de trésorerie et n'ont eu d'autre choix que de vendre des actions. BinckBank est une banque, et même si elle ne manque ni de capital ni de liquidité, ses actions se sont inscrites en baisse en raison des difficultés rencontrées par d'autres établissements financiers. La possible mise en place d'une taxe sur les transactions financières a également influé sur le cours de l'action. BinckBank a clôturé 2011 à 8,33 euros.

Fluctuations des coûts et volumes d'échanges de l'action BinckBank



Programme de rachats d'actions

BinckBank a relancé son programme de rachat d'actions le 16 décembre 2011. Il avait débuté le 30 septembre 2008 avec pour objectif de réduire son capital. En raison de l'augmentation rapide des risques dans le bilan et de la perspective d'un durcissement des exigences en fonds propres (dont les détails n'étaient pas connus à cette date), le précédent programme de rachat d'actions avait été suspendu le 22 décembre 2009. Maintenant que nous avons une idée plus précise des nouvelles exigences en fonds propres et que le ratio de solvabilité de BinckBank est passé au-dessus de 20 % au quatrième trimestre, nous avons décidé de rétablir le programme de rachat d'actions. Entre le 16 et le 31 décembre 2011, un total de 122 097 actions a été racheté à un prix moyen de 7,89 euros. BinckBank compte racheter des actions pour une valeur totale 28 millions d'euros sur une période de 18 mois, sous réserve que le ratio de solvabilité reste au-dessus de 20 %.

Politique en matière de dividende

Les statuts de BinckBank stipulent – si et dans la mesure où les bénéfices le permettent – qu'une somme équivalant à 6 % de la valeur nominale des actions prioritaires soit payée sur ces actions (50 x 0,10 euro x 6 %). Le Stichting Prioriteit détermine alors dans quelle mesure les bénéfices restants sont mis en réserve. Cette somme ne sera pas distribuée aux actionnaires mais placée dans les réserves de la société. Les bénéfices restants après cet ajout aux réserves sont à disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Cela signifie qu'elle peut décider de distribuer ces bénéfices résiduels, de les ajouter aux réserves, ou les deux. La distribution peut, conformément aux dispositions correspondantes des statuts de BinckBank, se faire sous forme d'actions ordinaires plutôt que d'espèces. Pour que les bénéfices soient à disposition de l'assemblée générale, la santé financière de la société doit, dans cette optique, être considérée comme adéquate par le Stichting Prioriteit. Si en prenant en compte cette disposition, des bénéfices peuvent être mis à disposition de l'assemblée générale, le Stichting Prioriteit s'efforcera d'effectuer une distribution de 50 % du bénéfice net corrigé.

Proposition de dividende 2011

Il sera proposé aux actionnaires qu'un dividende total de 0,44 par action (50 % du bénéfice net corrigé pour 2011) soit versé sous forme liquide pour l'année 2011, après déduction de l'impôt sur les dividendes de 15 %. Un acompte sur dividende de 0,20 euro par action a déjà été versé le 1^{er} août 2011 : le dividende final en numéraire proposé sera donc 0,24 par action. Sous réserve de l'approbation des actionnaires le 23 avril 2012, l'action sera cotée ex-dividende le 25 avril 2012. Le paiement du dividende final sera effectué le 2 mai 2012.

Actionnariats

Conformément au Dutch Financial Supervision Act (Wft), la société a connaissance de cinq actionnaires avec un intérêt supérieur à 5 % au 31 décembre 2011. En voici la liste :

- Delta Lloyd N.V. (> 10 %)
- Boron Investments N.V. (> 5 %)
- Navitas B.V. (> 5 %)
- Delta Deelnemingenfonds N.V. (> 5 %)
- OppenheimerFunds Inc. (> 5 %)

Le nombre d'actions détenues par les membres du Directoire de BinckBank fin 2011 était le suivant :

Koen Beentjes: 30 901 actions
Evert Kooistra: 30 039 actions
Pieter Aartsen: 42 885 actions
Nick Bortot: 57 547 actions

Après l'assemblée générale des actionnaires générale du 26 avril 2011, les directeurs exécutifs Beentjes et Kooistra ont décidé d'investir l'intégralité de leur rémunération variable à court terme dans des actions de BinckBank à un prix de 12,74 euros plutôt qu'en numéraire. La rémunération variable à long terme payable aux directeurs exécutifs avait déjà été investie dans des actions BinckBank.

Relations avec les investisseurs

BinckBank mène une politique d'information ouverte pour les investisseurs et autres parties ayant un intérêt financier ou autre dans la société. L'objectif est d'informer les parties prenantes de manière aussi exhaustive et rapide que possible au sujet de la politique et des évolutions de la société.

BinckBank encourage le dialogue avec ses investisseurs, notamment par le biais de ce rapport annuel. Toutes les autres informations importantes (rapports semestriels, bilans trimestriels, rapports du risque et informations générales) sont disponibles sur www.binck.com. BinckBank a été très honorée de recevoir le prestigieux prix Henri Sijthoff en 2010 pour le meilleur système d'informations financières dans la catégorie d'actions AMX et ASx.

Les membres du Directoire et du département Relations avec les investisseurs ont organisé environ 150 réunions au cours de l'année 2011 avec des investisseurs (potentiels) en provenance d'Europe et des États-Unis. Suite à la publication des résultats du premier et du troisième trimestres et des résultats annuels, BinckBank organise une téléconférence pour les analystes et actionnaires, au cours de laquelle le CEO (DG) et le CFO (directeur financier) détaillent les résultats de BinckBank. Les autres parties intéressées peuvent suivre la téléconférence sur le site Internet. Les documents présentés seront publiés avec le communiqué de presse sur www.binck.com. Depuis la fin du premier trimestre 2011, tous les résultats et principaux chiffres ont été publiés dans un tableau et une transcription de la conférence téléphonique a été produite. BinckBank invite les analystes à assister à une réunion après la publication de son rapport semestriel. BinckBank donne également l'opportunité aux journalistes de recevoir une explication des résultats par téléphone.

Pour la deuxième fois, BinckBank a organisé une Journée de l'investisseur pour les acteurs institutionnels le 8 septembre 2011. Les présentations effectuées à cette occasion sont également publiées sur le site Internet. Afin de permettre aux investisseurs particuliers de discuter avec le Président du Directoire de BinckBank, nous avons organisé un webinaire au cours duquel ils ont pu poser leurs questions concernant les résultats de BinckBank. Près de 200 investisseurs particuliers, dont la plupart étaient des actionnaires BinckBank, se sont inscrits à ce webinaire.

Pour des informations sur l'entreprise et des questions concernant BinckBank, veuillez contacter le département Relations avec les investisseurs.

Relations avec les investisseurs

Anneke Hoijtink

 Tél.:
 +31 20 522 0372

 Portable:
 +31 6 201 98 337

 E-mail:
 ahoijtink@binck.nl

 Twitter:
 twitter.com/BinckBank

Calendrier financier 2012 et 2013

	2012*	
F	Rapport annuel 2011	12 mars 2012
	Assemblée générale annuelle des actionnaires	23 avril 2012
	Résultats du premier trimestre 2012	23 avril 2012
12	Date de détachement du dividende	25 avril 2012
	Date d'enregistrement du dividende	27 avril 2012
	Date de paiement du dividende	2 mai 2012
	Résultats du premier semestre 2012	23 juillet 2012
8	Date de détachement de l'acompte sur dividende	24 juillet 2012
T3	Date d'enregistrement de l'acompte sur dividende	26 juillet 2012
	Date de paiement de l'acompte sur dividende	30 juillet 2012
=+	Résultats du troisième trimestre 2012	22 octobre 2012
T4	Rapport sur l'adéquation des fonds propres et le risque	29 octobre 2012

	2013*	
_	Résultats annuels 2012	4 février 2013
F	Rapport annuel 2012	11 mars 2013
61	Assemblée générale annuelle des actionnaires	22 avril 2013
Т2	Résultats du premier trimestre 2013	22 avril 2013

^{*} Dates susceptibles d'être modifiées

FAIRE SIMPLE

ALLER PLUS LOIN QUE LES AUTRES

DÉPASSER LES ATTENTES IMPRESSIONNER LES CLIENTS

FAIRE DE NOS CLIENTS DES FANS

GAGNER LA CONFIANCE DES CLIENTS



Rapport du Directoire



Analyse des résultats financiers

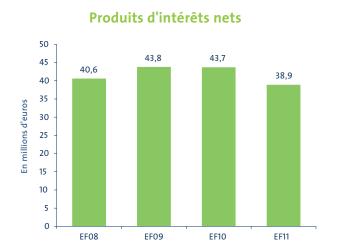
Bénéfice net corrigé en 2011

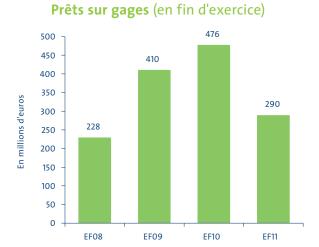
Le bénéfice net corrigé s'est élevé à 65,1 millions d'euros en 2011, soit un bénéfice net corrigé par action de 0,88 euro. Comparé à l'année dernière, le bénéfice net corrigé a diminué de 13 % (EF10 : 75,2 millions d'euros). La baisse a été en grande partie due à la stagnation des revenus accompagnée d'investissements significatifs consacrés par BinckBank en 2011 au développement de l'entreprise et à TOM et BeFrank. Le résultat des filiales et des coentreprises a diminué, tandis que les charges d'exploitation ont augmenté de 5 %.

(x 1000 €)	EF11	EF10	Δ EF10
Chiffres clients			
Nombre de comptes	531 465	433 538	23 %
Particuliers	468 044	406 078	15 %
Professionnels	63 421	27 460	131 %
Nombre de transactions	9 709 795	8 854 215	10 %
Particuliers	8 936 459	8 268 167	8 %
Professionnels	773 336	586 048	32 %
Actifs sous gestion	13 724 175	14 124 667	-3 %
Particuliers	8 646 209	9 739 332	-11 %
Professionnels	5 077 966	4 385 335	16 %
Compte de résultat			
Produits d'intérêts nets	38 907	43 587	-11 %
Produits nets de commissions et assimilés	128 447	126 970	1%
Autres produits	13 322	13 599	-2 %
Résultat des opérations sur instruments financiers	3 167	620	
Dépréciation des actifs financiers	(268)	70	
Revenu total d'exploitation	183 575	184 846	-1 %
Frais de personnel	50 861	45 480	12 %
Amortissements	35 463	34 798	2 %
Autres charges d'exploitation	43 800	44 223	-1 %
Total des charges d'exploitation	130 124	124 501	5 %
Résultat d'exploitation	53 451	60 345	-11 %
Quote-part dans le résultat des filiales et des coentreprises	(5 848)	(1 386)	322 %
Autres revenus hors exploitation	-	23	-100 %
Résultat avant impôts	47 603	58 982	-19 %
Impôts	(13 513)	(14 837)	-9 %
Résultat net	34 090	44 145	-23 %
Résultat imputable aux participations non majoritaires	120	95	26 %
Résultat net imputable aux actionnaires BinckBank	34 210	44 240	-23 %
Amortissement IFRS	28 196	28 196	
Amortissement fiscal du goodwill	2 737	2 792	-2 %
Résultat net corrigé	65 143	75 228	-13 %
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice	74 142 108	74 080 265	
Bénéfice net corrigé par action (€)	0,88	1,02	
Bilan et adéquation des fonds propres			
Total du bilan	3 351 455	3 216 768	4 %
Fonds propres	469 523	468 913	0 %
Capital total disponible	160 695	131 257	22 %
Ratio BRI	31,1 %	23,9 %	
Ratio de solvabilité	23,1 %	15,7 %	
Coefficient d'exploitation			
Coefficient d'exploitation	71 %	67 %	
Coefficient d'exploitation hors amortissement IFRS	56 %	52 %	

Produits d'intérêts nets

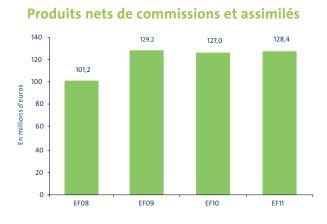
Les produits d'intérêts nets ont baissé de 11 % de 43,6 millions d'euros en 2010 pour atteindre 38,9 millions d'euros en 2011. Pendant la majeure partie de l'année 2011, les taux d'intérêts sur les marchés des capitaux et monétaires ont atteint des niveaux historiquement bas, ce qui a obligé BinckBank à se satisfaire de retours sur investissement bien plus faibles. En raison en partie de la fermeture par Alex Asset Management de positions sur titres pour le compte de ses clients au second semestre 2011, BinckBank a détenu une part plus importante que d'habitude de ses fonds sous gestion sous forme de liquidités. Cela a eu un impact sur les produits nets d'intérêts, car les intérêts que BinckBank perçoit sur sa position en trésorerie sont inférieurs au taux de 1,5 % qu'Alex Asset Management verse à ses clients.

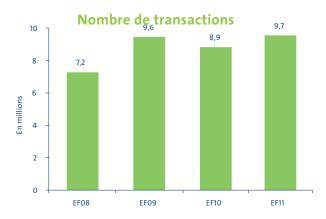




Produits nets de commissions et assimilés

Le nombre de transactions a augmenté de 10 % passant de 8,9 millions d'euros en 2010 à 9,7 millions en 2011, principalement grâce à la croissance de BinckBank en France. Les produits de commissions nets et assimilés ont augmenté de 1 % passant de 127,0 millions en 2010 à 128,4 millions d'euros en 2011 en raison de la hausse du volume de transactions, conjuguée à la croissance du centre de profit Professionnels. Les produits de commissions nets et assimilés n'ont pas augmenté en proportion du volume des transactions, car nos clients français représentaient une part relativement plus importante des transactions. Le revenu moyen par transaction est inférieur en France à celui enregistré aux Pays-Bas et en Belgique. Contrairement à 2010, BinckBank n'a quasiment perçu aucune commission de performance pour Alex Asset Management en 2011. Au quatrième trimestre 2010 Alex Asset Management a engrangé des revenus supplémentaires de 2,8 millions d'euros sous forme de commissions de performance après déduction d'un règlement exceptionnel de créances. Sans les commissions de performance perçues au titre d'Alex Asset Management, la hausse des produits de commissions nets et assimilés s'est élevée à 3 %.





Autres produits

Les autres produits s'élevaient à 13,3 millions d'euros en 2011. Outre les revenus de notre filiale Syntel, les autres revenus comprennent les produits provenant des abonnements et des séminaires ainsi que les résultats sur les positions de change.

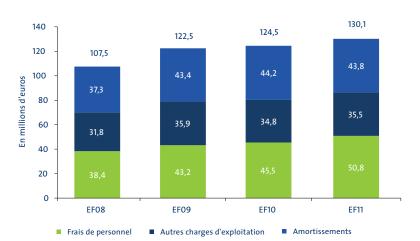
Résultat des opérations sur instruments financiers

L'évolution des marchés financiers en 2011 s'est traduite par des ajustements dans le portefeuille d'investissement, pour un bénéfice de 3,2 millions d'euros.

Total des charges d'exploitation

Au début 2011, BinckBank a prévu une hausse de 5 à 6 % en 2011 de ses charges par rapport à 2010 afin de financer de nouveaux investissements dans la croissance future et la qualité de la société. Cela s'inscrit dans le cadre du processus de transformation de BinckBank du rôle de leader du marché néerlandais en un acteur européen de premier plan. Des frais de personnel supplémentaires ont été engagés, essentiellement pour le développement de la plateforme européenne pour les particuliers, les préparatifs en vue du lancement de BinckBank en Italie, et pour la croissance en France et dans les services aux professionnels. Le total des charges d'exploitation a augmenté de 5 % en 2011, ce qui porte le total des charges d'exploitation pour l'exercice de cette année à 130,1 millions d'euros (EF10 : 124,5 millions d'euros).

Total des charges d'exploitation



Centre de profit Particuliers

Le centre de profit Particuliers fournit des services de courtage en ligne aux investisseurs particuliers aux Pays-Bas, en Belgique et en France, ainsi qu'en Italie à compter du milieu de l'année 2012. Aux Pays-Bas, ces services sont fournis par le biais des marques Alex et Binck. Ils le sont uniquement sous la marque Binck en Belgique, France et Italie.

Services aux particuliers

Le centre de profit Particuliers fournit différents services aux investisseurs particuliers dans les domaines du courtage en ligne et de l'accumulation d'actifs. Notre principal groupe de clients se compose d'investisseurs indépendants qui utilisent BinckBank pour exécuter des ordres au marché. Nous proposons également un produit d'épargne en ligne, la gestion d'actifs et des placements dans des fonds sous notre marque Alex.

Le succès de BinckBank repose sur la combinaison d'un site Internet pratique, convivial, rapide et complet, de prix compétitifs et d'un service d'une qualité irréprochable. Nous proposons également des services qui créent de la valeur, tels que des applications de trading pour mobiles et Squawkbox, un "chat" qui permet aux clients de partager leurs expériences et leurs idées entre eux et avec des modérateurs professionnels, ceci dans le cadre de notre ambition d'atteindre un niveau de satisfaction client élevé. Nous demandons à nos clients de nous donner leur avis quatre fois par an sur notre service. En 2011, BinckBank s'est vu attribuer une note de 7,6 dans notre enquête sur la satisfaction client (sur une échelle de 1 à 10). Nous attachons une très grande importance à l'avis de nos clients, et nous utilisons ces informations pour améliorer nos services et pour dépasser leurs attentes en terme de qualité. Nous faisons également participer nos clients au développement de nouveaux produits afin qu'ils soient le plus en phase possible avec leurs attentes. Cela nous permet de retenir nos clients plus longtemps, de faire en sorte qu'ils placent une plus grande proportion de leurs actifs auprès de BinckBank et qu'ils nous recommandent auprès d'autres investisseurs.

Événements clés en 2011

Développement de la plateforme européenne pour les particuliers

La conception de la plateforme européenne pour les particuliers s'est poursuivie en 2011. Cette plateforme permettra à BinckBank d'entrer à l'avenir plus rapidement et plus facilement sur de nouveaux marchés, et de lancer de nouveaux produits dans plusieurs pays à la fois et ce, plus rapidement. Cela nous permettra de renforcer notre capacité à innover et de réduire nos coûts de développement. Les clients de Binck Pays-Bas ont été transférés vers la nouvelle plateforme en 2011, une migration qui s'est déroulée parallèlement au lancement du nouveau site Internet et du site Internet mobile. Outre les éloges reçus, le lancement du nouveau site Internet a fait l'objet d'un grand nombre de suggestions d'amélioration. Nous avons également constaté qu'un grand nombre de clients avaient du mal à s'habituer au nouveau site. BinckBank a immédiatement répondu à leurs difficultés en organisant des webinaires et des séminaires spéciaux. Outre la migration des clients de Binck, la plateforme a été traduite en plusieurs langues en 2011 et les ajustements nécessaires au lancement de BinckBank en Italie ont été effectués. En 2012, la plateforme sera à dispostion des premiers clients italiens. Les clients français et belges de BinckBank seront transférés ultérieurement sur la plateforme de base européenne.

Innovation Produits aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, nous avons introduit différentes innovations chez Alex et Binck. Les clients de Binck et Alex peuvent désormais effectuer des opérations sur leurs téléphones portables. Les applications pour iPhone, iPad et Android ont été lancées, ainsi qu'un site Internet mobile général pour d'autres smartphones. Plusieurs clients ont utilisé cette application en 2011, et plus de 4 % des transactions ont été effectuées sur nos plateformes mobiles. Dès la première semaine du lancement de l'application iPhone, elle figurait parmi les applications financières gratuites les plus téléchargées. Le site client Binck a été rénové, ce qui a permis d'augmenter la convivialité du site et de lui donner une apparence plus moderne. Enfin, les clients de Binck ont désormais accès aux marchés scandinaves.

Alex a remporté le prix « Gouden Stier » décerné au meilleur courtier en ligne pour 2012. Outre la qualité du service, le jury composé de professionnels a fait l'éloge de l'initiative visant à élargir la gamme de produits avec le lancement d'un supermarché de fonds pour nos clients.

Nous avons également lancé la chaîne de formation YouTube d'Alex, ce qui a valu à la société de remporter un autre prix « Gouden Stier » de la meilleure institution de formation. Alex Academy a organisé plus de 240 cours au total qui ont attiré plus de 25 000 investisseurs venus suivre ses cours de formation en salle de classe et ses séminaires en ligne. Près de 100 000 autres investisseurs y ont participé via la chaîne d'Alex sur YouTube.

En raison en partie de la crise financière, nous avons remarqué que les investisseurs particuliers sont de plus en plus exigeants à l'égard de leurs banques ou de leurs gérants de portefeuille. Il y a une demande forte de fiabilité, de transparence et de baisse des coûts. Les investisseurs particuliers souhaitent également avoir davantage de contrôle sur leurs finances. Alex Asset Management, lauréat du prix « Gouden Stier » en 2010 et en 2011, satisfait leurs besoins en proposant un produit de gestion d'actifs très pratique et très simple à un coût compétitif.

BinckBank Belgique élargit sa gamme de produits

Au début 2011, BinckBank a élargi sa gamme en Belgique en donnant accès à ses clients à cinq bourses supplémentaires en Suisse, Norvège, Finlande, Suède et Danemark. De nouvelles applications d'analyse technique et fondamentale ont par ailleurs été lancées. Des fonctions de recherche ont été mises en place en juillet pour permettre de trouver rapidement et facilement des certificats (Sprinters, Turbos et Speeders) et des warrants. BinckBank a supprimé par ailleurs son tarif minimum pour les options au début du mois de novembre.

BinckBank a augmenté ses systèmes de formation pour les clients belges. Outre les cours et les webinaires, les informations figurant sur le site Internet ont été complétées par une section « Leren Beleggen » (Savoir investir) contenant un centre d'aide, une bibliothèque sur les marchés actions et des brochures d'information. Des vidéos de démonstration ont été conçues pour montrer par exemple aux clients comment faire pour passer différents types d'ordres.

BinckBank augmente sa part de marché en France

L'an dernier, BinckBank a augmenté sa part de marché en France pour atteindre 16 % sur le marché des courtiers en ligne. BinckBank a considérablement renforcé sa position sur le marché cette année en particulier, grâce au lancement de différents produits et innovations. Un nouveau site web (prospects) a été lancé, ainsi que d'autres innovations importantes comme le redesign du site clients et de nouveaux moteurs de recherche avancés pour les données fondamentales, les warrants, les certificats et les Turbos. Nous publions également une vidéo d'information sur les marchés trois fois par jour et la Binck Academy a été créée en France. Cet institut a organisé 165 webinaires auxquels ont assisté 8 000 clients au total.

Ces innovations ont porté leurs fruits. La part de Binck sur le marché français des courtiers en ligne augmente fortement, et BinckBank bénéficie d'une couverture médiatique plus importante. Les Echos, le principal quotidien financier du pays, a cité Binck parmi les trois meilleurs courtiers de France. BinckBank se classe également premier sur les principaux comparateurs en ligne de courtiers, dont Les Dossiers de l'Épargne, Classements des banques, Bourse en ligne, Argent mag et L'Internaute.

Préparations au lancement de BinckBank Italie dans les délais

BinckBank a réalisé d'importantes études en 2010 afin d'évaluer le potentiel des nouveaux pays en vue de son expansion européenne. La conclusion a été que l'Italie serait le meilleur choix. Nous nous préparons depuis au lancement de BinckBank en Italie. La priorité en 2011 a été d'obtenir toutes les licences nécessaires, de structurer la société, de mettre en place des processus et des systèmes et d'élaborer des préparations commerciales. BinckBank prévoit de démarrer ses activités en Italie à partir du milieu de l'année 2012.

Résultats du centre de profit Particuliers en 2011

x 1000 €	EF11	EF10	Δ
Chiffres clients			
Nombre de comptes	468 044	406 078	15 %
Pays-Bas	367 039	331 686	11 %
Comptes bourses	267 187	242 210	10 %
Comptes d'épargne	80 845	74 933	8 %
Comptes de gestion d'actifs	19 007	14 543	31 %
Belgique	52 340	40 907	28 %
Comptes bourses	52 340	40 907	28 %
France	48 665	33 485	45 %
Comptes bourses	38 237	24 465	56 %
Comptes d'épargne	10 428	9 020	16 %
Nombre de transactions	8 936 459	8 268 167	8 %
Pays-Bas	6 328 926	6 196 580	2 %
Belgique	996 804	966 152	3 %
France	1 610 729	1 105 435	46 %
Actifs sous gestion	8 646 209	9 739 332	-11 %
Pays-Bas	7 005 528	8 132 624	-14 %
Comptes bourses	5 828 143	6 853 448	-15 %
Comptes d'épargne	487 398	669 142	-27 %
Comptes de gestion d'actifs	689 987	610 034	13 %
Belgique	1 173 039	1199 657	-2 %
Comptes bourses	1 173 039	1199 657	-2 %
France	467 642	407 051	15 %
Comptes bourses	436 109	357 996	22 %
Comptes d'épargne	31 533	49 055	-36 %
Compte de résultat			
Produits d'intérêts nets	33 856	38, 706	-13 %
Produits nets de commissions et assimilés	113 526	112 437	1%
Autres produits	2 566	964	166 %
Résultat des opérations sur instruments financiers	-	-	
Dépréciation des actifs financiers	(268)	70	-483 %
Revenu total d'exploitation	149 680	152 177	-2 %
Frais de personnel	34 283	33 416	3 %
Amortissements	34 172	33 413	2 %
Autres charges d'exploitation	37 064	38 294	-3 %
Total des charges d'exploitation	105 519	105 123	0 %
Résultat d'exploitation	44 161	47 054	-6 %

Le nombre de comptes de particuliers a augmenté de plus de 15 % pour atteindre 468 044, et le nombre de transactions a connu une hausse de 8 % passant de 8,3 millions en 2010 à 8,9 millions en 2011.

Pays-Bas

Le nombre total de comptes a augmenté aux Pays-Bas de 35 353. Ces comptes se composaient de 24 977 nouveaux comptes bourses, de 5 912 nouveaux comptes d'épargne et de 4 464 nouveaux comptes de gestion d'actifs. Le total des actifs sous gestion s'élevait en fin d'année 2011 à 7,0 milliards d'euros, et le nombre de transactions exécutées l'an dernier par nos clients néerlandais a progressé de 2 % par rapport à 2010, atteignant 6,3 millions.

Au début de l'année 2011, Alex Asset Management possédait 610 millions d'euros d'actifs sous gestion. Les entrées nettes en 2011 se sont élevées à 165 millions d'euros. En raison du repli des cours de bourse internationaux, Alex Asset Management, comme la plupart des autres gérants d'actifs, n'a pu dégager qu'un rendement légèrement positif pour quelques-uns de ses clients. Contrairement aux autres gérants d'actifs, Alex Asset Management a décidé au second semestre 2011 de détenir une grande part de ses actifs sous gestion sous forme de numéraire. Cela a permis de limiter les pertes pour un grand nombre de nos clients, car ils payaient un taux d'intérêt de 1,5 % sur leurs liquidités. Alex Asset Management n'a facturé qu'une faible commission de performance en 2011, en plus de ses frais de gestion de 0,9 %. Les actifs sous gestion s'élevaient à 690 millions d'euros fin 2011.

Belgique

Binck a ouvert cette année son 50 000ème compte en Belgique. Le nombre de comptes a augmenté de 11 433 pour atteindre 52 340. Le volume de transactions a progressé de 3 % pour atteindre 1,0 million d'euros, et les actifs sous gestion atteignaient 1,2 milliard d'euros à la fin 2011.

France

Comme pour la Belgique, nous avons franchi un palier important en France cette année, BinckBank France a pour la première fois atteint son seuil de rentabilité et commencera à contribuer aux bénéfices à compter de 2012. Toutes les charges locales peuvent désormais être compensées par les revenus dégagés par la filiale. Le nombre total de comptes en France a augmenté de 45 % atteignant 48 665, dont 38 237 comptes bourses et 10 428 comptes d'épargne. Le volume de transactions a également progressé, passant de 1,1 million en 2010 à 1,6 million en 2011. Les actifs sous gestion ont connu une hausse de 61 millions, pour atteindre 468 millions d'euros.

Centre de profit Professionnels

BinckBank a commencé en 2003 à fournir des services aux professionnels, parallèlement à son service aux particuliers. BinckBank fait office de partenaire fournissant des solutions d'exécution des ordres et de gestion de titres. BinckBank compte au total environ 100 clients professionnels, dont des gestionnaires de portefeuille indépendants, des banques, des compagnies d'assurance et des gérants de fonds de pension. Le service est proposé en Belgique et aux Pays-Bas.

Les services du centre de profit Professionnels peuvent être divisés en trois catégories :

Services pour les gestionnaires de portefeuille indépendants

Les clients des gestionnaires de portefeuille indépendants ouvrent un compte tripartite auprès de BinckBank et autorisent le gestionnaire à investir en leur nom. Le gestionnaire de portefeuille gère le portefeuille selon le mandat et le profil de risque convenus avec le client. Les clients du gestionnaire de portefeuille ont toujours accès à leurs portefeuilles.

Services BPO pour les banques, les compagnies d'assurance et les gérants de fonds de pension

Les banques, les compagnies d'assurance et les gérants de fonds de pension peuvent utiliser la plateforme BinckBank sous leur propre marque. Ce service permet aux professionnels de fournir des services d'exécution, de conseil en investissement et de gestion d'actifs à leurs clients. Le service est fourni hors bilan ou en bilan. BinckBank se charge de toutes les tâches concernant l'exécution des ordres, la gestion des titres, les règlements (de titres) et l'évaluation de crédit associée. Tout est présenté dans le style et avec le logo de la banque ou de la compagnie d'assurance (connexion au site Internet, relevés, etc.). Après que Friesland Bank soit devenue notre premier client BPO en 2008, Robein Leven a été la première compagnie d'assurance à rejoindre la plateforme BinckBank à l'été 2009. SNS Bank et le fonds de pension BeFrank l'ont rejoint en 2010. La demande de services de courtage BPO est actuellement forte. Les institutions financières cherchent à réduire leurs coûts, en raison en partie de la crise du crédit.

Cabinet de courtage indépendant

Un cabinet de courtage spécialisé soutient nos clients professionnels dans le domaine de l'exécution des ordres. Les clients peuvent négocier des titres dans le monde entier, car BinckBank fait appel à des courtiers internationaux. Le centre de profit Professionnels possède son propre département obligataire, avec une équipe de spécialistes qui exécutent les ordres sur les marchés obligataires. Notre département obligataire est entièrement indépendant et ne prend pas de positions pour compte propre. BinckBank n'encourt donc aucun risque de marché, sa seule priorité étant de garantir la meilleure exécution possible à ses clients. BinckBank propose également un large éventail de fonds d'investissement non cotés (plus de 30 000) et pour opérer sur le marché des dérivés, nous travaillons avec des teneurs de marché et des courtiers spécialisés.

Événements clés en 2011

Le nombre de clients professionnels de BinckBank ne cesse de croître, tout comme les actifs sous gestion. La progression des services fournis aux gérants de portefeuille et la migration des clients de SNS Bank se sont traduites par une augmentation du nombre de comptes et des actifs sous gestion. Le nombre de comptes a augmenté de 131 % pour atteindre 63 421, les actifs sous gestion ont augmenté de 16 % atteignant 5,1 milliards d'euros, et le nombre de transactions a atteint 0,8 million, soit un bond de

Contrats BPO signés à la fin 2011
Friesland Bank (2008)
Robein Leven (2009)
SNS Bank (2010)
BeFrank (2010)
Allianz (2011)
Institution financière néerlandais non divulguée (2011)

32 % en 2010. Les charges ont considérablement augmenté en 2011 par rapport à l'année précédente, en raison notamment des investissements réalisés dans les projets BPO, qui ont dû être effectués avant de pouvoir générer des revenus.

Le centre de profit Professionnels a signé deux contrats BPO en 2011, dont un avec Allianz Nederland, qui externalisera la gestion des comptes et l'exécution des ordres dans les fonds d'investissement à BinckBank pour les fonds sous mandat et « banksparen » et « bankbeleggen ». La mise en place pour les deux parties devrait avoir lieu à la mi-2012. Les clients de SNS Beursbeleggen ont été transférés sur la plateforme de Binck au troisième trimestre. Cela permet d'achever la première phase de la migration des clients de SNS Bank. Les clients de SNS Fundcoach et les autres labels de SNS Fondsbeleggen seront transférés en 2012. La comptabilisation de l'ensemble des revenus provenant de ce contrat est prévue à la fin de l'année 2012.

Notre nouveau compte postal de courtage a été mis en service avec succès à la fin 2011. Cela permet de fournir automatiquement des services à de nombreux investisseurs à la fois. Nous prévoyons que plusieurs de nos partenaires BPO utilisent ce produit en 2012.

Vous trouverez de plus amples informations sur le centre de profit Professionnels sur www.binckprof.nl et www.binckprof.be.

Résultats du centre de profit Professionnels en 2011

x 1000 €	EF11	EF10	Δ
Chiffres clients			
Nombre de comptes	63 421	27 460	131 %
Pays-Bas	62 588	26 783	134 %
Belgique	833	677	23 %
Nombre de transactions	773 336	586 048	32 %
Pays-Bas	734 157	555 983	32 %
Belgique	39 179	30 065	30 %
Actifs sous gestion	5 077 966	4 385 335	16 %
Pays-Bas	4 796 356	4 141 843	16 %
Belgique	281 610	243 492	16 %
Compte de résultat			
Produits d'intérêts nets	4 498	4 844	-7 %
Produits nets de commissions et assimilés	14 891	14 557	2 %
Autres produits	56	8	
Résultat des opérations sur instruments financiers	-	-	
Dépréciation des actifs financiers	-	-	
Revenu total d'exploitation	19 445	19 409	
Frais de personnel	9 227	8 019	15 %
Amortissements	915	908	1%
Autres charges d'exploitation	4 316	3 689	17 %
Total des charges d'exploitation	14 458	12 616	15 %
Résultat d'exploitation	4 987	6 793	-27 %

Filiales, coentreprises et participations



Syntel B.V. (Syntel) est une filiale à part entière de BinckBank depuis 2006. Syntel développe et fournit des logiciels innovants permettant aux institutions financières de traiter et de gérer tous les types de transactions sur titres imaginables. Deux transactions sur titres sur trois effectuées par les clients particuliers néerlandais sont traités par le logiciel Syntel, ce

qui en fait la société leader aux Pays-Bas. Outre la fourniture de logiciels à Alex et Binck, Syntel fournit également des logiciels à des tiers. Comme BinckBank est propriétaire à 100 % de Syntel, BinckBank ne s'appuie pas sur les logiciels de tiers pour ses services clés, à savoir le règlement et la gestion des opérations sur titres.

Syntel développe et vend par ailleurs des composants pour la transmission des informations financières. Les produits de Syntel sont rapides, extensibles et capables d'apporter des avantages en termes d'efficacité et de réduction de coûts aux clients. Les clients de Syntel sont notamment ING Bank, Nationale Nederlanden et WestlandUtrecht Bank.

Vous trouverez de plus amples informations sur Syntel sur www.syntel.nl.



Depuis le 9 novembre 2010, BinckBank possède une participation de 60 % dans le capital de ThinkCapital, un émetteur néerlandais de fonds indiciels cotés (ou ETF, également connus sous le nom de « trackers »). La participation au capital de ThinkCapital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de BinckBank de dégager davantage de revenus à partir de l'accumulation d'actifs et de moins dépendre des revenus liés aux transactions.

Les participations dans des placements passifs parmi les investisseurs particuliers et les régulateurs du marché connaissent une croissance rapide. Ils voient des avantages pour le client d'une relation plus équilibrée entre les produits de placement à gestion passive et active. ThinkCapital et BinckBank conjuguent leurs forces dans le but de faire entrer les fonds indiciels de plain-pied sur le marché néerlandais.

ThinkCapital se concentre également sur la gestion indicielle pour le marché institutionnel pour la gestion passive. L'offre actuelle de ThinkCapital se compose de neuf fonds indiciels conçus pour le marché néerlandais.

La structure juridique néerlandaise et le statut FBI (institution d'investissement fiscale) de ThinkCapital lui procurent un avantage concurrentiel par rapport aux autres fournisseurs étrangers de fonds indiciels. Ceci permet à ThinkCapital, contrairement aux fournisseurs étrangers, de répercuter efficacement les revenus des dividendes sur les investisseurs. Dans le cadre de différents traités fiscaux, cette efficacité fiscale peut être appliquée aux actions dans les différents pays signataires et les investisseurs de plusieurs pays du traité peuvent en bénéficier.

ThinkCapital construit des ETFs à réplication physique, une méthode qui permet de répliquer un indice en achetant les titres qui le composent. Certains concurrents utilisent la réplication synthétique, qui repose sur des accords de swap pour répliquer le rendement de l'indice. Ceci implique toutefois un risque supplémentaire qui prend la forme d'un risque de contrepartie. ThinkCapital estime que cela ne sert pas au mieux les intérêts des investisseurs, car la structure du fonds indiciel devient vague et complexe.

Vous trouverez de plus amples informations sur ThinkCapital sur www.thinkcapital.nl.



BeFrank est une coentreprise détenue à 50/50 % entre BinckBank et Delta Lloyd dans le domaine des pensions collectives. BeFrank a été la première institution de retraite professionnelle (PPI) à recevoir une licence de De Nederlandsche Bank (DNB) le 24 juin 2011.

Un PPI est un nouveau type de société de gestion de pension (en dehors des compagnies d'assurance et des gérants de fonds de pension) qui gère les régimes de retraite et accumule le capital retraite, sans assumer le risque d'assurance. L'intégration d'un PPI est devenue possible après que le Sénat néerlandais ait voté la loi sur l'introduction des PPI. La loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2011.

Le PPI a vocation à gérer les régimes de retraite à cotisations définies comme le second pilier parallèlement à AOW (pension de retraite de l'Etat). Les régimes à cotisations définies avec la liberté de choix en matière d'investissement présentent la particularité de faire en partie dépendre la pension du résultat des décisions d'investissement. Le PPI donne notamment la possibilité dans un avenir proche de gérer les pensions sur une base transfrontalière. Pour les entreprises présentes dans plusieurs pays, cela leur permet de centraliser et d'optimiser la gestion des pensions et donc de réduire les coûts.

BeFrank est la première PPI aux Pays-Bas et associe le dynamisme sur Internet de BinckBank avec l'expertise en matière de pension de Delta Lloyd. Le résultat est un tout nouveau gestionnaire de pensions sur le marché néerlandais. BeFrank offre une accumulation de droits à pension facile à comprendre et à bas coût. La participation au capital de BeFrank s'inscrit dans le cadre de la stratégie de BinckBank de dégager davantage de revenus à partir de l'accumulation d'actifs et de moins dépendre des revenus liés aux transactions.

Vous trouverez de plus amples informations sur BeFrank sur www.befrank.nl.



TOM est une alliance entre Optiver, ABN AMRO Clearing Bank et BinckBank, qui a démarré le 23 juin 2009 après l'obtention d'une licence auprès de l'autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM). TOM Holding B.V. possède deux filiales, TOM Broker B.V. qui fournit un service d'exécution à des associés, et TOM B.V. qui possède une licence pour exercer en tant que plateforme multilatérale de trading (MTF, ou marché), sur laquelle il est possible d'opérer sur des actions et des options cotées et négociées sur d'autres marchés.

Vous trouverez de plus amples informations sur TOM sur www.tomgroup.eu.

Perspectives 2012

Depuis le 16 février 2012, BinckBank offre la possibilité à ses clients néerlandais d'opérer sur des options américaines. Le développement du système de marge sur portefeuille devrait être finalisé au premier semestre 2012. Des innovations seront à nouveau introduites en Belgique et en France dans différents domaines afin de renforcer davantage notre part de marché. Le lancement de Binck en Italie devrait avoir lieu au milieu de l'année 2012.

Le centre de profit Professionnels élargira ses services avec l'introduction de « banksparen » et « bankbeleggen ». L'investissement bancaire est un nouveau type d'épargne bancaire avec une composante investissement. BinckBank s'attend à une augmentation de la demande pour ce produit. Le centre de profit Professionnels prévoit à nouveau de conclure deux nouveaux contrats BPO. La migration des clients SNS devrait s'achever en 2012. Nous lancerons la mise en place de nos services BPO pour de nouveaux clients, parmi lesquels Allianz.

Les résultats obtenus et les événements de la période nous invitent à être optimistes quant à la croissance future et aux perspectives de BinckBank. Notre résultat dépend toutefois en grande partie de l'activité de nos clients sur les marchés, qui est déterminée dans une certaine mesure par l'évolution de la conjoncture macroéconomique et d'autres facteurs économiques. La volatilité et la direction prise par les marchés constituent des facteurs essentiels. C'est pourquoi nous ne pouvons établir de prévisions détaillées des résultats que nous prévoyons de dégager en 2012. BinckBank continuera de porter ses efforts sur l'amélioration des services proposés aux clients en lançant de nouveaux produits et de nouveaux services afin de concrétiser ses ambitions.

Ressources humaines

Principaux chiffres sur les effectifs

En dépit de la crise qui frappe l'Europe, BinckBank n'a pas réduit ses investissements l'an dernier dans la croissance de son activité. Fidèle à notre ambition de devenir numéro un en Europe, nous avons investi massivement dans la croissance à l'étranger. Grâce à cette croissance, BinckBank entend exporter sa formule du succès à d'autres pays européens. C'est en partie pour cette raison que nous préférons créer une filiale de toute pièce sur les nouveaux marchés. Cela nous permet de transplanter notre ADN BinckBank de manière à pouvoir combiner notre approche à la culture du pays. Nous pouvons de cette manière être sûr que nos clients belges, français et bientôt italiens nous considèreront comme un fournisseur belge, français ou italien tout en conservant la culture BinckBank. Cette culture BinckBank est mieux illustrée par nos valeurs fondamentales. Nos salariés sont guidés par les quatre valeurs fondamentales suivantes :

- Dépasser les attentes
- · Travailler avec passion et plaisir
- · Exceller dans son travail
- Être ouvert et avoir l'esprit critique

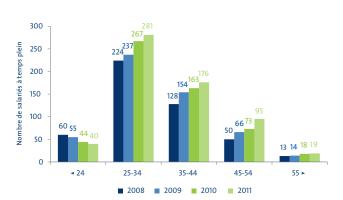
BinckBank juge essentiel que tous ses salariés portent haut ses valeurs fondamentales. Nos valeurs fondamentales sont comprises dans l'évaluation annuelle des salariés et lors du recrutement, nous recherchons les candidats qui partagent ces valeurs et qui s'intègreront dans la culture de BinckBank.

Nous avons porté nos efforts en 2011 sur la préparation de notre entrée sur le marché italien. Un bureau a été ouvert à Milan, dont la direction a été confiée à un dirigeant italien. Six personnes au total sont désormais employées. Le personnel basé en Italie est composé d'un mélange de salariés néerlandais et italiens. Comme nous l'avons expliqué plus haut, notre ambition est de conserver notre ADN et de fournir prochainement le meilleur service possible aux investisseurs particuliers italiens. Pour soutenir notre développement en France et fournir le meilleur service possible à nos clients, le nombre de salariés à temps plein a augmenté de sept personnes l'an dernier. La signature de contrats BPO et leur mise en place au sein du centre de profit Professionnels et la construction de la plateforme européenne pour les particuliers se sont traduites par une augmentation des effectifs du département TIC de 16 salariés à temps plein. Les effectifs de Syntel ont également augmenté de 11 salariés à temps plein. Au total, le nombre de salariés à temps plein a progressé, passant de 565 en fin d'année 2010 à 611 à la fin 2011.

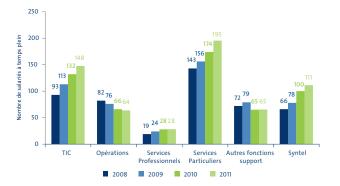
Nombre de salariés à temps plein par pays (FTE)



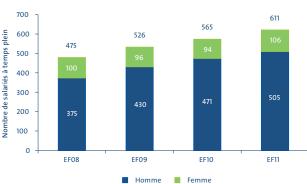
Nombre de salariés à temps plein par tranche d'âge (FTE)



Nombre de salariés à temps plein par département (FTE)



Ratio hommes/femmes



Étudiants et la « classe TIC de BinckBank »

Au total, 49 salariés basés aux Pays-Bas ont été affectés à un nouveau poste au sein de BinckBank. Cela permet à BinckBank de retenir plus longtemps les salariés les plus compétents ainsi que de conserver leur expérience et leur savoir dans l'entreprise. Les salariés peuvent se développer et évoluer dans différents domaines. BinckBank propose des formations aux diplômés de l'enseignement supérieur. Deux nouveaux étudiants sont admis chaque année et suivent un programme en 2 ans adapté à leurs qualifications. Après avoir terminé la formation, ils peuvent occuper un nouveau poste (éventuellement de manager) chez BinckBank.

La classe TIC de BinckBank est une initiative qui permet aux personnes souhaitant travailler dans les TIC de suivre une formation de 4 mois afin d'obtenir une qualification. Une fois diplômées, nous leur proposons un contrat de travail qui prévoit la possibilité d'approfondir leur formation dans différents domaines des TIC. Douze participants ont commencé la classe TIC de BinckBank l'an dernier, dont onze ont terminé la formation avec succès et ont été admis à la phase de suivi. Nous avons lancé l'admission de sept étudiants en décembre 2011 qui pourront passer à la phase de suivi chez BinckBank en 2012 dès lors qu'ils auront terminé la formation initiale.

Développement de la direction et des employés

Le programme de développement spécialement conçu pour les cadres dirigeants et les chefs d'équipe en 2010 a été maintenu en 2011. Nous organisons également des ateliers tous les mois pour l'équipe de direction dans lesquels les implications de la direction actuelle de BinckBank sont abordées. Des opportunités pour approfondir ses connaissances et/ou ses compétences sont offertes à tous les salariés. Plus de la moitié de nos salariés ont assisté à une formation externe en 2011, en plus des cours internes proposés pour les soutenir dans leur développement. Une procédure d'achat centralisée est utilisée pour s'assurer que le contenu des cours de formation est le plus adapté possible aux connaissances requises au sein de BinckBank et à sa culture. Alex Academy dispense également des cours à nos salariés dans le domaine des investissements et à notre département Conformité sur les questions de conformité.

Absentéisme

L'absentéisme a été relativement faible en 2011 : 2,9 %. Cela représente une légère baisse par rapport à 2010 (3,1 %).

Pensions

La gestion du régime de retraite de BinckBank a été confiée à BeFrank en octobre 2011. Le compte retraite en ligne de BeFrank permet à nos salariés de consulter le capital retraite accumulé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ils peuvent voir exactement les sommes versées par l'entreprise tous les mois, les frais facturés et la manière dont le capital est investi. Ils peuvent suivre le rendement de leurs placements et prendre sous certaines conditions des décisions d'investissement. Cet outil en ligne transparent témoigne de l'approche de BinckBank.

Relations avec le comité d'entreprise

Le Directoire a organisé des réunions constructives avec le comité d'entreprise de BinckBank en 2011. Les sujets abordés lors de la réunion ont porté sur le traitement du transfert de la valeur de la retraite, la réalisation de l'enquête de satisfaction auprès des salariés et l'identification et l'évaluation des risques. Différentes demandes d'approbation concernant les modifications apportées aux conditions de travail de BinckBank ont également été soumises au comité d'entreprise.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Définition de la RSE

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et l'activité durable sont des sujets souvent abordés qui se prêtent aux interprétations les plus diverses. Chez BinckBank, nous employons le terme de responsabilité sociale de l'entreprise. Il témoigne de notre ambition de placer les intérêts de nos clients avant la conduite de nos activités. Pour un prestataire de services financiers, les thèmes relatifs à l'environnement et au développement durable sont généralement relégués au second plan. Notre politique RSE et notre politique commerciale représentent donc les deux faces d'une même pièce. Donner confiance en créant la valeur ajoutée maximale pour nos clients est notre principal objectif. BinckBank tient compte toutefois de toutes les possibilités pour limiter son empreinte environnementale, même si l'impact pour une entreprise comme BinckBank est limité.

Ambition et priorités

Le succès de BinckBank repose en grande partie sur la priorité accordée au client. Cette ambition est et demeure la pierre angulaire de notre politique et le principal critère dans toutes nos innovations, renouvellements de produits et contacts client. Attirer l'attention sur les investissements socialement responsables (ISR) constitue une priorité depuis 2010. BinckBank promeut ce thème et fait tout son possible pour combattre le scepticisme des investisseurs au sujet des ISR.

Rapports et GRI

Les directives GRI désignent les directives relatives au Global Reporting Initiative. Les Nations Unies ont émis ces directives afin d'aider les entreprises dans leur reporting en matière de développement durable. Contrairement à son rapport sur le développement durable de 2010, BinckBank s'écarte quelque peu des directives GRI dans son rapport annuel pour 2011. Cela est essentiellement dû au chevauchement entre le rapport annuel et les directives GRI s'appliquant à BinckBank, telles que la description de la stratégie, la section sur le risque et la politique RH. Un grand nombre d'indicateurs GRI spécialement conçus pour les prestataires de services financiers ont peu ou prou d'importance dans le cas de BinckBank. Par exemple, notre champ d'action géographique comprend les pays de l'Union européenne, où les questions relatives aux droits de l'homme, à l'inégalité dans la répartition des richesses et d'autres questions de société ne se posent pas. Conformément à notre politique d'investissement conservatrice, nous investissons essentiellement nos liquidités dans les bons du Trésor et les Öffentliche Pfandbriefe allemands, en ligne avec notre faible appétit pour le risque. BinckBank octroie des crédits aux investisseurs particuliers pour l'achat de titres, et ne doit donc pas tenir compte de critères éthiques et sociaux inhérents à toute activité de prêt aux entreprises.

Événements clés en 2011 en matière de RSE :

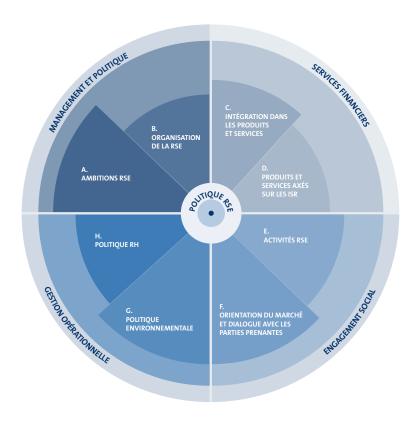
- L'introduction de la meilleure exécution pour les ordres pour toutes les actions AEX;
- BinckBank est le premier courtier en Europe à proposer un service de meilleure exécution pour les options depuis le 25 novembre 2011;
- L'ajout de nouveaux fonds ISR à Alex Fund Investments. Alex Fund Investments propose le plus large éventail dans ce domaine aux Pays-Bas ;
- La mise à disposition du permis de conduire financier pour tous les clients néerlandais de Binck depuis le 28 mars
 2011. Les clients d'Alex en bénéficiaient déjà. Les clients peuvent ainsi plus facilement déterminer dans quelle mesure leurs choix en matière d'investissement sont conformes à leur profil;
- BinckBank a remporté de nombreux prix décernés au meilleur courtier, dont celui de IEX Netprofiler et le « Gouden Stier ».

Approche intégrée

Le schéma ci-après montre l'approche intégrée de la politique RSE adoptée par BinckBank. Les différents volets de la politique RSE sont les suivants :

- Le management et la politique, dont la définition des objectifs RSE et de l'organisation de la RSE;
- Les services financiers, dont l'intégration des objectifs RSE dans les produits et services et le développement des produits et services spécifiquement axés sur les ISR;
- Un engagement social, dont la participation à des activités à caractère social et une orientation favorable aux parties prenantes ;
- La conduite des affaires, dont la politique RH et la politique environnementale.

Domaines de la politique RSE



Management et politique

La responsabilité sociale de l'entreprise, dès lors qu'elle désigne un alignement des intérêts du client sur ceux de la société, a toujours figuré au cœur des objectifs de BinckBank, et il en sera toujours ainsi à l'avenir. Cet objectif est dans nos gènes. Le Directoire de BinckBank reconnaît également l'importance des produits et des services qui accordent une place prépondérante au développement durable. Le Directoire a mis en place un comité RSE à cette fin en 2011, dont la tâche est de superviser les initiatives en la matière et de les encourager. Le développement durable est intégré comme objectif et comme critère à prendre en compte dans le processus décisionnel. Le président du comité RSE est un des membres du Directoire, Nick Bortot. Le comité se réunit chaque trimestre. Parmi ses autres membres, on compte des représentants des départements Développement de Produits et Particuliers, Relations Publiques, RH, Services Généraux et Gestion du Risque. La mise en oeuvre des éléments de la politique RSE est donc intégrée dans l'organisation.

Services financiers

BinckBank fait tout son possible depuis ses débuts pour offrir les mêmes services aux investisseurs particuliers qu'aux professionnels. BinckBank s'efforce de proposer le plus de services possible pour permettre à ses clients de faire les bons choix en matière d'investissement. Les clients doivent avoir connaissance, comprendre et être capables de gérer les risques liés à leurs placements. Il existe un large éventail d'outils pour les aider. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour permettre à nos clients de gérer leurs risques d'investissement plus efficacement.

Événements clés en 2011

Meilleure exécution pour les actions pour les particuliers
 Le lancement de TOM nous a permis de réaliser nos ambitions en matière de meilleure exécution. Tous les ordres au marché sur des actions pour les bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Paris sont désormais acheminés via TOM.
 Le "Smart Order Router" de TOM recherche le meilleur coût du marché, soit Euronext ou TOM MTF. Nous avons l'intention d'étendre les opérations de TOM afin d'inclure un plus large éventail de marchés, de types d'ordres, d'instruments et de fournisseurs de liquidités dans les années à venir. Outre la négociation d'actions, TOM MTF a obtenu une licence pour faciliter les opérations sur dérivés en 2011. Depuis septembre, TOM publie tous les mois les résultats concernant la formation du meilleur coût des actions AEX pour les investisseurs particuliers qui peuvent être directement exécutés sur le marchés et pour lesquels TOM propose un coût plus attractif que celui coté sur Euronext. Le tableau suivant montre l'amélioration du coût moyen obtenu par TOM pour les ordres sur les actions AEX qui sont exécutés au prix du marché.

	Nombre d'ordres au marché sur des actions AEX	% d'ordres au marché AEX via TOM MTF	% d'ordres avec un meilleur coût	Économie moyenne par ordre en euros	Total économies en euros
Septembre	22 872	70 %	28 %	5,39	23 347
Octobre	23 878	73 %	32 %	4,81	25 971
Novembre	24 999	71 %	35 %	4,22	26 027
Décembre	19 920	76 %	33 %	5.52	27 811

- La promotion des ISR et l'offre de fonds d'investissement ISR
 La promotion des ISR constitue l'une des priorités de notre politique RSE. Les initiatives lancées en 2011 sont les suivantes :
 - Alex Fund Investments a ajouté six nouveaux fonds ISR à sa gamme de produits en 2011. Le supermarché de fonds possède désormais la plus grande variété de fonds ISR des Pays-Bas. À la fin 2011, l'offre totale se composait de 38 fonds.
 - Pour l'analyse fondamentale, BinckBank a choisi le package de services de Financiële Diensten Amsterdam (FDA) aux Pays-Bas pour les marques Binck et Alex. Les investisseurs optant pour le package premium peuvent effectuer une analyse détaillée de la durabilité pour chaque entreprise cotée à l'indice AEX ou AMX.
 - BinckBank a porté son attention sur les ISR en organisant deux séminaires en ligne, via sa promotion du nouveau site Internet www.duurzaamaandeel.nl, son soutien pour la Semaine des ISR néerlandais et la création d'un atelier à l'occasion de la Journée des ISR néerlandais. Les clients sont régulièrement informés des possibilités et des opportunités présentées par les ISR, dont l'implication des produits d'investissement en matière de développement durable, les risques et les rendements, ainsi que les conséquences fiscales. Avec ces initiatives, les ISR bénéficient d'une promotion intensive auprès des investisseurs particuliers.
- 3. Une formation permanente et généralement gratuite à Alex Academy Alex Academy propose à ses clients une formation continue et gratuite via des cours, des séminaires, des webinaires, des blogs, des séquences et des programmes de tutorat. Alex a créé une chaîne sur YouTube en septembre. Les investisseurs, qu'ils soient clients ou pas, peuvent utiliser ce portail vidéo pour regarder des vidéos de formation de tous niveaux sur l'investissement et approfondir leurs connaissances dans leur domaine d'intérêt et à leur propre rythme.

	Nombre en 2011	Participants en 2011
Formation en salle de classe	75	2 600
Séminaire en ligne	106	26 594
Chaîne Youtube	60	96 000

Les formations en salle de classe et les séminaires en ligne se sont vus attribuer une note de 8,3 par les participants et les formateurs ont reçu une note de 8,5.

Alex Academy a également organisé quelques cours de formation sur l'investissement pour nos salariés en 2011, qui comprenaient également un test. Les cours étaient dispensés pendant les heures de bureau ou en dehors. BinckBank attache une grande importance à ces cours, car ils permettent de susciter la passion pour l'investissement que nous souhaitons intégrer dans nos gènes. D'autres formations en investissement traitant de différents sujets ont également été organisées pour notre personnel en 2011. Environ 50 salariés y ont assisté.

4. Les services récents pour accompagner les investisseurs
BinckBank s'efforce de proposer le plus de services possible pour permettre à ses clients de faire les bons choix en
matière d'investissement. Les clients doivent être conscients, comprendre et être capables de gérer les risques liés à
leurs placements. Nous avons pris de nombreuses mesures à cet effet, dont une procédure détaillée d'admission
ainsi qu'un support pour les clients. En plus d'un accès complet à des analyses fondamentales, techniques et des
risques pour un large éventail de produits d'investissement, cela comprend également des informations en temps
réel sur les risques du portefeuille selon le principe VaR (Valeur à risque) et des tests sur le risque réel par rapport
aux seuils de valeur à risque personnels.

BinckBank fournit également les services suivants :

- Un manuel comportant une section détaillée sur le risque ;
- La mise à disposition d'un permis de conduire financier qui permet aux clients d'accéder aux vastes connaissances et à la compréhension des questions relatives à l'investissement. Le permis de conduire financier pour les produits d'investissement simples et complexes est disponible chez Alex et Binck depuis le 28 mars 2011.
- 5. En sa qualité de banque en ligne, BinckBank attache une grande importance à la sécurité de l'environnement informatique de ses clients, dans le cadre de sa politique. Les mesures en la matière sont les suivantes :
 - Informer activement les clients concernant les menaces posées par Internet, dont une vidéo expliquant l'importance de la sécurité de l'environnement informatique et les éléments nécessaires à un tel environnement en des termes simples et compréhensibles ;
 - BinckBank invite les investisseurs à consulter le site www.veiligbankieren.nl, qui s'inscrit dans le cadre de la campagne intensive menée par l'Association des banques néerlandaises en la matière ;
 - Proposer activement des informations sur les solutions, tels que les pare-feux et les filtres de courriers indésirables gratuits et payants, et d'autres mesures que le client peut prendre pour identifier et prévenir les menaces.

Engagement social

En tant que banque, nous sommes conscients du rôle que nous jouons dans la société, un rôle que nous entendons illustrer par plusieurs initiatives à caractère social. BinckBank a défini des critères pour cela en 2011. Le principe directeur pour ces activités peut être considéré comme contribuant à la culture financière de la population néerlandaise. En 2011, ce sujet n'a été traité que par Alex Academy. L'année prochaine, ce thème de la culture financière doit bénéficier d'un contenu pratique et être placé dans une perspective plus large. En plus de fournir des moyens financiers, BinckBank s'efforcera de participer au traitement de ce thème en faisant valoir son expertise et en mettant également ses salariés à disposition.

Orientation du marché et dialogue avec les parties prenantes

BinckBank reste en contact avec les différentes parties prenantes par le biais de consultations régulières. Les régulateurs revêtent une très grande importance à cet égard. Le dialogue avec les investisseurs, les clients et les actionnaires constitue une priorité et est facilité de différentes façons. Internet occupe une place de plus en plus importance dans ce processus. BinckBank a pris l'initiative l'an dernier de se réunir avec les investisseurs, les clients et les actionnaires lors de conférences et de colloques ainsi qu'à l'occasion de la Journée de l'investisseur, et via Internet dans le cadre de nos séminaires en ligne. Nous pouvons à nouveau faire le bilan rétrospectivement de certains événements qui se sont avérés fructueux pour nos clients en 2011.

De plus, BinckBank reste à l'écoute des investisseurs particuliers, en suivant par exemple les forums sur Internet. Les salariés de BinckBank communiquent avec les clients tous les jours par téléphone, courriel ou Twitter. BinckBank assure un suivi et répond activement aux suggestions formulées par les clients. Les souhaits des clients sont consignés avec le plus grand soin afin d'en étudier la faisabilité.

La Squawkbox est une application innovante pour nos investisseurs les plus actifs. Il s'agit d'une forme de réseau social dans lequel les clients peuvent discuter entre eux ou avec des experts, de l'évolution du marché ou des stratégies d'investissement, dans un environnement sécurisé.

Le Directoire de BinckBank consulte régulièrement les actionnaires et les investisseurs institutionnels. Nous avons ajouté la possibilité pour les actionnaires particuliers d'échanger en ligne avec les membres du Directoire en 2011. Cela permet aux investisseurs particuliers de poser leurs questions directement au Président du Directoire pendant l'AGA et après la publication des chiffres du troisième trimestre. À la fin 2011, 12 % des actions de BinckBank étaient détenues par nos clients.

BinckBank se réunit avec d'autres parties prenantes lors de discussions régulières avec des représentants de groupes d'intérêt. Ceux-ci comprennent : l'Association des porteurs d'actions néerlandais [Vereniging van Effecten Bezitters], l'Association des investisseurs pour le développement durable [Vereniging van Beleggers voor Duurzame Ontwikkeling] et l'Association des consommateurs [Consumentenbond]. En plus de nos clients et de nos actionnaires, nous ne devons pas oublier le dialogue avec nos salariés, qui sont des parties prenantes très importantes. Outre la tenue de réunions régulières avec le comité d'entreprise, le Directoire organise régulièrement des sessions de stratégie à destination des salariés afin de leur permettre de poser des questions directement au Directoire. Le Directoire rend compte de sa stratégie, des progrès réalisés et explique ses décisions. Des réunions d'information sont également organisées pour les salariés chaque trimestre à l'occasion de la publication des chiffres trimestriels.

Gestion opérationnelle

Les indicateurs suivants portent sur la gestion opérationnelle de BinckBank aux Pays-Bas. Du fait de la quantité limitée de matériau utilisé, les filiales en Belgique et en France n'ont pas été comptabilisées.

	2011	2010	Commentaires
Papier	10 778 kg	30 000 kg	Impression recto verso, Office 2010
Toner	91 kg	70 kg	Cause: internalisation des impressions
Énergie	1 339 MWH	Non Applicable	60 % d'énergie verte et 1 % d'énergie solaire
Eau	4 451 M ³	Non Applicable	

Papier

Le pourcentage de papier recyclé en 2011 était de 100 %, contre 70 % en 2010. Les chiffres ne comprennent pas les impressions commerciales (états financiers, rapports trimestriels, courrier, fichiers client et autres documents marketing). Le papier utilisé pour les impressions commerciales était du papier 100 % FSC. L'imposition de l'impression recto verso a permis une baisse considérable de la consommation de papier de BinckBank.

Toner

91 kg de toner ont été consommés en 2011 (impressions de bureau incluses et hors impressions commerciales), contre 70 kg en 2010. La hausse a été en grande partie due au fait que l'impression qui était auparavant externalisée a été internalisée à nouveau en 2011. Ceci concerne l'impression et l'expédition de tous les travaux d'impression à caractère opérationnel.

Énergie

La consommation d'énergie de Barbara Strozzilaan entre novembre 2010 et la fin octobre 2011 s'élevait à 1 339 MWh. 60 % de cette énergie étaient certifiés écologiques ; 1 % provenait de nos panneaux solaires.

BinckBank a sélectionné Equinix comme centre de données en 2010. Pour nous, le programme de gestion de l'énergie d'Equinix a été un critère déterminant dans notre choix. Equinix est le premier centre de données en Europe et la première entreprise basée aux Pays-Bas à obtenir la certification ISO 50001, la nouvelle norme internationale en matière de gestion de l'énergie. Equinix a également obtenu la certification ISO 14001 (pour la gestion environnementale) en 2011. La certification ISO 14001 précise les éléments dont les entreprises ont besoin pour disposer d'un système efficace de gestion respectueux de l'environnement efficace.



Koen N. Beentjes, Président du Directoire

(1961 – Nationalité néerlandaise)

Koen a été nommé au poste de directeur exécutif lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2009 pour un mandat de quatre ans, conformément aux statuts de BinckBank. Il exercera les fonctions de directeur des départements Ressources humaines, Informatique, Juridique, Audit interne, Relations avec les investisseurs et de Syntel.

Koen possède un diplôme d'expert-comptable et une expérience internationale de plus de 20 ans au sein du groupe ING et de ses prédécesseurs. Il a commencé sa carrière dans le domaine de la finance et du contrôle de gestion dans les filiales du groupe ING. En 1994, il assume la responsabilité de l'acquisition de banques de détail étrangères par ING. Il est devenu membre du comité de direction de l'Allgemeine Deutsche Direktbank AG à Francfort-sur-le-Main en Allemagne en 1998. Après son retour aux Pays-Bas, Koen est nommé au poste de directeur général d'ING Card à la fin 2002.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'exercice 2011 : 30 901

Evert-Jan M. Kooistra, directeur exécutif et directeur financier

(1968 – Nationalité néerlandaise)

Evert-Jan a été nommé au poste de directeur exécutif en vertu des statuts de constitution de BinckBank lors de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2008 pour un mandat de quatre ans. Il occupe le poste de directeur exécutif et de directeur financier de BinckBank depuis 2008. Evert-Jan est en charge de la finance et du contrôle, de l'exploitation, de la gestion du risque et de l'audit interne.

Evert-Jan a étudié l'économie d'entreprise à l'université Erasmus de Rotterdam et possède la certification de commissaire aux comptes. Il possède plus de 18 ans d'expérience dans le domaine financier, notamment au sein de PriceWaterhouseCoopers et de Shell. Il exerçait dernièrement la fonction de directeur financier au sein de la société américaine International Game Technology.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'exercice 2011 : 30 039

Pieter Aartsen, directeur exécutif

(1964 – Nationalité néerlandaise)

Pieter a été reconduit au poste de directeur exécutif lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2010 pour un mandat de quatre ans, conformément aux statuts de constitution de BinckBank. Il exerce la fonction de directeur exécutif de BinckBank depuis 2006, un poste qui l'amène à prendre la direction du centre de profit Professionnels, de ThinkCapital, BeFrank et TOM.

Pieter a étudié l'économie générale à l'université VU à Amsterdam. Il a travaillé entre 1990 et 2004 chez KAS Bank, une entreprise au sein de laquelle il a occupé différents postes dans la division Banque institutionnelle. Il a été nommé directeur commercial et de la gestion des relations avec les entreprises pour les pays du Benelux en 1996, avant d'occuper le même poste pour le Royaume-Uni en 2001. Il a rejoint Deutsche Bank AG à Londres au poste de directeur de la compensation des actions européennes et de vice-président en 2004, en prenant la direction du développement de produits et des ventes du produit de compensation.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'exercice 2011 : 42 885

Nick Bortot, directeur exécutif

(1973 – Nationalité néerlandaise)

Nick a été nommé au poste de directeur exécutif lors de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2008 pour un mandat de quatre ans, conformément aux statuts de BinckBanck. Il occupe le poste de directeur exécutif de BinckBank depuis 2008. Il est notamment en charge du centre de profit Particuliers.

Nick a étudié l'administration des entreprises à la Faculté d'économie de Nyenrode et les relations internationales à l'Université d'Amsterdam. Il travaille au sein de BinckBank depuis sa création en 2000, il y a occupé différents postes, comme celui de directeur des ventes et du marketing, des relations client ainsi que le poste de directeur général de la filiale BinckBank Belgique.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'exercice 2011 : 57 547

TRAVAILLER DUR, PRENDRE DU PLAISIR

CRÉER DES OPPORTUNITÉS

TRAVAILLER AVEC PASSION ET PLAISIR L'ENTHOUSIASME EST CONTAGIEUX

REPOUSSER SES LIMITES





Événements clés en 2011

Adéquation des fonds propres

La position de capital de BinckBank a été saine tout au long de l'année. Le ratio BRI et le ratio de solvabilité ont augmenté passant de 23,9 % et de 15,7 % à la fin 2010 à 31,1 % et 23,1 % respectivement, au 31 décembre 2011. Avec un niveau actuel de fonds propres Tier I de 160,7 millions d'euros, BinckBank satisfait amplement aux exigences les plus strictes, en termes de fonds propres, proposées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) qui devront être entièrement appliquées en 2019.

Exigence en fonds propres pour couvrir le risque opérationnel

Au premier trimestre 2011 BinckBank a obtenu l'accord de De Nederlandsche Bank (DNB) pour l'application de l'approche standardisée pour le risque opérationnel. Dans l'approche standardisée, le revenu d'exploitation se répartit entre différentes lignes d'activité. L'exigence en fonds propres imposée pour chaque centre de profit se situe entre 12 % et 18 % du revenu d'exploitation moyen des trois exercices financiers précédents. En conséquence de l'application de l'approche standardisée, l'exigence en fonds propres obligatoire pour le risque opérationnel au titre du pilier I a été ramenée de 26,0 millions d'euros à 22,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Pannes du système sur la plateforme de trading pour Alex et Binck NL

Entre la mi-juillet et le début du mois d'août, la plateforme de trading d'Alex et de Binck NL a connu quelques pannes lors de certaines séances de trading. La plateforme entière a fait l'objet d'analyses approfondies réalisées par une équipe pluridisciplinaire afin d'identifier l'origine des pannes. Les pannes trouvent leur explication dans un problème dans le mécanisme qui fait fonctionner (entre autres) la procédure d'authentification pour ouvrir une session et met à jour la durée des sessions client sur le site Internet. Nous avons testé et procédé aux ajustements nécessaires au début du mois d'août. BinckBank travaille en permanence à l'amélioration de la stabilité et de la vitesse de ses sites Internet et des applications de trading associées. Pour éviter que des pannes similaires ne se reproduisent, nous réfléchissons également à la manière de rendre la plateforme plus extensible et d'améliorer les systèmes de sauvegarde.

Présentation de la gestion du risque au sein de BinckBank

Appétit pour le risque de BinckBank

BinckBank exerce ses activités sur la base d'un parfait équilibre entre le risque, le rendement et le capital et s'efforce de prendre des risques en connaissance de cause et de manière responsable. Nous faisons notre possible pour obtenir un profil de risque modéré. La priorité que nous accordons au courtage en ligne et à l'offre de produits d'épargne permet de limiter nos risques. BinckBank possède un cadre de gestion du risque de gouvernance, au sein duquel le profil de risque est géré à partir de critères de risque définis au préalable.

L'appétit pour le risque désigne le niveau de risque que BinckBank est prête à assumer dans l'exercice normal de ses activités afin de réaliser ses objectifs. L'appétit pour le risque suppose un équilibre entre le risque et le rendement et constitue un élément central de l'activité de BinckBank. Les intérêts et les rendements commerciaux sont pondérés en fonction des risques qu'ils comportent. Pour BinckBank, l'appétit pour le risque est un processus dynamique, et non pas une mesure statique, qui évolue constamment afin de s'adapter aux circonstances internes et externes. La culture du risque de la société et le tempo donné par la direction sont des facteurs prépondérants. Le Directoire prend également les points de vue externes en compte lorsqu'il s'agit de déterminer son niveau d'appétit pour le risque : l'image que souhaite donner BinckBank auprès de ses parties prenantes telles que les clients, les actionnaires, les salariés et les régulateurs. Quelles sont leurs attentes en termes de risque, d'appétit pour le risque et de rendement ? Des consultations sont engagées avec les parties prenantes pour dégager un point de vue à ce sujet. L'appétit pour le risque est le paramètre le plus important du système de gestion du risque d'entreprise de BinckBank et constitue le principe de base en matière de gestion du risque. Le Directoire détermine le niveau d'appétit pour le risque au moins une fois par an et l'ajuste au besoin à l'aune des changements significatifs.

À l'instar des autres institutions bancaires, BinckBank dépend de la confiance des clients particuliers. Son existence relativement récente, la taille absolue de son capital, sa cotation en bourse et son grand nombre de clients en font une société sensible à tout ce qui a trait à la confiance. BinckBank en a conscience, et son appétit pour le risque eu égard à sa réputation, à l'adéquation de ses fonds propres (ou solvabilité), sa position de liquidité et l'intégrité et les droits et les obligations des clients est faible.

Profil de risque de BinckBank

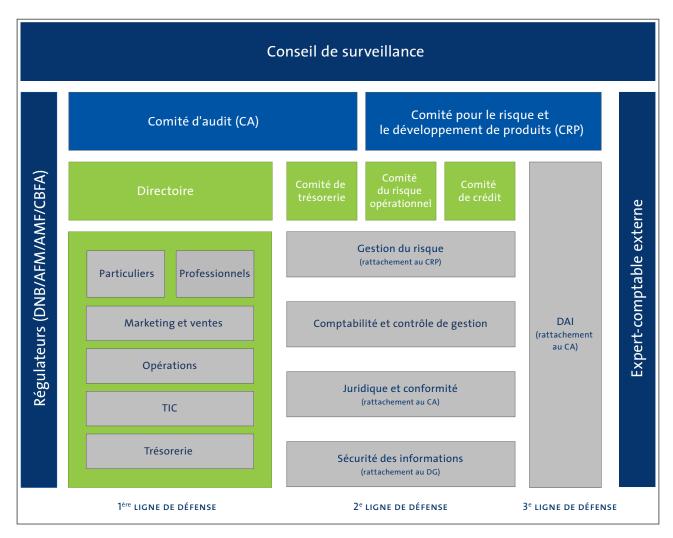
BinckBank présente un profil de risque en tous points différent de celui des banques néerlandaises traditionnelles. Les activités bancaires classiques de BinckBank sont relativement simples, et concernent l'octroi de prêts sur gages par des portefeuilles de titres extrêmement liquides (prêts sur gages), la prestation de services de règlement à des comptes de contrepartie fixes à d'autres institutions bancaires, la gestion d'actifs automatisée et l'activité de taux d'intérêt concernant les fonds qui nous sont confiés par nos clients. Ces activités sont en général considérées comme présentant un risque relativement faible. Le cœur de métier de BinckBank, le règlement des opérations sur titres, est toutefois un processus complexe. BinckBank traite chaque année des transactions pour plus de 500 000 comptes dans un très grand nombre de produits financiers sur plusieurs plateformes de trading par le biais de courtiers et d'adhésions aux bourses. Conjugué au niveau de dépendance élevé à l'égard des TIC, cela constitue un risque opérationnel relativement important. BinckBank porte par conséquent une attention particulière à la gestion du risque. Des mesures de contrôle, des systèmes d'information et de divulgation adaptés font partie intégrante du processus de gestion du risque. La définition annuelle du niveau d'appétit pour le risque, l'identification des risques et l'adoption et l'ajustement de mesures de contrôle pertinentes s'inscrivent dans le cadre du processus continu au sein de BinckBank. La gestion du risque est de plus affectée par l'évolution des conditions de marché et la complexité croissante de la législation et de la réglementation. BinckBank doit se conformer en permanence avec une législation et une réglementation du secteur financier en perpétuel changement.

Organisation de la gestion du risque

Dans l'organisation actuelle, la gestion du risque s'articule autour du directeur général et du directeur financier, qui dirigent de concert les différents départements impliqués dans la gestion du risque. Le directeur général est en charge des TIC, de la sécurité des informations, du service juridique et conformité et du DAI. Le directeur financier est en charge des opérations, de la trésorerie, de la gestion du risque et de la comptabilité et du contrôle de gestion. Chacun de ces départements possède ses propres règles internes qui définissent ses devoirs et ses responsabilités en matière de gestion du risque. Ces règles ont été coordonnées afin d'éviter les doublons et les failles dans les mécanismes de gestion du risque. L'indépendance des différents domaines et départements est également préservée par cette séparation.

Cadre de gestion du risque de gouvernance

BinckBank utilise le principe des « trois lignes de défense », selon lequel les centres de profit sont les principaux responsables en matière de gestion du risque. Les départements en première ligne sont soutenus et surveillés par des départements spécialisés en seconde ligne tels que la gestion du risque, la comptabilité et le contrôle de gestion et la sécurité des informations. Le département d'audit interne (DAI) constitue la troisième ligne de défense. Le comité d'audit, le comité de développement de produits et du risque et le Conseil de surveillance, ainsi que les régulateurs externes et l'auditeur externe, constituent le dernier maillon du cadre de la gestion du risque de gouvernance.



Départements et comités de gestion du risque

BinckBank possède une structure organisationnelle dans laquelle la séparation des pouvoirs est garantie. Il existe également plusieurs organes consultatifs et départements qui sont étroitement impliqués dans la gestion de certains risques, dont les plus importants sont expliqués ci-après.

Comité de trésorerie

Le comité de trésorerie est essentiellement en charge de la gestion du risque de liquidité, du risque de crédit dans le portefeuille d'investissement et du risque de marché (risque de change et de taux d'intérêt). Ce comité fixe également la politique d'investissement pour l'activité de taux d'intérêt. Cela concerne des sujets tels que l'allocation stratégique des fonds librement disponibles pour le portefeuille d'investissement et la définition des fonds à détenir sous forme de liquidités. Concernant les fonds à détenir sous forme de liquidités, les éléments concernés comprennent le placement des « call money », les mesures (notations) du risque à observer en la matière et l'exposition maximale par contrepartie et par secteur.

Comité du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel incombe au comité du risque opérationnel, qui est composé de représentants des départements de support de spécialistes et de la direction. Cet organe se concentre sur la gestion des risques associés au facteur humain et à la conception des processus métier. Ceci comprend le risque de sécurité des informations, les

risques de nature juridique et les questions relatives à la conformité. Ses principales prérogatives sont la prise de décision sur un fonctionnement sain et contrôlé, la coordination et la promotion du contrôle du risque opérationnel et la conception des principaux processus métier. Le cadre des normes et des directives au sein desquelles ces décisions sont prises a été défini par les départements de support spécialisé qui apportent leur soutien à la prise de décision et à la mise en œuvre de la politique par la direction. Ce comité est également chargé de donner l'accord final pour l'introduction de nouveaux produits conformément au code bancaire.

Comité de crédit

BinckBank possède un comité de crédit. Ce comité se concentre essentiellement sur la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de clients. Il s'intéresse aux questions relatives au risque de concentration, risque de marge et risque de contrepartie. Le comité de crédit se compose du président du Directoire, du directeur financier, du directeur du risque et du contrôle de gestion du groupe. Les représentants des centres de profit peuvent y être conviés. Les sujets abordés par le comité de crédit lors de ses réunions sont les suivants : politique relative aux prêts sur gages, exigences de marge, garanties bancaires et comptes nantis.

Département de gestion du risque

Le département de gestion du risque est en charge de la conduite au quotidien de la politique concernant la gestion du risque de crédit et de marché et de surveiller l'existence et l'efficacité de mesures de contrôle du risque fixées par le comité de crédit. Dans le cadre de la gestion du risque opérationnel, le département de gestion du risque effectue régulièrement des audits internes des processus opérationnels et transmet ses conclusions au comité du risque opérationnel. Il assure également le suivi du risque de taux d'intérêt découlant du portefeuille d'investissement et en rend compte au comité de trésorerie. Le département est placé sous l'autorité du directeur financier et il est également rattaché au comité du crédit. La politique concernant le risque de crédit est définie sur la base des normes légales et porte sur les concentrations dans les prêts accordés, la gestion du déficit, l'adéquation des exigences de marge, la politique concernant les prêts sur gages et la surveillance du risque de contrepartie. Le département de gestion du risque utilise des modèles de risque tels que la valeur à risque (perte potentielle), la méthode de décote et des tests de résistance séparés afin d'estimer le niveau de risque. Le directeur du risque a la possibilité de faire remonter les problèmes au comité de risque et de développement de produits.

Département comptabilité et contrôle de gestion

Le département comptabilité et contrôle de gestion est en charge de l'administration précise et complète et de la divulgation sous forme de rapports, des données financières aux parties prenantes internes et externes. Ceci comprend tous les rapports obligatoires à l'attention des autorités de régulation néerlandaises et étrangères. Le département comptabilité et contrôle de gestion est directement rattaché au Directoire (directeur financier).

Département juridique et conformité

Le département juridique et conformité est rattaché au directeur général et est responsable de la surveillance de la conformité aux codes de conduite et du respect de la législation et la réglementation en vigueur s'agissant de la gestion du risque. Le département juridique et conformité est principalement en charge de la gestion du risque d'intégrité. BinckBank accorde une grande priorité à l'intégrité et à la fiabilité, et le souligne dans son code de conduite, ses règles sur le délit d'initiés et sa politique d'alerte éthique. Le responsable conformité a la possibilité de signaler les problèmes au comité d'audit et au directeur du département juridique et conformité. Dans le cadre de sa fonction de secrétaire de l'entreprise, le directeur du département juridique et conformité a la possibilité de rapporter des problèmes au président du Conseil de surveillance.

Département de sécurité des informations

BinckBank dispose d'un département de sécurité des informations qui a la charge de définir et de mettre en œuvre la politique de sécurité des informations qui a été approuvée par le Directoire de BinckBank. Le département de la sécurité des informations peut informer le président du Directoire de ces questions.

Département d'audit interne (DAI)

Conformément à la définition de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, la mission du DAI est de rendre un avis objectif et impartial. L'objet du DAI est d'effectuer des travaux de garantie afin d'ajouter de la valeur et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation interne. Le DAI participe ainsi à la réalisation des objectifs organisationnels en adoptant une approche systématique et disciplinée de l'évaluation et de l'amélioration de l'efficacité de la gestion du risque, du contrôle et de la gouvernance.

Le DAI fournit une garantie additionnelle concernant :

- l'efficacité et l'efficience des activités de l'entreprise ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- la préservation des actifs ;
- le respect des lois et des réglementations en vigueur.

Les audits réalisés par le DAI se concentrent sur la conception, la mise en place et le fonctionnement de :

- la qualité et l'efficacité de la gouvernance ;
- la gestion et le contrôle du risque dans le cadre des processus et l'organisation ;
- les systèmes automatisés et les mesures de contrôle annexes et intégrés à ces systèmes.

Outre les audits programmés, des audits ciblés peuvent être réalisés à la demande de la direction ou du comité d'audit. Le champ d'action du DAI comprend toutes les activités exercées sous la responsabilité de BinckBank. Les entreprises communes et les investissements associés sont des entités indépendantes possédant leur propre licence et ne rentrent pas dans le champ d'action (direct) du DAI. Le DAI est rattaché au Directoire de BinckBank. Au sein du Directoire, les devoirs du DAI relèvent de la responsabilité du Président. Le DAI a directement accès au président du comité d'audit de BinckBank. L'indépendance du DAI est protégée par ce double rattachement et par le fait qu'il soit séparé de la direction hiérarchique et de la ligne hiérarchique du contrôle interne quotidien.

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance discute chaque année de la stratégie et des risques associés aux activités et évalue la structure et le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle des risques internes sur la base de rapports. La surveillance des informations financières fournies par l'entreprise relève de la responsabilité du Conseil de surveillance. L'appétit pour le risque du Directoire est évalué et doit être approuvé chaque année par le Conseil de surveillance.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de la supervision de la conception et du fonctionnement du système des mesures de gestion et de contrôle internes du risque, et du contrôle de l'application des recommandations de l'auditeur externe et du fonctionnement du département d'audit interne.

Comité de développement de produits et du risque

Le comité de développement de produits et du risque conseille le Conseil de surveillance sur certaines questions telles que le profil de risque et l'appétit pour le risque de BinckBank. Il surveille également l'adéquation de la liquidité et des fonds propres, ainsi que la mise en place, le test et l'analyse des nouveaux produits ou des modifications apportées aux produits et aux services existants eu égard au devoir de précaution envers le client. Le comité de développement de produits et du risque est de plus en charge d'identifier, d'analyser et de conseiller sur l'ensemble des autres risques importants pour BinckBank.

Structure financière

BinckBank met en réserve du capital à titre de provision contre le risque. Le montant et la qualité des réserves de fonds propres sont déterminés conformément aux normes IFRS et aux dispositions des directives européennes CRD qui figurent dans la loi sur le contrôle bancaire (Wft).

Calcul des fonds propres et du noyau dur Tier I

Les fonds propres de BinckBank se composent du capital social émis et libéré, des réserves provisionnées pour les primes d'émission, des autres réserves, du résultat de l'exercice financier courant, ainsi que de la valeur des participations minoritaires. Les actions propres sont déduites des fonds propres. Pour le calcul du noyau dur des fonds propres, les postes goodwill, immobilisations incorporelles, réserve de juste valeur et le dividende proposé sont déduits des fonds propres. Pour le calcul du total du noyau dur Tier I des fonds propres disponibles, le poste Participations dans les institutions financières de plus de 10 % est déduit du noyau dur des fonds propres. L'analyse de la composition des fonds propres et du capital social au 31 décembre 2011 figure dans le tableau ci-dessous.

(x 1000 €)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital social souscrit	7 450	7 450
Réserve provisionnée pour les primes d'émission	373 422	373 422
Actions propres	(3 954)	(3 335)
Autres réserves	58 388	47 209
Bénéfice non affecté	34 210	44 240
Participations minoritaires	7	(73)
Total des fonds propres	469 523	468 913
Moins : goodwill	(152 929)	(152 929)
Moins : autres immobilisations incorporelles	(135 773)	(164 155)
Moins : réserve de juste valeur	973	2 610
Moins : dividende proposé	(17 880)	(20 115)
Fonds propres de base	163 914	134 324
Moins : investissements dans les filiales financières	(3 219)	(3 067)
Capital total disponible - Tier I	160 695	131 257

La position de capital de BinckBank était favorable au 31 décembre 2011. Le total des fonds propres de BinckBank s'élevait à 469,5 millions d'euros à la fin décembre 2011 (2010 : 468,9 millions d'euros). Le noyau dur Tier I du total des fonds propres disponibles s'élevait à 160,7 millions d'euros (2010 : 131,3 millions d'euros). Les fonds propres Tier I ne sont pas affectés par les variations de la réserve de juste valeur, car elle n'est pas comptabilisée dans le calcul du capital total disponible (voir poste "Moins : réserve de juste valeur"). Le capital Tier I a augmenté de 29,4 millions d'euros, dont 28,4 millions au titre de la dépréciation des immobilisations incorporelles et 1,0 million des autres mouvements de capital (comme les bénéfices mis en réserve).

Calcul de l'exigence en fonds propres au titre des Piliers I et II

Le cadre de Bâle II stipulé dans la Loi sur le contrôle bancaire (Wft) fournit des directives pour le calcul du niveau minimum de fonds propres du Pilier I qu'une banque doit détenir au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel selon les régulateurs. Bâle II autorise différentes approches pour l'application des exigences au titre du Pilier I relatives au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. BinckBank adopte l'approche standardisée pour le risque de crédit et le risque de marché, dans laquelle les techniques de limitation du risque de crédit et de pondération des risques sont employées conformément aux prescriptions du régulateur. BinckBank utilise également l'approche standardisée pour le risque opérationnel, dans laquelle elle constitue une réserve en capital à partir du revenu moyen d'exploitation par centre de profit des trois derniers exercices financiers.

Le second Pilier de l'accord Bâle II porte sur le processus que les banques ont utilisé pour évaluer l'adéquation de leur capital social, l'ICAAP et l'évaluation de ce processus par le régulateur, connu sous le nom de Processus de révision et de surveillance prudentielle (SREP). Pour la définition de son processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ou ICAAP), BinckBank utilise la méthode complémentaire, dans laquelle le capital en complément de l'exigence minimale en fonds propres au titre du Pilier I doit être conservé pour les risques complémentaires reconnus par BinckBank (Pilier II). L'ICAAP est utilisé par BinckBank pour déterminer son capital réglementaire interne (ou fonds propres ICAAP). Les fonds propres ICAAP sont exprimés dans le ratio de solvabilité. En 2011, BinckBank utilisait une exigence minimale en fonds propres de 12 % pour le ratio de solvabilité Pilier II. Les fonds propres SREP représentent l'aboutissement du dialogue entre De Nederlandsche Bank (DNB) et BinckBank, et reflètent le niveau de fonds propres jugé souhaitable sous l'angle des régulateurs externes. Dans certains cas, le régulateur doit ajouter une surcharge prudentielle aux fonds propres ICAAP. Aucune surcharge prudentielle n'a été appliquée à BinckBank en 2011, et il n'existait aucune différence entre les fonds propres ICAAP et les fonds propres SREP.

Ratios de fonds propres Piliers I et II

(x 1000 €)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital total disponible	160 695	131 257
Total des fonds propres requis Piliers I+II	55 586	66 933
Fonds propres requis Pilier I	41 360	43 983
Risque de crédit	18 718	17 884
Risque de marché	120	96
Risque opérationnel	22 522	26 003
Fonds propres requis Pilier II	14 226	22 950
Risque de taux d'intérêt	4 294	8 349
Risque de liquidité	477	954
Risque de crédit total Pilier II	9 455	13 647
Risque de concentration	7 054	9 062
Risque de marge	401	3 585
Risque de contrepartie	2 000	1000
Fonds propres excédentaires/insuffisants (Pilier I)	119 335	87 274
Fonds propres excédentaires/insuffisants (Pilier II)	105 109	64 324
Ratio BRI	31,1 %	23,9 %
Ratio de solvabilité	23,1 %	15,7 %

Exigence en fonds propres Pilier I

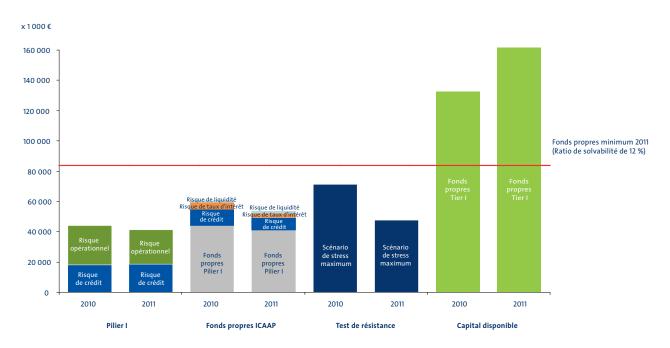
BinckBank a réévalué son adéquation de fonds propres au 31 décembre 2011. Ce réexamen a révélé que l'exigence totale de fonds propres au titre Pilier I avait baissé de 6 %, atteignant 41,4 millions d'euros en 2011. La baisse peut s'expliquer en grande partie par l'adoption de l'approche standardisée pour le calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Exigence en fonds propres Pilier II

Le total des fonds propres au titre du Pilier II a baissé de 38 % en 2011 atteignant 14,2 millions d'euros. L'exigence en fonds propres a baissé pour tous les risques, à l'exception du risque de contrepartie. L'exigence en fonds propres pour le risque de taux d'intérêt a baissé de 4,1 millions d'euros, car la duration du portefeuille d'investissement a été ramenée de 1,33 année à 0,82 année, tandis que la taille du portefeuille d'investissement est restée plus ou moins inchangée. L'exigence en fonds propres pour le risque de liquidité a reculé de 0,5 million d'euros par rapport au niveau atteint le 31 décembre 2010, car la trésorerie de BinckBank relative aux fonds qui lui sont confiés a augmenté à la fin 2011. Le risque de concentration mesure les risques de pertes liées aux clients possédant des portefeuilles asymétriques qui sont concentrés dans des actions spécifiques (ou leurs instruments dérivés associés). La plus forte concentration dans les portefeuilles des clients portait sur les actions du groupe ING et de Royal Dutch Shell à la fin 2011. L'exigence en fonds propres pour les risques de concentration au 31 décembre 2011 s'élevait à 7,1 millions, soit 2,0 millions de moins qu'au 31 décembre 2010. L'exigence en fonds propres pour le risque de marge découle de la taille des pertes sur les clients qui résulteraient après un repli de 12,5 % des marchés actions. BinckBank a jugé nécessaire d'augmenter l'exigence de marge sur les positions relatives aux options souscrites en raison de la hausse de la volatilité des cours boursiers en 2011. Du fait en partie de cette décision, le risque de marge a diminué de 3,2 millions d'euros passant à 0,4 million en fin d'année 2011. L'exigence en fonds propres pour le risque de contrepartie a augmenté de 1,0 million d'euros car la croissance enregistrée par le centre de profit Professionnels s'est traduite par une augmentation des transactions de gré à gré, qui sont réglées avec des contreparties individuelles. L'exigence en fonds propres pour le risque de contrepartie s'est élevée à 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les fonds propres requis au total au titre des Piliers I et II ont connu une baisse de 17 % atteignant 55,6 millions d'euros. Les fonds propres Tier I ont augmenté de 22 % atteignant 160,7 millions d'euros. Ceci a entraîné une hausse du ratio de solvabilité passant de 15,7 % (fin d'année 2010) à 23,1 % (fin d'année 2011) ainsi que du ratio BRI passant de 23,9 % (fin d'année 2010) à 31,1 % (fin d'année 2011).

Présentation de la structure de capital de BinckBank



Le graphique ci-dessus illustre l'adéquation des fonds propres. Comme les fonds propres ICAAP étaient inférieurs, au 31 décembre 2011, au capital disponible, il est possible de conclure que BinckBank possédait un capital suffisant et que l'adéquation de ses fonds propres était supérieure au ratio de solvabilité minimum souhaité de 12 %. Le scénario de stress maximum révèle que BinckBank possède suffisamment de fonds propres pour faire face à un scénario de stress.

Gestion du capital

L'objectif de la gestion du capital de BinckBank est de maintenir une position de solvabilité favorable, en cherchant constamment à parvenir à un parfait équilibre entre le capital social détenu et les risques auxquels la banque est exposée. La gestion du capital apporte une contribution de plus en plus importante à une analyse systématique et l'amélioration du couple risque/rendement des activités de BinckBank. Dans la conception de sa structure de capital, BinckBank tient compte des seuils fixés par De Nederlandsche Bank (DNB), la Financial Supervision Act (Wft), les règles de Bâle II et ses propres exigences internes en matière d'adéquation de fonds propres.

Stratégie en matière de capital

BinckBank s'efforce d'obtenir un ratio de solvabilité interne (ratio de solvabilité Pilier II) compris entre 12 % et 20 % et sa politique de fonds propres précise qu'en cas d'augmentation du ratio de solvabilité pour converger vers 20 %, le surplus de fonds propres sera distribué aux actionnaires sous forme de dividendes et/ou de rachat des actions propres. Le ratio de solvabilité de BinckBank dépassait 20 % au quatrième trimestre 2011, ce qui s'est traduit par la relance du programme de rachat d'actions.

Objectifs de fonds propres internes

L'objectif interne de fonds propres de BinckBank est d'atteindre un ratio de solvabilité d'au moins 12 %.

Risques et mesures de contrôle

Les risques auxquels BinckBank est exposée sont décrits ci-dessous de façon succincte. L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques, la conception et la mise en œuvre des mesures de contrôle et de tests de résistance constituent un processus continu à BinckBank.

Risque stratégique, risque commercial et risque de réputation

La conjoncture économique internationale, les facteurs cycliques et les retombées de la crise du crédit ont influé sur les marchés financiers du monde entier, et par là même, sur le résultat d'exploitation de BinckBank. D'autres facteurs sont également impliqués, dont la perte de clients, la baisse du volume d'échanges, la diminution de la valeur des ordres et la pression de la concurrence sur les prix, qui pourraient se solder par une chute des bénéfices. BinckBank évolue dans un environnement très concurrentiel dans lequel ses concurrents, souvent de grands établissements financiers, possèdent des marques bien implantées et des moyens financiers plus importants. BinckBank fait également face à une concurrence accrue des courtiers en ligne de plus petite taille très agressifs sur les prix. BinckBank réalise de gros efforts et des investissements importants pour fidéliser ses clients actuels et en attirer de nouveaux. Sa position financière et son résultat peuvent également être négativement impactés par des décisions malheureuses, une mauvaise exécution des décisions ou une réponse inadaptée aux évolutions du climat des affaires en général ou sur les marchés qui revêtent une certaine importance pour la société. Pour BinckBank, la confiance de ses clients est essentielle, c'est pourquoi la banque s'efforce de réduire au maximum les risques de réputation.

Chaque type de risque est décrit ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie et/ou une institution émettrice participant à la négociation ou l'émission d'un instrument financier n'honore pas son obligation et porte préjudice financièrement à BinckBank. Le risque de crédit concerne les postes du bilan relatifs à la trésorerie et aux soldes avec des banques centrales, les banques, les actifs financiers et ainsi que les prêts et comptes à recevoir. Avec ces postes du bilan, l'élément central est la solvabilité de la contrepartie (à l'exception des prêts sur gages, car ceux-ci sont entièrement couverts par des titres déposés en collatéral). Le risque de crédit de BinckBank peut être sous-divisé en risque de crédit sur la trésorerie et les investissements, en risque de crédit sur les prêts sur gages accordés/obligations de marge/obligations SRD et en risque de contrepartie. La politique de BinckBank en matière de gestion des risques est décrite ci-dessous.

Risque de crédit sur la trésorerie et les investissements

BinckBank adopte une gestion prudente pour les fonds qui lui sont confiés par ses clients. Les fonds sous mandat ou les dépôts des clients qui ne sont pas utilisés pour accorder des prêts sur gages, sont en partie détenus sous forme de liquidités. La part la plus importante est placée sur le marché selon une approche responsable et averse au risque (via le portefeuille d'investissement). L'objectif de BinckBank avec le portefeuille d'investissement est de placer le surplus de liquidité sur le marché de manière à optimiser la marge d'intérêt entre les coûts de collecte des fonds et les produits de leur placement, en résonance avec l'appétit pour le risque de la société. Le risque de crédit sur la liquidité et les investissements est suivi de près par le département de trésorerie, qui transmet des rapports quotidiens au directeur financier et au département de gestion du risque et rend régulièrement compte de ses activités au comité de trésorerie. Les investissements sont effectués dans un système de limites de contrepartie fixées à l'avance par le comité de trésorerie. Les soldes excédentaires de trésorerie sont placés sur les marchés monétaires et des capitaux auprès des gouvernements centraux et des autorités publiques d'un rang inférieur, si elles bénéficient d'une garantie de l'État, des banques centrales et d'autres établissements de crédit possédant une note de crédit supérieure ou égale à AA- (Fitch ou équivalent). Les prêts du marché monétaire de BinckBank sont assortis de maturités allant de un jour à un mois. Les prêts sur les marchés des capitaux sont assortis de maturités pouvant aller jusqu'à trois ans. Les accords et les limites fixés sur le placement des fonds sur les marchés monétaires et des capitaux sont définis dans un système de limites fixées par le comité de trésorerie. Les prêts octroyés à des contreparties par le département de trésorerie sont encadrés par des règles strictes, conformément à la politique de trésorerie, et soumis à des limites fixées en interne sur le montant et les maturités des prêts accordés aux contreparties approuvées. Le risque de crédit qui en résulte est surveillé via des révisions régulières. Notre appétit pour le risque relativement faible est illustré par notre politique qui consiste à n'investir que dans des instruments relativement sûrs et liquides admis comme collatéraux par la Banque centrale européenne (BCE).

Risque de crédit sur les obligations de marge/prêts sur gages accordés

Via les contrats clients, BinckBank propose des lignes de crédit adossées à des titres à ses clients. Des acomptes peuvent être utilisés pour couvrir l'exigence de marge, acheter des titres ou apporter des cautions bancaires contre le compte-titres. Dans tous les cas, BinckBank est exposé au risque (potentiel) de crédit lié au client. Au vu de la nature des prêts et du collatéral fournis, le risque de crédit est toutefois limité. Dans le cas des prêts gagés sur des instruments financiers, le montant de crédit avancé dépend en partie de la liquidité et du prix du titre en question. La ligne de crédit pour tous les produits pouvant être admis en collatéral pour les prêts sur gages est déterminée en accord avec les directives stipulées par le comité de crédit, en tenant compte des limites fixées dans la section 152 du décret sur le contrôle des institutions financières [Besluit gedragstoezicht financiële ondernemingen, ou « Bgfo »]. BinckBank applique une décote limite inférieure de 30 % sur les actions et de 20 % sur les obligations. Comparé à l'approche standard employée par le régulateur pour déterminer le risque de crédit conformément à Bâle II, cela témoigne de notre grande prudence. BinckBank a conservé le droit envers ses clients d'ajuster, à tout instant et sans préavis, l'acompte par rapport aux titres. Les seuils autorisés peuvent être convertis en un seuil de dépenses maximales. Ce seuil de dépenses est exprimé sous la forme d'un ratio de couverture où l'exigence minimale reflète un ratio de couverture de 1. Un niveau supérieur à 1 exprime la couverture excédentaire relative par rapport à l'exigence minimale. Une couverture supplémentaire peut être assurée en fournissant des garanties bancaires, des collatéraux sous la forme de titres ou en augmentant le solde de trésorerie. Si le ratio de couverture est inférieur à 1, le client lance la procédure de déficit. Si le ratio de couverture est égal à zéro, le client lance la procédure de recouvrement.

La surveillance du risque de crédit est assurée par le département de gestion du risque qui utilise des systèmes automatisés pour suivre les prêts accordés à partir des prix en temps réel. Le risque de crédit repose par conséquent sur les variations de la valeur du collatéral reçu. Le département de gestion du risque surveille notamment la concentration des portefeuilles des clients, ce que l'on appelle le risque de concentration.

Le risque de concentration désigne une forme de risque de crédit qui concerne les clients avec des prêts sur gages et des clients avec des exigences de marge sur des positions sur des dérivés. Le risque de concentration se produit par exemple dans le cas de concentrations dans des titres donnés par des clients dont les portefeuilles d'investissement sont insuffisamment diversifiés. Le crédit gagé sur des titres dépend fortement dans ce cas d'un ou plusieurs facteurs. Si un émetteur venait à faire défaut, les conséquences seraient bien plus graves que si le crédit avait été accordé sur un portefeuille plus diversifié. Le département de gestion du risque suit au jour le jour de près les concentrations excessives dans les portefeuilles des clients. Des mesures sont prises en accord avec la politique pour au besoin limiter les concentrations excessives. En cas de concentration excessive, une décision est prise pour réduire le crédit accordé au client en question. Le comité de crédit peut également décider de limiter le risque de concentration associé à une action donnée en réduisant l'acompte fourni au titre de l'action en question. Les prêts sur gages ont chuté de 39 % depuis la fin de l'année 2010, passant de 476 millions d'euros à 290 millions à la fin 2011. Le volume des prêts sur gages a baissé à la suite du net repli des marchés financiers en août et en septembre 2011, ce qui a réduit la valeur des portefeuilles. Les clients sont donc contraints de réduire leurs encours de crédit en liquidant leurs positions dans leurs portefeuilles.

La marge correspond à la somme que le souscripteur (ou vendeur) d'une option d'achat ou d'un contrat à terme doit déposer comme titre pour le risque de sa position. La marge est une sorte de garantie contre les pertes potentielles résultant des obligations assumées par l'investisseur. Cela ne signifie pas que les risques financiers se limitent au volume de ces obligations. Il est donc possible que la marge maintenue par le client ne soit pas en phase avec l'obligation. L'exigence de marge peut par conséquent donner lieu à un risque de crédit sur le client. Le montant des exigences de marge est en partie déterminé par les pourcentages de marge fixés par le département de gestion du risque sur la base de la volatilité historique de l'action ou de l'indice sous-jacent. Le département de gestion du risque analyse les mouvements du marché au jour le jour et révise les pourcentages de marge au moins une fois par mois. L'exigence de marge de nos clients a baissé de 10 % l'an dernier, passant de 270 à 244 millions d'euros. En raison de la hausse de la volatilité des marchés financiers, l'exigence de marge pour les options émises a été augmentée par BinckBank en août et en septembre 2011. Cela signifie que les clients doivent posséder un niveau de collatéral supérieur pour couvrir leur risque et cela s'est traduit par une hausse absolue des exigences de marge des clients.

Service de Règlement Différé (SRD)

BinckBank propose des contrats SRD en France. Un contrat SRD est une transaction sur un nombre précis de titres cotés à la bourse d'Euronext Paris où le règlement des actions achetées ou la livraison des actions vendues peut être retardé jusqu'à la dernière séance du mois. L'opération sur titres correspondante sur le marché monétaire est exécutée par BinckBank afin de couvrir le risque de prix. La conséquence est que la somme investie dans l'opération est avancée par BinckBank au client. Cela se présente sous la forme de prêts sur gages pour lesquels BinckBank facture une commission mensuelle. Les obligations s'élevaient à 15,6 millions d'euros à la fin 2011. Il n'y a actuellement aucune augmentation du risque de concentration dans les portefeuilles d'investissement clients sur des contrats SRD, cela n'a donc aucun impact sur l'exigence de capital pour le risque de concentration au titre du Pilier II.

Procédure de déficit de BinckBank

Le département de gestion du risque surveille chaque jour le risque de crédit sur les prêts sur gages et les exigences de marge. Les clients ayant souscrit des prêts sur gages et/ou un accord de marge sont contrôlés par le département de gestion du risque concernant leur seuil de dépense disponible (ASL). L'ASL est le solde de la valeur pondérée des titres reçus de la part du client, moins les obligations du client sous la forme de prêts sur gages et d'exigences de marge. Il y a déficit si les titres du portefeuille du client ne fournissent plus une couverture suffisante pour les obligations. Dès lors qu'un ASL négatif est identifié, la procédure de déficit est ouverte. La loi impose le recours à une procédure de déficit.

La procédure de déficit utilisée par BinckBank est la suivante : BinckBank vérifie chaque jour pour chaque client si les titres couvrent suffisamment les prêts sur gages et/ou les appels de marge (marge et ordres actuels). Si l'ASL est négatif, le client doit compenser l'écart dans un délai de cinq jours ouvrables. En cas d'écart à la suite des positions prises sur des contrats à terme (futures) ou des dérivés SRD, le délai est ramené à un jour. Si l'ASL du client est toujours négatif le dernier jour où le déficit doit être résorbé, BinckBank commencera à fermer les positions sur titres du client de sa propre initiative. Les positions sur titres seront fermées jusqu'à ce que l'ASL du compte du client redevienne positif. En raison de l'évolution des conditions de marché, il peut parfois arriver que le pourcentage de prêts sur gage ne couvre pas suffisamment les variations futures des prix. Le département de gestion du risque assure un suivi quotidien, et ajustera au besoin le pourcentage de prêts sur gages conformément à la politique pratiquée en la matière.

Provisions pour les prêts sur gages et les appels de marge

Les provisions pour les prêts sur gages irrécouvrables sont calculées de façon individuelle et il n'existe aucune provision collective. Le montant de la provision dépend des conditions de remboursement convenues avec le client. La provision totale au 31 décembre 2011 était de 0,4 million d'euros (2010 : 0,5 million d'euros). Si le département de gestion du risque ne parvient pas à récupérer la dette, le dossier est confié à une agence de recouvrement.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un élément du risque relatif aux règlements. La grande majorité des opérations des clients de BinckBank sont effectuées sur des marchés réglementés tels que la bourse NYSE Euronext et TOM, où l'on a recours à une contrepartie centrale (CCP). Dans ce cas, le risque de contrepartie est pratiquement inexistant. Le centre de profit Professionnels exécute un faible nombre d'opérations avec une contrepartie, ou un courtier. Le risque de crédit (ainsi que le risque de marché) peut se produire dans le cas des opérations de gré à gré à la suite d'un non-règlement. Ces transactions sont effectuées sous réserve des seuils de contrepartie. Le comité de crédit approuve les seuils de contrepartie et la gestion du risque s'assure que ces seuils soient respectés.

Exigence en fonds propres pour couvrir le risque de crédit

L'exigence de crédit pour le risque de crédit au titre du Pilier II a augmenté de 5 % en 2011, passant de 17,9 millions à 18,7 millions d'euros. La hausse s'explique en grande partie par une augmentation de la liquidité déposée auprès d'institutions financières néerlandaises, pour laquelle une pondération du risque de 20 % est appliquée.

Risque de marché

Le risque de marché de BinckBank se compose du risque de taux d'intérêt et du risque de change. Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de fluctuations des taux d'intérêt et leur impact sur la position et/ou le résultat financier de BinckBank. Le risque de change désigne le risque de fluctuations de la valeur des éléments libellés en devises à la suite des variations des taux de change et l'impact sur la position et/ou le résultat financier de BinckBank.

Risque de taux d'intérêt

BinckBank ne gère pas de portefeuille de trading, elle est toutefois exposée aux variations des taux d'intérêt en raison des prêts qu'elle accorde sur le marché. Le risque de taux d'intérêt existe en raison de la probabilité que les variations des taux d'intérêt du marché aient un impact négatif sur la rentabilité future. Une variation progressive des taux d'intérêt du marché (la courbe des taux) s'accompagne d'un effet sur les produits d'intérêts futurs issus des prêts sur gages et du portefeuille d'investissement, et sur les intérêts que paie BinckBank sur les comptes d'épargne et les comptes-titres. BinckBank gère ce risque lié à ses activités bancaires en fixant activement les maturités de son actif et de son passif dans certains seuils. L'impact d'une variation progressive des taux d'intérêt sur la rentabilité de BinckBank est déterminé à partir d'un modèle Earnings-at-Risk (EaR). Le modèle mesure l'impact du risque de taux d'intérêt sur le résultat net en calculant l'effet sur les produits et les charges d'intérêt escomptés à la suite d'une variation graduelle des taux d'intérêt du marché de 1 et 2 % sur une période d'un an, à la hausse comme à la baisse, et son impact sur une période de deux ans. Cela démontre clairement l'impact potentiel des fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat de BinckBank. Le département de gestion du risque rend régulièrement compte des résultats et de toute infraction au niveau de tolérance au comité du trésorerie. BinckBank ne provisionne pas de fonds propres pour les Earnings-at-Risk.

Outre les variations graduelles de la courbe des taux, des variations soudaines peuvent également se produire, ce que l'on appelle les chocs de taux d'intérêt. En ce qui concerne BinckBank, les chocs de taux d'intérêt sont reflétés dans les variations de la valeur du portefeuille d'investissement. BinckBank possède un portefeuille d'investissement composé de titres obligataires qui est diversifié en termes de maturités. Le portefeuille est exposé à des plus-values et moinsvalues latentes dues aux variations des taux d'intérêt et la solvabilité des institutions émettant ou garantissant les obligations. Pour couvrir les pertes qui pourraient résulter d'un choc négatif soudain des taux d'intérêt couplé à des sorties importantes de trésorerie où une partie du portefeuille d'investissement doit être liquidée à perte, BinckBank provisionne du capital au titre du Pilier II. Ces pertes sont calculées à l'aide du modèle de la valeur à risque (VaR). Le portefeuille d'investissement est intégré dans le livre bancaire et valorisé comme disponible à la vente. Cela signifie que les variations de la valeur résultant des chocs de taux d'intérêt sont exprimées dans un premier temps dans la réserve de réévaluation, mais elles sont sans effet sur le noyau dur des fonds propres de BinckBank. Toute perte (ou bénéfice) réalisée sur des cessions forcées ou volontaires dans le portefeuille d'investissement est comptabilisée dans le résultat de BinckBank. Le risque de taux d'intérêt pour BinckBank ne se soldera par des pertes que si la banque est contrainte de liquider son portefeuille d'investissement en raison des retraits importants des clients à la suite d'un choc de taux d'intérêt. Le risque est quantifié à l'aide d'un modèle VaR, qui permet de calculer avec un certain niveau de fiabilité la perte potentielle maximale sur le portefeuille d'investissement sur une période donnée (BinckBank utilise une période de 10 jours de négociation). BinckBank utilise un intervalle de confiance de 99,7 %, ce qui signifie que dans 0,3 % des cas, une variation de la valeur du portefeuille supérieure ou égale au calcul de la VaR peut se produire. Les données historiques pour l'année dernière sont utilisées dans le modèle et la variance et la corrélation avec l'échéance résiduelle du portefeuille d'investissement sont déterminés sur cette base. Le modèle repose sur l'hypothèse d'une liquidation totale du portefeuille d'investissement. BinckBank provisionne 4,3 millions d'euros de fonds propres au titre du Pilier II pour les risques conformément au modèle VaR.

Risque de change

La politique de BinckBank consiste à ne pas prendre de positions actives sur le marché des changes. Les positions en devises ne peuvent par conséquent résulter que de la facilitation des opérations d'investissement par les clients La politique consiste à couvrir les positions en devises découlant des activités d'exploitation le jour même. Le département de trésorerie couvre les positions en devises dans le courant de la journée jusqu'à 22h00. Les positions en devises prises après 22h00 sont couvertes le jour suivant. BinckBank considère que le risque sur les positions de change est acceptable. La raison en est que la grande majorité des transactions en devises sont en dollars américains. Comme la plupart de nos clients possèdent un compte en dollars américains, ces positions sont réglées sur le compte du client et BinckBank n'est en aucun cas exposé au risque de change. Aucun bénéfice ou perte importante n'a été enregistré sur les positions de change en 2011. Les résultats sur les positions de change sont traités chaque mois par le comité de trésorerie.

Exigence en fonds propres pour couvrir le risque de marché

L'exigence en fonds propres pour le risque de marché est exprimée dans le Pilier I (risque de marché) et le Pilier II (risque de taux d'intérêt). BinckBank provisionne des fonds propres pour le risque de change au titre du Pilier I. À la fin de l'année 2011, l'exigence en fonds propres pour le risque de change s'élevait à 0,1 million d'euros (2010 : 0,1 million d'euros). BinckBank détenait des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille d'investissement à la fin 2011 pour un montant de 4,3 millions d'euros. Les fonds propres en réserve ont baissé à la suite de la réduction de la duration du portefeuille d'investissement qui a été ramenée de 1,33 année au 31 décembre 2010 à 0,82 année fin 2011.

Risque opérationnel

En raison de la nature de son activité, BinckBank encourt un risque opérationnel intrinsèque relativement important. Parmi les facteurs prépondérants, signalons le grand nombre de saisies administratives qui doivent être traitées tous les jours, le fait que toutes les communications avec les clients s'effectuent sur Internet et que pour toutes ces raisons, des ajustements doivent être effectués très régulièrement sur la plateforme et le logiciel. De nombreux événements inattendus peuvent de plus affecter les processus opérationnels de BinckBank, lesquels peuvent se traduire par des pertes ou entraver la réalisation des objectifs. Les processus, systèmes et collaborateurs peuvent obtenir des performances inférieures aux attentes, les salariés peuvent commettre des fraudes, des incidents peuvent se produire et les processus peuvent être perturbés au jour le jour par des accidents ou des pannes du système (risque de TIC). Les risques résultant de ces événements sont classés parmi les risques opérationnels. Les pertes dues au risque opérationnel sont inévitables. BinckBank est assurée auprès de tiers pour de nombreuses formes de pertes prévisibles résultant du risque opérationnel. BinckBank possède une réserve de fonds propres pour le risque opérationnel conformément à la loi comme marge au titre des pertes (imprévisibles) non assurées.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est généralement le résultat de défaillances dans le traitement et le règlement quotidien des transactions avec les clients ou d'autres parties ou dans les procédures et actions conçues pour garantir une détection rapide des erreurs, des défaillances ou des limitations quantitatives ou qualitatives dans les ressources humaines, une prise de décision déficiente due à des informations de gestion inadéquates et le non-respect des procédures de contrôle internes. Le système d'évaluation et de contrôle mis en place par BinckBanck pour gérer le risque opérationnel remplit les conditions suivantes :

- Attribution des responsabilités clairement affectées;
- · Mesure, évaluation et mise à jour du risque opérationnel actuel au sein du comité du risque opérationnel ;
- Maintenance et reporting de la base de données des pertes au comité de risque opérationnel ;
- Le système d'évaluation et de contrôle est régulièrement soumis à une analyse par des experts indépendants ;
- Les résultats des contrôles périodiques sont abordés tous les mois par le comité en charge du risque opérationnel et une évaluation annuelle des risques est réalisée afin de déterminer l'appétit pour le risque en présence du Directoire, des directeurs des centres de profit et des responsables des fonctions support.

Le risque ne peut être géré qu'au moyen d'une procédure de reporting de gestion efficace. Chez BinckBank, cette procédure répond aux exigences suivantes :

- Établissement de rapports réguliers sur l'efficacité ou les contrôles au responsable du centre de profit, avec une fonction de surveillance complémentaire réservée au DAI. Le DAI s'assure que les contrôles sont correctement, entièrement et opportunément appliqués par la deuxième ligne de défense. Le reporting par le suivi et l'inefficacité des contrôles sont également rapportés au comité en charge du risque opérationnel.
- L'efficacité des contrôles est abordée par le comité en charge du risque opérationnel. Des mesures adaptées sont prises sur cette base en cas de risque inacceptable. Le comité du risque opérationnel donne également son accord pour les nouveaux produits et services qui seront lancés par BinckBank, pour lesquels l'accent est mis sur l'identification et la gestion du risque et la mise en place de contrôles clés pertinents pour le produit ou le service concerné dans le système de gestion des risques.

La gestion du risque opérationnel est intégrée à la structure de l'organisation, qui comporte plusieurs mesures de contrôle interne que BinckBank utilise pour gérer le risque opérationnel. Les contrôles inefficaces sont évalués tous les mois et ajustés au besoin par le comité du risque opérationnel. La mise en place d'un tableau de bord des risques montrant les indicateurs clés fournissant des indices sur l'évolution des risques opérationnels sur la durée est également évoquée. Ceux-ci comprennent des indicateurs sur les performances des TIC telle qu'une panne du système au cours du mois (pourcentage d'interruption pendant les heures de marché, norme = 99,9 %) par rapport à la période précédente, le dernier test d'urgence positif, le pourcentage d'incidents résolus en l'espace de 48 heures.

Parmi les éléments essentiels de la gestion du risque opérationnel, citons :

- Rapprocher le plus possible la responsabilité de la gestion du risque opérationnel des processus, ex. : avec la direction opérationnelle;
- Consigner les procédures opératoires, les procédures de gestion du risque et la structure organisationnelle ainsi que leur interaction par écrit;
- Intégrer les procédures pour le reporting et la transmission à la direction;
- Mettre en place des contrôles dans chaque chaîne de procédure afin de garantir l'exactitude des informations, ainsi que des indicateurs de performance et de risque ;

- Tirer les enseignements des incidents et des erreurs. Noter si possible les détails et les incidents qui se sont traduits (ou qui auraient pu se traduire) par des pertes et comparer les relevés aux résultats des évaluations du risque ;
- Enregistrement et exécution automatisés des transactions avec les pistes de vérification connexes. Rapprochement quotidien des transactions et des positions, dont la transmission à la direction ;
- Procédures pour le recrutement et le mentorat du personnel et séparation fonctionnelle et descriptifs de poste pour tous les salariés et les départements;
- Rapports hiérarchiques clairement définis, consignation des informations de gestion requises et consultations internes régulières; études sur l'audit et le contrôle interne, principe du double contrôle obligatoire pour la représentation et l'engagement contractuel de l'entreprise;
- Maintenir une réserve de fonds propres pour couvrir les pertes résultant de la survenue d'événements imprévus (non assurés) et vérifier l'adéquation de la réserve par des tests de résistance réguliers ;
- Maintenir un portefeuille d'assurance, dont une assurance responsabilité pour les administrateurs, une assurance responsabilité entreprise, une assurance inventaire, une assurance bâtiments et une assurance contre les pertes indirectes.

Gestion du risque lié aux TIC

Comme les activités de BinckBank sont largement tributaires des TIC, une part significative du risque opérationnel concerne le risque lié aux TIC. Les failles dans les TIC peuvent représenter une menace sérieuse pour les processus métier essentiels et les services fournis aux clients. Les risques liés aux TIC peuvent représenter une menace indirecte pour la position et le résultat financier de BinckBank. Pour réduire ce risque, un grand nombre de mesures de contrôle a été mis en place dans les domaines suivants : l'organisation et la politique en matière de TIC, la gestion de la sécurité, la gestion des incidents et des problèmes, la gestion des changements et des configurations et la continuité.

Organisation et politique

Cela a trait, en premier lieu, aux risques que la politique et l'organisation des TIC reflètent de manière tronquée la stratégie organisationnelle et, en second lieu, aux risques que l'organisation et la politique en la matière ne soient pas (ou pas correctement) structurées et formulées pour refléter les processus métier et le traitement des informations et des données existantes de sorte que les processus et la transmission des informations ne soient pas correctement pris en charge.

BinckBank possède un modèle de gestion des TIC. La gestion des TIC est évaluée régulièrement ou en fonction des besoins. BinckBank a également mis en place une politique de sécurité des informations qui est activement appliquée au sein de l'organisation. Les principes politiques ont été mis au point pour l'ensemble des mesures de contrôle du risque lié aux TIC tels que la disponibilité, les incidents, les problèmes et les changements qui sont mesurés et transmis tous les mois au comité de risque opérationnel en utilisant des indicateurs clés de performance.

BinckBank a par ailleurs défini un processus pour gérer les ressources requises pour la prestation des services de TIC. BinckBank a également mis en place un plan qui porte sur la demande actuelle et future de services de TIC et sur les ressources TIC requises (et les travaux nécessaires et le budget pour les mener à bien), et possède une classification CIA obligatoire pour tous ses systèmes TIC dans le cadre de la gouvernance. Le sigle CIA fait référence aux notions de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité. Les mesures liées aux TIC sont prises sur la base de la classification CIA afin de s'assurer que les exigences de qualité recherchées soient respectées.

Gestion de la sécurité

La gestion de la sécurité consiste à éviter que les utilisateurs non autorisés n'accèdent à des informations. En tant que banque en ligne, BinckBank est par définition exposée à un risque intrinsèque significatif de fraude externe commise par les pirates informatiques. BinckBank en a pleinement conscience. BinckBank a mis en place une politique d'accès afin d'encadrer l'accès aux infrastructures, systèmes, applications et données qui ont été approuvées par le directeur des TIC. Pour augmenter davantage la sécurité de sa plateforme, BinckBank a étendu et mis en service son Système de gestion des événements et des incidents de sécurité (SIEM). Le SIEM surveille la sécurité du réseau de BinckBank.

BinckBank applique une politique de sécurité très active, qui est évaluée en permanence. Le test de pénétration régulier constitue l'élément clé de cette politique, dans lequel BinckBank invite un tiers à s'infiltrer dans ses systèmes en employant les techniques et les méthodes les plus sophistiquées. Les résultats de ce test sont discutés par le comité du risque opérationnel et peuvent aboutir à un durcissement de la politique et/ou des contrôles.

Gestion des incidents et des problèmes

La gestion des problèmes et des incidents se concentre sur la prévention du risque de pannes dues à l'impossibilité de rétablir (suffisamment) le service, d'erreurs structurelles dans l'infrastructure TIC, en s'assurant que les incidents et les problèmes sont traités correctement, intégralement et en temps utile. BinckBank limite ce risque en mettant en place une procédure de gestion des incidents qui garantit que chaque incident est analysé et hiérarchisé, et que les incidents caractérisés par un niveau d'urgence et d'impact important sont transmis aux niveaux supérieurs. Des rapports sont également élaborés chaque mois sur les incidents et les pannes.

Gestion des tests, des changements et des configurations

BinckBank met à jour ses systèmes et ses programmes au gré des évolutions technologiques et des besoins de ses clients. BinckBank est par conséquent exposée aux risques de faille et/ou d'erreur dans le développement des programmes, liés aux changements non autorisés aux infrastructures de TIC, la transmission inadéquate des informations concernant l'infrastructure de TIC et des réponses incorrectes ou incomplètes aux demandes de changement ou l'incapacité de traiter les demandes de changement en temps utile. L'une des mesures de contrôle mises en place consiste à n'autoriser que le personnel préposé à la gestion des données et des infrastructures à appliquer les changements approuvés aux processus de production. Les changements ne sont appliqués que conformément à la procédure de changement définie. BinckBank possède également différents environnements de développement, de test et d'acceptation pour le développement de nouvelles versions de logiciel. Avant de pouvoir appliquer les changements aux processus de production, les changements concernés doivent avoir été soumis à la procédure de gestion des tests et approuvés par le responsable des tests. La procédure de gestion des tests a été à nouveau durcie cette année afin d'améliorer la stabilité de la plateforme. Les tests sont, de plus en plus, réalisés de façon automatique.

Le département de développement de produits de BinckBank a commencé à travailler avec la méthode de développement de logiciels Scrum en 2011. Elle consiste à mettre sur pied des petites équipes pluridisciplinaires et à leur imposer des délais de livraison serrés. Cela permet d'améliorer le délai de mise sur le marché pour la livraison des nouveaux produits. La livraison est également plus prévisible en termes de délais et de qualité. La transparence du processus permet de procéder à des ajustements plus efficaces et plus fréquents.

Continuité

La disponibilité de son site Internet et des systèmes sous-jacents revêt une grande importance chez BinckBank. Le risque que la continuité des processus métier (vitaux) ou l'institution tout entière puisse être menacée en raison de l'indisponibilité de l'infrastructure de TIC (applications et systèmes compris) est limité comme suit : BinckBank a mis en place un plan de continuité des affaires et un plan de récupération après sinistre à partir de l'analyse d'impact sur l'entreprise. BinckBank possède un système d'urgence et réalise un test d'urgence au moins une fois par an. Pour garantir la continuité de la conduite de ses affaires, BinckBank a placé ses systèmes de production TIC dans un centre de données externe qui a pris des mesures contre les effets de surchauffe, des incendies, des vols, des dommages, les pannes de courant et les catastrophes naturelles. Le centre de données possède une certification Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS). Afin de sécuriser ses données vitales, BinckBank utilise des sauvegardes et une synchronisation en temps réel des données sur le site d'urgence. Une vérification quotidienne est effectuée afin de s'assurer que les sauvegardes critiques ont bien fonctionné et une évaluation est réalisée en cas de panne afin de déterminer si d'autres mesures doivent être prises. Un rapport transmis à la direction sur les performances et la disponibilité des systèmes est élaboré chaque trimestre. Un contrôle quotidien est réalisé afin de s'assurer que les systèmes vitaux fonctionnent correctement avant l'ouverture du marché. Un logiciel de surveillance spécial est également utilisé pour surveiller en permanence la disponibilité et la performance des systèmes clés.

Exigence en fonds propres pour couvrir le risque opérationnel

L'exigence en fonds propres pour le risque opérationnel s'élevait à 22,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 26,0 millions d'euros). L'objectif interne est de ne pas dépasser 1 % de produits bruts de commissions pour les pertes annuelles sur les activités normales dues aux risques opérationnels. Les pertes dues aux risques opérationnels font ici référence aux éléments suivants :

- · Le résultat financier des transactions non compensées et le remboursement des clients ; et
- Les autres pertes directes dues aux pannes des systèmes de TIC, le traitement automatisé des informations et les procédures opératoires.

Les pertes totales dues aux risques opérationnels en 2010 se sont élevées à 0,94 % du total des produits bruts de commissions et restaient sous le seuil interne de BinckBank. Les pertes totales dues aux risques opérationnels représentaient 1,17 % en 2011 du total des produits et BinckBank n'est pas parvenu à respecter son seuil interne de 1 %. Les pertes liées aux pannes de la plateforme de trading de BinckBank en juillet et août y ont contribué.

Risque d'intégrité

Le risque d'intégrité désigne le risque de non-respect des codes de conduite imposés par les normes de BinckBank, les normes sociales et les réglementations et les lois. Le risque d'intégrité peut se traduire par des pertes directes (telles que des réclamations et des pénalités) et des pertes indirectes (comme les préjudices en termes d'image ou les pertes dues à des fraudes). Dans de nombreux cas, certaines sont assurées jusqu'à un seuil raisonnable. Pour gérer ce risque, BinckBank impose des normes et des codes de conduite internes clairs qui sont divulgués à travers de l'organisation. BinckBank a créé un poste de responsable conformité, pour lequel des rapports hiérarchiques clairs ont été définis et une procédure de transmission a été mise en place. Le responsable conformité est tenu d'informer rapidement et précisément les dirigeants et le Directoire afin d'assurer que les activités de BinckBank restent conformes aux lois et aux réglementations en vigueur. BinckBank dispose de procédures pour les systèmes d'alerte éthique et la transmission obligatoire des transactions suspectes, d'un responsable sécurité ainsi que d'un responsable confidentialité.

Risques spécifiques aux produits

Différentes mesures sont actuellement en place pour réduire les risques liés à l'activité et aux produits d'Alex Asset Management. Ces risques sont détaillés ci-dessous.

La gestion du risque chez Alex Asset Management

Sous sa marque Alex, BinckBank propose un service d'exécution « execution-only » ainsi qu'un service de gestion d'actifs. Les actifs sous gestion ont augmenté de 80 millions d'euros en 2011, passant de 610 millions d'euros à 690 millions d'euros. Avec Alex Asset Management, BinckBank se démarque des sociétés de gestion d'actifs traditionnelles en optant pour une stratégie d'investissement active avec des décisions et des conseils d'investissement fondés sur une analyse quantitative. Le profil de risque d'Alex Asset Management diffère de celui de l'activité normale d'exécution de BinckBank. Les risques potentiels identifiés peuvent être divisés en risques liés au devoir de responsabilité, le risque opérationnel et le risque de réputation. Les directives concernant le devoir de responsabilité sont généralement plus strictes pour la gestion d'actifs que pour les services d'exécution, et accordent une responsabilité supplémentaire au gérant d'actifs. BinckBank satisfait ces exigences en fixant le profil d'investissement d'un client avant de répondre à sa demande au moyen d'une procédure d'admission numérique et l'obtention de l'accord du client sous forme numérique. BinckBank demande à ses clients qui ont recours à ses services de gestion d'actifs de mettre à jour leur profil d'investissement une fois par an. BinckBank procède à des contrôles quotidiens afin de s'assurer que le portefeuille du client est en phase avec l'évolution du marché et qu'il correspond au profil et aux objectifs d'investissement fixés. Les ordres sont exécutés automatiquement afin d'augmenter ou de réduire les positions en fonction des circonstances. Ce processus est plus ou moins entièrement automatisé et ne dépend donc pas du personnel préposé à la gestion d'actifs. Les risques opérationnels concernent essentiellement la forte dépendance à l'égard des systèmes de TIC, les modèles de décision et la précision des données utilisées tels que les prix, les volumes échangés et les actions des entreprises qui ont une incidence sur les prix. Le système de contrôle est ajusté pour en tenir compte. BinckBank réalise un grand nombre de tests par jour et teste régulièrement les modèles de décision afin de vérifier s'ils tiennent toujours compte des critères. La réputation d'Alex Asset Management et BinckBank pourrait être entachée si les clients ont le sentiment que leurs intérêts ne sont pas protégés. Des rendements décevants, une communication floue ou une publicité défavorable pourraient en être les raisons.

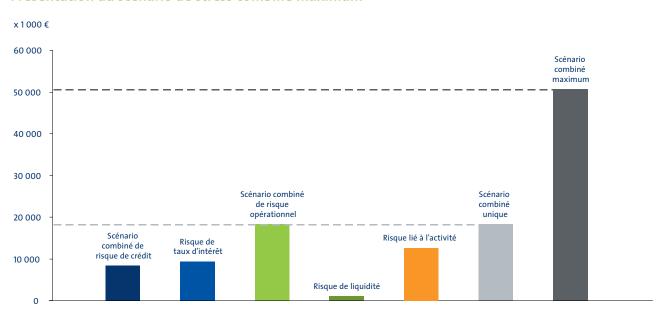
Adéquation des fonds propres et résultats des tests de résistance pour BinckBank

BinckBank réalise des tests de résistance réguliers afin d'évaluer l'ampleur des risques liés aux événements extrêmes en modifiant un ou plusieurs paramètres. Les tests de résistance sont partie intégrante de la gestion du risque et imposés par l'Accord de Bâle. L'objet d'un test de résistance est d'exprimer les risques liés aux événements extrêmes en termes de pertes financières. Leur probabilité et leur impact sur l'appétit pour le risque se traduiront par une évaluation des risques acceptés et à étudier la nécessité de prendre des mesures ou de provisionner des fonds propres supplémentaires. Dans le cadre du Pilier II, les tests de résistance doivent être menés pour évaluer l'impact sur le capital Tier I de tous les types de risque auxquels la banque est exposée. Si l'issue d'un scénario de tension extrême en aucun probable dépasse le capital Tier I disponible, cela démontre que BinckBank a dépassé son appétit pour le risque. BinckBank devra prendre des mesures visant à limiter les risques, revoir sa politique ou contracter une assurance, ou baisser le profil de risque de ses activités.

Résultats des derniers tests de résistance et du scénario de stress maximum

Pour le calcul du scénario de stress maximum, il est important de comprendre qu'il existe une différence entre les scénarios de stress et les tests de résistance. Un test de résistance est un test conçu pour un événement particulier et implique de modifier un seul paramètre. Un scénario de stress est un ensemble de tests de résistance qui composent un scénario. Le scénario de stress maximum se base sur un ensemble d'événements extrêmes qui pourraient se traduire par des pertes financières pour BinckBank. Différents tests de résistance ont été développés pour chaque catégorie de risque afin de permettre à la direction d'évaluer l'ampleur du risque lié à des situations extrêmes mais au demeurant réalistes. Les tests de résistance individuels ne sont pas complémentaires car tous les événements ne surviennent pas en même temps. Chaque catégorie de risque possède son propre scénario. Les différents résultats des scénarii de stress pour chaque catégorie de risque sont regroupés dans un scénario de stress maximum pour le test de l'adéquation des fonds propres. Le graphique suivant montre l'ampleur de l'écart du scénario combiné maximum parmi les différentes catégories de risque.

Présentation du scénario de stress combiné maximum



Adéquation des fonds propres, dont l'effet de second tour

La perte en capital pour le scénario de stress combiné maximum s'élevait à 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 et à 74,9 millions au 31 décembre 2010. La somme de capital retenue au 31 décembre 2011 de 160,7 millions d'euros diminuerait le capital Tier I de 110,1 millions d'euros. L'effet de second tour démontre que les effets du scénario de stress affectent l'exigence de fonds propres. En d'autres mots, la liquidation forcée d'une partie du portefeuille d'investissement s'accompagnerait d'une charge inférieure en capital pour le risque de crédit et de taux d'intérêt. Le risque de crédit sur les portefeuilles des clients diminuerait en raison de la liquidation forcée des positions des clients au moment de la survenue de l'événement. Pris ensemble, ces tests supposent que non seulement le capital total disponible diminuerait, mais aussi que le capital requis au titre des Piliers I et II baisserait de 55,6 millions d'euros à 51,1 millions. Le ratio BRI associé serait dès lors de 22,3 % et le ratio de solvabilité serait de 17,2 %. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'adéquation des fonds propres après la survenue du scénario de test combiné, avec les effets de second tour associés.

(x 1000 €)	Stress combiné max.	31 décembre 2011
Capital total disponible	110 141	160 695
Total des fonds propres requis Piliers I+II	51 149	55 585
Fonds propres requis Pilier I	39 444	41 360
Risque de crédit	16 802	18 718
Risque de marché	120	120
Risque opérationnel	22 522	22 522
Fonds propres requis Pilier II	11 705	14 226
Risque de taux d'intérêt	3 704	4 294
Risque de liquidité	409	477
Risque de crédit total Pilier II	7 591	9 455
Risque de concentration	5 291	7 054
Risque de marge	301	401
Risque de contrepartie	2 000	2 000
Fonds propres excédentaires/insuffisants (Pilier I)	70 697	119 335
Fonds propres excédentaires/insuffisants (Pilier II)	58 992	105 110
Ratio BRI	22,3 %	31,1 %
Ratio de solvabilité	17,2 %	23,1 %
Effet de second tour compris		
Erret de second tour compris		

Sur la base de l'effet de second tour, BinckBank a déterminé que ses fonds propres sont également adéquats dans le cadre du scénario de stress maximum. Comme le ratio BRI ne baisserait pas sous le seuil minimum de 8 %, l'augmentation de capital ou la mise en réserve des bénéfices n'est pas nécessaire.

Responsabilité de la gestion du risque

BinckBank fournit des informations sur sa gestion des fonds propres et du risque sous différentes formes, et en rend compte également dans son rapport annuel sur le risque et l'adéquation des fonds propres, qui est disponible sur www.binck.com. BinckBank a décidé de publier son rapport sur le risque une fois par an sur son site Internet à la fin du troisième trimestre en raison du Pilier III de l'accord de Bâle. La fréquence de publication du rapport sur le risque peut être augmentée si les circonstances l'exigent. BinckBank publie un rapport en fin d'année sur la gestion du risque dans la révision des états financiers dans la note 41 qui commence en page 154, conformément aux exigences IFRS 7. Avec son état annuel, également inclus dans ce rapport annuel, le Directoire de BinckBank rend compte de sa gestion du risque au cours de l'exercice précédent.

AVOIR LA VOLONTÉ D'ÊTRE LE MEILLEUR

LUTTER CONTRE L'IMMOBILISME

VISER L'EXCELLENCE DANS SON TRAVAIL OSER ENTREPRENDRE

FAIRE PREUVE D'INITIATIVE





Profil de liquidité de BinckBank

BinckBank est une banque en ligne destinée aux investisseurs. Ses services incluent, entre autres : le traitement des ordres sur titres placés par les clients (courtage) et la mise à disposition de produits d'épargne et de services de gestion d'actifs. Le modèle économique de BinckBank implique, au vu de la nature de ses opérations, un important surplus de liquidité. Les personnes détenant un compte auprès de BinckBank n'investissent en général pas l'intégralité de leurs actifs et préfèrent conserver une partie de leurs fonds sous forme de liquidités au sein de leur compte-titres ou de leur compte d'épargne. Contrairement à de nombreuses autres banques de détail, BinckBank ne consacre pas l'essentiel de ses activités aux prêts et aux crédits immobiliers. La banque ne s'est par ailleurs pas donné pour règle de lever des fonds sur le marché interbancaire en vue de les affecter ensuite à différentes maturités ou catégories de crédit. Son financement provient ainsi exclusivement des fonds de ses clients et de ses fonds propres. BinckBank ne proposant ni prêts, ni crédits immobiliers, son modèle économique diffère de celui de la plupart des banques (de détail) néerlandaises. BinckBank propose des prêts adossés à des titres (prêts sur gages) et investit son surplus de liquidité sur le marché par le biais d'un portefeuille d'investissement. Le volume de fonds sous gestion dépassant (largement) depuis la création de la banque celui des prêts sur gages, BinckBank bénéficie d'un surplus de liquidité la maintenant naturellement à l'écart de tout besoin de financement. L'absence de prêts (à long terme) et le surplus de liquidité émanant des fonds de clients constituent la base de la politique de financement de BinckBank. BinckBank n'a nullement besoin d'attirer d'autres sources de financement à long et court termes. Les clients de BinckBank ont la possibilité de retirer les fonds sous gestion à tout moment. BinckBank n'offre pas à ses clients des dépôts sur de larges périodes. L'imprévisibilité à court et long termes d'une position de liquidité fait partie intégrante de l'activité de courtage. La plupart des transactions sur titres sont réglées dans les trois jours qui suivent la date de transaction. L'intérêt majeur d'une politique de liquidité consiste ainsi à gérer cette liquidité à court terme.

Le surplus de liquidité de BinckBank se retrouve dans trois des classes d'actifs inscrites à son bilan :

- 1. Liquidités et banques : 5 % à 10 % des fonds sous gestion sont en principe détenus sous forme de liquidités (conformément à l'objectif de liquidité interne et hors réserves de liquidités auprès des banques centrales) auprès d'autres banques en vue de financer les opérations quotidiennes de BinckBank. BinckBank peut disposer de ces fonds immédiatement.
- 2. Actifs financiers : la majeure partie du solde de liquidités est placée au sein du portefeuille d'investissement. BinckBank investit principalement dans des obligations liquides offrant une qualité de crédit élevée et une maturité maximale de trois ans. La valeur de la liquidité d'un actif peut être calculée à partir de certains critères.
- 3. Prêts et créances : une partie des fonds déposés par les clients sert à financer les prêts sur gages accordés par BinckBank. BinckBank dépose en outre des fonds auprès d'autorités locales et d'organes gouvernementaux à l'échelle régionale.

Gestion du risque de liquidité

BinckBank a prévu plusieurs mesures de contrôle destinées à lui éviter une situation de pénurie de liquidité.

Celles-ci sont principalement:

d'ordre organisationnel:

- Le Directoire de BinckBank définit chaque année l'appétit pour le risque au regard du risque de liquidité. Celui-ci a ainsi opté pour un niveau d'appétit pour le risque au regard du risque de liquidité « très bas » (niveau 1 sur une échelle allant de 1 à 5). Cette décision du Directoire a été motivée par :
 - a. les spécificités du modèle économique de BinckBank en matière de liquidité, qui concernent principalement le règlement des transactions sur titres et le rapport entre le volume des dépôts à vue des clients et la taille relativement réduite de la banque ;
 - b. le fait qu'une incapacité de BinckBank à satisfaire ses obligations auprès de ses clients ou de tiers pourrait nuire fortement et rapidement à la confiance que lui accordent ces derniers et ainsi constituer une menace pour son avenir ; et
 - c. la nécessité pour BinckBank d'éviter une revente de ses actifs à des cours défavorables synonymes de pertes. L'appétit pour le risque au regard du risque de liquidité de BinckBank est illustré par la position de liquidité de son bilan. BinckBank ne finance ses actifs qu'à partir des fonds déposés par ses clients, qui constituent une source de financement stable. L'appétit pour le risque au regard du risque de liquidité de BinckBank constitue par ailleurs l'un des éléments déterminants de sa politique en ce qui concerne son portefeuille d'investissement. Pour convenir aux critères définis par BinckBank, un placement doit ainsi offrir une bonne qualité de crédit, être liquide et pouvoir faire office de gage auprès de la banque centrale et/ou d'autres banques.

- Le département trésorerie joue un rôle déterminant dans la définition du cadre de gouvernance de la conformité au risque de BinckBank (première ligne de défense). Il existe par ailleurs une juste répartition des tâches entre la définition des règles (comité de trésorerie), l'approbation de la politique (Directoire) et l'exécution quotidienne des activités de gestion de la liquidité (département trésorerie).
- Le département trésorerie ne peut en aucun cas être considéré comme une entité commerciale, au sens où il n'existe aucun lien direct entre ses résultats financiers et la rémunération de ses employés.
- Le nombre de collaborateurs BinckBank impliqués dans la gestion de la liquidité est relativement faible. Ces derniers sont par ailleurs majoritairement issus des échelons les plus élevés de l'entreprise. Le recours à un schéma communicatif simple permet en outre une prise de décisions extrêmement rapide. Les principaux collaborateurs impliqués dans la gestion de la liquidité sont ainsi : le directeur général, le directeur financier, le responsable de la gestion du risque, le responsable de la trésorerie et le contrôleur de gestion du groupe.
- Les collaborateurs seniors concernés jouissent d'une connaissance approfondie des critères de liquidité du modèle économique de BinckBank, des éléments définissant la liquidité d'un actif et des caractéristiques de la liquidité de l'actif et du passif de la banque.
- La politique de gestion du risque de liquidité de BinckBank est définie par une mise en parallèle de l'appétit pour le risque au regard du risque de liquidité et des critères de liquidité du modèle économique de la banque. Les responsabilités ont été clairement définies en ce qui concerne la gestion des liquidités, les placements sur le marché monétaire et la gestion du portefeuille d'investissement. Le cadre dans lequel le département trésorerie est autorisé à investir est défini au sein de mandats consignés dans le manuel de trésorerie. Il est de la responsabilité des départements gestion du risque et trésorerie de veiller à ce qu'aucun de ces mandats ne soit outrepassé.
- La valeur de la liquidité des actifs est surveillée sur la base de critères établis. Le comité de trésorerie se réunit chaque mois pour discuter des titres composant le portefeuille d'investissement et des critères utilisés dans le calcul de la valeur de la liquidité des actifs.

Suivi intrajournalier

- Les paiements sortants sont surveillés en continu ; en cas de transfert d'un montant supérieur à 500 000 €, le service clientèle appelle le client pour connaître la raison du transfert. Le département trésorerie est également informé de ce type de transferts. Il est en effet informé du statut des paiements entrants et sortants trois fois par jour. Dans les situations plus délicates, ce suivi peut être effectué toutes les heures.
- Le département trésorerie reçoit par ailleurs les relevés des transferts effectués par les clients quatre fois par jour, relevés servant également à ajuster les prévisions en matière de liquidité.
- La position de liquidité est déterminée chaque jour et une projection est réalisée pour les trois jours suivants (T+3),
 projection ensuite comparée à l'objectif interne en matière de liquidité. Des rapports de liquidité sont envoyés au Directoire et aux membres du comité de trésorerie. Ce dernier surveille les entrées et sorties de liquidités. Toute sortie massive de liquidités est signalée à la hiérarchie afin que des mesures appropriées soient prises.

Suivi à long terme

- BinckBank a adopté un ensemble de règles en matière d'intérêts et d'avances. L'augmentation ou la diminution des intérêts versés sur les comptes des clients constitue un instrument d'ajustement de la position de liquidité à moyen terme. Le paiement d'un taux d'intérêt plus élevé aux comptes créditeurs augmente le volume de liquidités. La mise en œuvre d'un taux d'intérêt plus élevé sur les prêts sur gages réduit quant à elle les niveaux de liquidité. Le recours au crédit peut également être ajusté par la réduction ou l'augmentation de la valeur que BinckBank attribue aux titres qui composent les portefeuilles des clients.
- Un crédit est accordé à condition que BinckBank puisse à tout moment annuler l'accord de manière unilatérale et récupérer les fonds prêtés. BinckBank reçoit des actifs financiers liquides en gage des prêts qu'elle accorde.

Premiers signaux d'alerte et procédures d'escalade

Des procédures d'escalade claires sont mises en œuvre dès lors qu'il existe un risque de passage en deçà du seuil de liquidité défini au sein des objectifs de la banque. Cette escalade s'effectue selon un principe baptisé « modèle des feux de signalisation ». Ce système de signaux émet une alerte dont la gravité est proportionnelle à celle de la position de liquidité. Dès lors qu'aucun des critères d'escalade n'est satisfait, la situation est définie comme « verte ». Elle peut ensuite passer au jaune, à l'orange puis au rouge. Le code rouge s'applique aux situations de mise en péril de la réputation de BinckBank et/ou de sortie massive de liquidités combinée à un solde de liquidité limité.

Tests de résistance et plan de financement d'urgence

- Des tests de résistance sont effectués afin de vérifier que BinckBank satisfait toujours ses objectifs internes en matière de liquidité. BinckBank a élaboré à cette fin un certain nombre de scénarii de crise. Deux autres scénarii ont par ailleurs été rédigés par l'organe de réglementation.
- La fiabilité des sources de liquidité alternatives de la banque (le plan de financement d'urgence) est vérifiée au moins une fois par an.

Plan de financement d'urgence (Contingency Funding Plan, CFP)

BinckBank dispose, en cas de pénurie de liquidités, d'un certain nombre de sources alternatives. Celles-ci sont les suivantes :

- réserve obligatoire auprès de la banque centrale;
- facilité de prêt marginal auprès de la Banque des Pays-Bas, De Nederlandsche Bank (DNB);
- facilité de crédit (adossé à des titres);
- · accords de rachat; et
- · liquidation du portefeuille d'investissement.

Exigences en fonds propres pour le risque de liquidité

Le montant des fonds propres réglementaires vis-à-vis du risque de liquidité est déterminé selon un scénario dans lequel 25 % des dépôts de clients disposant d'un solde créditeur supérieur à 100 000 € et 12,5 % des dépôts de clients disposant d'un solde créditeur inférieur ou égal à 100 000 € sont retirés. BinckBank devrait, dans une telle situation, dégager des liquidités à partir de son portefeuille d'investissement. L'excédent de liquidité pouvant être obtenu suite à la liquidation du portefeuille d'investissement est estimé à 0,27 %. Cet excédent provient du spread de liquidité causé par la vente d'une bonne partie du portefeuille d'investissement pendant la crise de 2008. Le spread de liquidité est lié aux surcoûts qu'impliquerait une vente immédiate et forcée d'une bonne partie du portefeuille au cours d'une même séance. Dans le scénario dont il est ici question, il serait ainsi possible d'obtenir 353,4 millions d'euros de la liquidation d'une partie du portefeuille. En prenant comme base un excédent de liquidité de 0,27 %, le montant des fonds propres réglementaires vis-à-vis du risque de liquidité est estimé à 0,5 million d'euros.

Déclaration du Directoire

Déclaration de maîtrise de la gestion

Une description détaillée de nos risques et de nos règles de gestion du risque ainsi qu'une présentation des responsabilités du Directoire sont fournies dans le Rapport du risque et d'adéquation des fonds propres 2011 publié le 31 octobre 2011, dans la partie consacrée au risque et à la gestion des fonds propres du rapport annuel et dans la note 41 jointe aux comptes annuels.

Conformément aux bonnes pratiques prévues par le Code de gouvernance de l'entreprise et dans les limites définies ci-après, nous pouvons affirmer que nos systèmes de gestion et de contrôle du risque garantissent un niveau de sécurité raisonnable et déclarons avoir pleinement conscience :

- a. du degré de réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de BinckBank;
- b. du respect par BinckBank des lois et de la réglementation en vigueur ; et
- c. de l'absence de déclarations erronées au sein de nos rapports financiers.

Nous déclarons par ailleurs que ces systèmes de gestion et de contrôle du risque ont enregistré des résultats satisfaisants en 2011.

Nos systèmes internes de gestion et de contrôle du risque ne suffisent toutefois pas à garantir la réalisation de nos objectifs stratégiques, opérationnels et financiers ou le respect systématique des lois et de la réglementation en vigueur. Ces systèmes ne permettent par ailleurs pas de s'affranchir de toutes les erreurs, qu'elles soient humaines, de jugement ou autres. L'acceptation du risque et la mise en œuvre de mesures de contrôle s'accompagnent systématiquement d'une analyse coût-bénéfice et font partie intégrante de l'activité de toute entreprise. Nous nous efforçons d'améliorer sans cesse nos procédures internes de contrôle et de gestion du risque.

Sans préjudice de ce que nous venons de déclarer, nous souhaitons attirer votre attention sur la mise en œuvre des projets suivants, censés nous aider à atteindre nos objectifs en matière d'excellence opérationnelle : le développement d'une plateforme européenne de gestion des activités de détail capable d'améliorer encore les effets visibles des mesures de contrôle mises en œuvre dans le cadre de l'expansion rapide de nos opérations à l'étranger et de préserver la qualité des différents modèles, paramètres et tableaux utilisés par BinckBank.

Déclaration du Directoire

Conformément à la section 5:25c de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) et pour autant que nous sachions, nous déclarons :

- A. que les comptes annuels offrent une image fidèle et sincère de l'actif, du passif, de la situation financière et des résultats de BinckBank N.V. et des sociétés incluses dans la consolidation ; et
- B. que le rapport annuel offre une image fidèle et sincère de la position de la banque à la date de rédaction du bilan et de sa situation au cours de l'exercice, ainsi que de celle de ses filiales dont les données sont incluses dans les comptes annuels. Nous ajoutons également que ce rapport annuel décrit les principaux risques auxquels est confrontée BinckBank N.V.

Amsterdam, le 8 mars 2012

Le Directoire

Koen Beentjes, Président du Directoire Evert Kooistra, membre du Directoire et Directeur financier Pieter Aartsen, membre du Directoire Nick Bortot, membre du Directoire OSER NÉGOCIER POUR LA SOCIÉTÉ ET LE CLIENT

ÉVITER LE GASPILLAGE

ÊTRE OUVERT ET AVOIR L'ESPRIT CRITIQUE FAIRE APPEL À SON BON SENS

ÊTRE CLAIR ET COMPRÉHENSIBLE



Gouvernance d'entreprise Introduction Le Code de gouvernance d'entreprise néerlandais (ci-après désigné par le terme « Code ») définit les principales règles de

Le Code de gouvernance d'entreprise néerlandais (ci-après désigné par le terme « Code ») définit les principales règles de conduite applicables aux sociétés néerlandaises cotées en bourse. Le Code est par nature autoréglementé et se fonde sur un principe consistant à « appliquer ou expliquer ». Le comité de surveillance du Code de gouvernance d'entreprise (ci-après désigné par le terme « Comité de surveillance ») a pour mission d'encourager la mise à jour et la mise en pratique du Code, ainsi que de surveiller le respect de ce dernier par les sociétés néerlandaises cotées en bourse. Le Comité de surveillance a soumis un rapport concernant le respect du Code au cours de l'année 2010 au ministre néerlandais de l'Économie, de l'Agriculture et de l'Innovation le 9 décembre 2011. Dans ce rapport, le Comité de Surveillance s'est plus particulièrement attardé sur les bonnes pratiques appliquées de manière insuffisante au cours des 4 années précédentes par 90 % ou plus des sociétés concernées, ainsi que sur les préconisations récemment ajoutées ou mises à jour au sein du Code.

Le Code bancaire constitue un document de référence pour les banques néerlandaises souhaitant adopter une bonne conduite commerciale. Le Comité de surveillance du Code bancaire (ci-après désigné par le terme « Comité Burgmans ») a soumis un rapport complet sur le respect du Code bancaire au ministre néerlandais des Finances et à l'association des banques néerlandaises (Nederlandse Vereniging van Banken, ou « NVB ») le 12 décembre 2011. Il conclut au sein de ce rapport que la majeure partie des banques néerlandaises ont adopté des mesures destinées à mettre en œuvre le Code bancaire.

En tant que banque néerlandaise cotée en bourse, BinckBank est soumise au respect du Code de gouvernance d'entreprise et du Code bancaire néerlandais.

Evolutions en 2011

Droit de lancer une enquête

La modification portée au droit de lancer une enquête constitue l'une des avancées législatives de 2011 dans le domaine de la gouvernance d'entreprise. L'amendement a, entre autres, été introduit pour restreindre l'accès au droit de lancer une enquête et pour conférer ce droit à l'entité juridique en elle-même.

Loi néerlandaise sur l'intervention

Les ministres des Finances, de la Sécurité et de la Justice ont soumis à la chambre des députés du parlement néerlandais une proposition de loi visant à accorder des pouvoirs supplémentaires à la Banque des Pays-Bas (De Nederlandsche Bank ou « DNB ») et au ministre des Finances afin que ces derniers puissent intervenir auprès des entreprises financières faisant face à d'importantes difficultés.

Règlement visant à introduire un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011

La nouvelle réglementation instaurée par la DNB au sujet de la rémunération des employés au sein des institutions de crédit et des sociétés d'investissement est entrée en vigueur, conformément aux dispositions de la réglementation visant à introduire un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011.

Loi néerlandaise sur la gestion et la supervision

La loi néerlandaise sur la gestion et la supervision (Wet bestuur en toezicht) (tout comme la loi réparatrice dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juillet 2012) fournit, entre autres, les bases juridiques d'un modèle moniste applicable aux directoires, une limite au nombre de postes hiérarchiques qu'une seule personne peut occuper, de nouvelles règles en matière de conflits d'intérêt, des objectifs en termes de mixité hommes-femmes au sein des directoires et des conseils de surveillance et une mise à jour du statut légal des membres des directoires des sociétés cotées en bourse.

Extension de l'obligation d'information concernant les intérêts détenus au sein de sociétés cotées en bourse

Une extension de l'obligation d'information concernant les importantes détentions d'actions (destinée à inclure, entre autres, les swaps d'actions réglés en espèces) est entrée en vigueur le 1er janvier 2012.

Statut des actionnaires des banques

Dans un rapport publié le 12 décembre 2011 au sujet de la mise en œuvre du Code bancaire, le comité Burgmans a déclaré vouloir lancer un débat au sujet du statut des actionnaires des banques. Le comité pense en effet que, vu l'importance particulière dont jouissent les banques dans la société et dans l'économie, il est d'autant plus nécessaire de préserver sans cesse leur stabilité et leur continuité.

Taxe bancaire

Le projet de loi instaurant une taxe bancaire, soumis par le gouvernement à la chambre des députés du parlement néerlandais le 15 décembre 2011, prévoit que toute banque ne respectant pas l'obligation instaurée par le Code bancaire de limiter la part variable de la rémunération d'un membre de son directoire à 100 % de son salaire de base soit soumise au paiement d'une taxe supplémentaire de 5 %.

Commission européenne

La Commission européenne a lancé en 2011 une consultation au sujet des pistes d'amélioration de la gouvernance d'entreprise dans les entreprises européennes. Cette consultation s'attarde sur plusieurs questions, et notamment sur les méthodes envisageables pour améliorer la diversité et le fonctionnement des directoires, ainsi que le suivi et la mise en œuvre des codes de gouvernance existants à l'échelle nationale. Elle a également pour vocation de définir par quel moyen l'implication des actionnaires pourrait être renforcée.

La Commission européenne a également publié en 2011 un livre vert faisant office de consultation au sujet de la gouvernance d'entreprise au sein des entreprises financières et des politiques de rémunération. Elle y demandait si le système de gestion et de supervision adopté par les entreprises financières devait être amélioré et, le cas échéant, à quels niveaux.

Les sections suivantes présentent les recommandations formulées par le Code et le Code bancaire.

Le Code

Le Code a une valeur juridique dans la mesure où toute entreprise cotée en bourse doit inclure au sein de chacun de ses rapports annuels une déclaration concernant son respect des principes et des bonnes pratiques définis par le Code et applicables à son directoire ou à son conseil de surveillance.

BinckBank accepte de manière générale les principes énoncés et largement mis en avant par le Code.

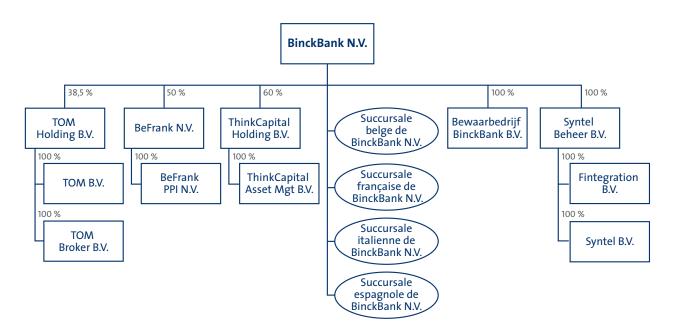
Conformément à la disposition I.1 du Code relative aux bonnes pratiques, les lignes directrices de la structure adoptée par l'entreprise pour sa gouvernance doivent être expliquées chaque année au sein d'une partie réservée du rapport annuel, partie devant notamment rappeler les principes du Code. Cette partie doit par ailleurs évaluer de manière claire le respect par l'entreprise des bonnes pratiques prévues par le Code et, en cas de non-respect d'une ou de plusieurs de ces pratiques, expliquer et mesurer ces manquements. Le Code a en effet pour fondement juridique un principe consistant à « appliquer ou expliquer ».

Cette partie permet à toute entreprise d'être en conformité avec la disposition I.1 du Code, et constitue par ailleurs la déclaration de gouvernance d'entreprise dont il est question à l'article 2:391(5) du code civil néerlandais.

Structure juridique

Généralités

BinckBank est une société à responsabilité limitée cotée à la bourse NYSE Euronext d'Amsterdam. La banque compte plusieurs filiales et entités associées aux Pays-Bas. BinckBank est présente en Belgique, en France et en Espagne et espère s'implanter sur le marché italien, pays où elle dispose d'une succursale depuis 2011. Les activités de BinckBank sont réglementées par la Banque des Pays-Bas, De Nederlandsche Bank (DNB) et par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM). La succursale étrangère Binck België N.V. a été liquidée dans le cadre de la restructuration juridique du groupe en 2011.



Actions, émission d'actions, droits de vote et structure de l'actionnariat

Actions

BinckBank dispose d'un capital-actions autorisé de 74 500 000 actions ordinaires cotées en bourse et de 50 actions privilégiées, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de 0,10 €. Les actions privilégiées qui représentent 0,00007 % du capital souscrit, sont des actions nominatives non cotées en bourse et sont détenues par Stichting Prioriteit Binck (ci-après désignée par le terme « Fondation »).

Les actions privilégiées ouvrent droit à des pouvoirs de contrôle spéciaux, comme le précisent les statuts de l'entreprise, disponibles sur le site Internet www.binck.com. Des informations complémentaires concernant le rôle de la Fondation sont fournies plus loin dans cette même partie. Les actions BinckBank ne s'accompagnent d'aucun certificat de titre en dépôt.

Émission d'actions

Les actionnaires adoptent, en assemblée générale, des résolutions concernant l'émission d'actions et peuvent transférer ce pouvoir à un autre organe interne à l'entreprise pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. En ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires, chaque actionnaire jouit d'un droit de préemption à hauteur du nombre total d'actions qu'il détient, sous réserve de dispositions statutaires particulières. Il n'existe aucun droit de préemption sur les actions émises a) à l'attention des employés de l'entreprise ou d'une filiale du groupe, ou b) en échange d'un paiement autre qu'un paiement en espèces.

Le droit de préemption peut être limité ou temporairement révoqué par une disposition adoptée lors de l'assemblée générale annuelle. Il peut également être limité ou temporairement révoqué par l'un des organes internes à l'entreprise susmentionnés dès lors que ce dernier s'est vu attribuer ce droit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale annuelle pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Pour être adoptée, toute résolution de l'assemblée générale annuelle destinée à limiter ou révoquer temporairement le droit de préemption, ou à accorder ces droits à un organe interne à l'entreprise, doit obtenir au moins deux tiers des suffrages exprimés si moins de la moitié du capital souscrit est représenté lors de l'assemblée. De telles résolutions ne peuvent être adoptées qu'en assemblée générale annuelle sur proposition de la Fondation.

Droits de vote

Chaque action BinckBank confère à son détenteur un droit de vote. Les résolutions sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf dans les cas où une majorité plus stricte est requise par la loi ou par les statuts de l'entreprise. BinckBank utilise un système de date d'enregistrement, conformément à la loi néerlandaise sur les droits des actionnaires (Wet aandeelhoudersrechten).

Structure de l'actionnariat

Les noms des actionnaires ayant fait part de leur intérêt pour BinckBank conformément à la disposition 5.3 de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) figurent à la page 25 du présent rapport annuel. Aucune convention n'a été signée entre BinckBank et les principaux actionnaires concernés.

Dispositions anti-rachat

La Fondation joue un rôle dans l'adoption des principales résolutions en lien avec les statuts de l'entreprise. Elle détient 50 actions privilégiées BinckBank. Ses prérogatives incluent la proposition de résolutions spécifiques en amont de l'assemblée générale annuelle et la pré-approbation des résolutions décrites ci-dessous. La Fondation jouit également de pouvoirs directs, parmi lesquels celui de définir le nombre de membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

En bref, le rôle de la Fondation consiste essentiellement à protéger la gestion et la conduite des activités au sein de BinckBank contre tout élément pouvant nuire à l'indépendance de l'entreprise et de ses filiales, et de promouvoir une attitude positive dans la gestion quotidienne des activités de la banque.

Le directoire de la Fondation se compose de trois membres. Le membre A est nommé par le Conseil de surveillance de BinckBank, le membre B par son Directoire, tandis que le membre C est choisi d'un commun accord entre les membres A et B. C.J.M. Scholtes (Président du Conseil de surveillance), K.N. Beentjes (Président du Directoire) et J.K. Brouwer (membre du Conseil de surveillance) occupent actuellement les fonctions respectives de membre A, B et C au sein du directoire de la Fondation.

Le Conseil de surveillance et le Directoire ne voient aucune raison de limiter les pouvoirs de la Fondation et/ou de lui en retirer certains. Le Conseil de surveillance et le Directoire pensent que le maintien du statut actuel de la Fondation est bénéfique à la continuité de l'entreprise et des règles qu'elle s'est fixées à court et long termes, à condition que soient pris en compte les intérêts des personnes impliquées au sein de l'entreprise. Les pouvoirs dont jouit la Fondation font l'objet d'une description dans une partie des statuts de l'entreprise qui leur sont consacrés. L'entreprise n'a, à proprement parler, adopté aucune des dispositions anti-rachat prévues par la disposition IV.3.11 des bonnes pratiques du Code, ni ne prévoit de le faire dans un avenir proche. Conformément à ses objectifs définis par les statuts de l'entreprise et rappelés précédemment, la Fondation est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de protéger les intérêts de l'entreprise et de ses filiales sans toutefois négliger les intérêts légitimes des personnes impliquées au sein de l'entreprise. La manière dont la Fondation peut exercer ses pouvoirs dépend des faits et circonstances propres au cas dont il est question.

Directoire

BinckBank est fondée sur une structure duale : les pouvoirs de gestion et de surveillance reviennent respectivement au Directoire et au Conseil de surveillance de la banque. BinckBank pense en effet que cette structure permet une juste répartition des pouvoirs dans laquelle le Directoire est chargé de la gestion quotidienne de l'entreprise et de la réalisation de ses objectifs à court et moyen termse, tandis que le Conseil de surveillance supervise le Directoire et assume un rôle de conseil.

Union personnelle

BinckBank et certaines de ses filiales néerlandaises sont confrontées à une union personnelle au niveau de leur directoire dans le sens où la majorité des membres du Directoire de BinckBank sont également, au vu des statuts, membres du directoire des filiales. L'union personnelle permet l'uniformité de la politique et de la stratégie de l'entreprise.

Rôle du Directoire

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise dans les limites définies par les statuts.

Réglementation concernant la nomination, la suspension et la destitution des membres du Directoire

Les membres du Directoire de BinckBank sont nommés ou reconduits en assemblée générale annuelle sur la base d'une nomination non contraignante par la Fondation. Un membre du Directoire est nommé ou reconduit pour une période effective dès le jour de sa nomination/reconduite et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la quatrième année calendaire suivant sa nomination/reconduite, ou jusqu'à une date déterminée le jour de sa nomination/reconduite en cas de mandat plus court.

L'assemblée générale annuelle a le pouvoir de suspendre ou de destituer un ou plusieurs membre(s) du Directoire à tout moment. La suspension des membres du Directoire peut également être décidée par le Conseil de surveillance. Dans ce cas, la décision du Conseil de surveillance pourra être révoquée en assemblée générale annuelle. Une suspension peut être prolongée une ou plusieurs fois, dans la limite d'une durée totale de trois mois.

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est chargé de superviser la politique mise en pratique par le Directoire et, plus largement, les réalisations au sein de l'entreprise et de ses filiales. Il met un point d'honneur à s'impliquer étroitement au sein des activités de l'entreprise. Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil de surveillance se concentre sur les intérêts de l'entreprise et de ses filiales en prenant également en compte, non seulement les intérêts de l'ensemble des personnes impliquées au sein de l'entreprise, mais également les retombées sociales des activités de cette dernière. Le Conseil de surveillance joue un rôle de conseiller auprès du Directoire et assume par ailleurs l'ensemble des responsabilités qui lui sont confiées par la loi et par les statuts de l'entreprise.

Les membres du Conseil de surveillance de BinckBank sont nommés ou reconduits en assemblée générale annuelle sur la base d'une nomination non contraignante par la Fondation. Un membre du Conseil de surveillance est nommé ou reconduit pour une période effective dès le jour de sa nomination/reconduite et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la quatrième année calendaire suivant sa nomination/reconduite, ou jusqu'à une date déterminée le jour de sa nomination/reconduite en cas de mandat plus court.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires jouit des pouvoirs qui lui sont confiés par la loi et les statuts de l'entreprise. Ceux-ci incluent la responsabilité de nommer et de destituer les membres du Directoire et du Conseil de surveillance. La Fondation joue à de nombreux égards un rôle important vis-à-vis des pouvoirs de l'assemblée générale annuelle. La nomination des membres du Directoire et du Conseil de surveillance s'effectue, par exemple, sur la base d'une nomination non contraignante par la Fondation.

Structure duale obligatoire (structuurregime)

Un amendement des statuts nécessaire à la mise en application de la structure duale obligatoire au sein de BinckBank dès 2012 sera soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale de 2012.

L'adoption d'une telle structure au sein de BinckBank signifie, entre autres :

- que les membres du Directoire seront nommés par le Conseil de surveillance ;
- que les statuts devront inclure une liste des résolutions du Directoire pour lesquelles l'approbation du Conseil de surveillance est obligatoire (notamment en ce qui concerne l'émission d'actions, le lancement ou l'arrêt d'une joint venture à long terme, la modification des statuts, une dissolution, certains investissements majeurs, etc.);
- que les membres du Conseil de surveillance seront nommés en assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de surveillance. L'assemblée générale des actionnaires et le comité d'entreprise pourront dès lors proposer au Conseil de surveillance de potentiels candidats au statut de membre; et
- que le Conseil de surveillance nommera un tiers de ses membres sur la base des recommandations du comité d'entreprise, sauf s'il juge la personne recommandée inapte à assumer de telles fonctions ou la composition du Conseil de surveillance telle que souhaitée par le comité d'entreprise inadaptée à l'exercice de ses responsabilités.

Outre son rôle dans la nomination des membres du Conseil de surveillance, la mise en place de la structure duale obligatoire ne s'accompagne pas nécessairement d'une modification des droits et des devoirs de la Fondation.

Respect du Code

Dans cette partie du rapport annuel consacrée à la gouvernance d'entreprise, BinckBank doit expliquer dans quelle mesure elle respecte les bonnes pratiques préconisées par le Code en précisant, pour chaque non-respect de ces pratiques, les raisons et l'étendue d'un tel manquement (en vertu du principe consistant à « appliquer ou expliquer »). BinckBank respecte l'ensemble des bonnes pratiques prévues par le Code, y compris celles décrites par les dispositions II.3.2 – II.3.4 et III.6.1 – III.6.4, à l'exception des suivantes :

Rémunération des membres du Directoire

Une nouvelle politique de rémunération (Politique de rémunération 2010) a été adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2010. La réglementation instaurant un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011 (ci-après désigné par le terme « Réglementation ») est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Cette réglementation constitue une nouvelle mesure de surveillance conférant à la Banque des Pays-Bas, De Nederlandsche Bank (DNB) le pouvoir de définir les règles en matière de rémunération des membres du Directoire.

Les principales dispositions de cette réglementation concernent :

- la manière dont les règles en matière de rémunération au sein des entreprises financières sont formulées, établies, approuvées, mises en œuvre, évaluées ou modifiées ;
- la manière dont les composants et les structures des systèmes de rémunération sont conçus et les méthodes mises en œuvre pour garantir la gestion du risque associé à ces règles et à leur mise en application ; et
- le contenu et le mode de publication des règles en matière de rémunération et de mise en application de la politique de rémunération.

Le principe de base de cette réglementation est que la politique de rémunération doit prendre en compte et soutenir une gestion efficace et adaptée du risque, et qu'elle ne doit pas encourager une prise de risque inacceptable du point de vue de BinckBank.

À l'issue d'une étude menée par ses soins, la DNB a jugé que la Politique de rémunération 2010 n'était pas en tout point conforme à la Réglementation. Suite à l'entrée en vigueur de la réglementation instaurant un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011, BinckBank doit revoir certains aspects de sa Politique de rémunération 2010 et mettre ces amendements en application à compter du 1er janvier 2011.

L'une des particularités de la Réglementation est qu'elle impose à l'assemblée générale des actionnaires de toute entreprise financière de prendre (également) en compte bon nombre des dispositions qu'elle contient lors de l'adoption des règles de rémunération des membres de son directoire.

Une politique de rémunération amendée sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires en 2012 pour adoption. L'une des principales modifications apportées à cette version est que les rémunérations variables seront désormais dans la plupart des cas soumises à conditions. Une rémunération variable soumise à conditions ne pourra devenir inconditionnelle qu'après réévaluation sur la base du critère de performance de départ et à l'issue d'un certain laps de temps. Aucun dividende (conditionnel) ne pourra être versé au titre d'actions attribuées sur conditions. Un ajustement du risque pourra être nécessaire lors de l'évaluation des performances vis-à-vis des critères définis.

Conformément à la disposition II.2.13 du Code relative aux bonnes pratiques, l'examen de la politique de rémunération pour l'exercice à venir et pour les exercices suivants réalisé par le Conseil de surveillance doit inclure un certain nombre d'informations. BinckBank applique la disposition II.2.13 du Code relative aux bonnes pratiques, sauf dans les cas où la publication en question contient des informations sensibles d'un point de vue commercial (autrement dit, qui précisent des objectifs commerciaux ou financiers). Le Conseil de surveillance et le Directoire sont d'avis que la publication de telles informations va à l'encontre des intérêts de l'entreprise et de ses parties prenantes. La même réserve s'applique aux principaux éléments du contrat liant un membre du Directoire et l'entreprise, qui selon la disposition II.2.14 du Code relative aux bonnes pratiques, doivent être publiés immédiatement après conclusion du contrat, sauf dans les cas où ces éléments concernent des informations sensibles du point de vue du marché. Des informations précises contenues dans la politique de rémunération en vigueur sont en effet publiées plus bas. Le Conseil de surveillance s'en remet donc à l'assemblée générale des actionnaires en ce qui concerne l'évaluation des performances du Directoire.

Conformément à la disposition 11.2.5 du Code relative aux bonnes pratiques, toute action attribuée à un membre du Directoire sans considération financière doit être conservée pendant au moins cinq ans ou au minimum jusqu'à son départ de l'entreprise, s'il y reste moins de cinq ans. BinckBank appliquant la disposition 11.2.5 du Code relative aux bonnes pratiques, ses actions doivent être conservées pendant deux ans (au lieu de cinq) à compter de la date où elles ont été attribuées sans condition, ou jusqu'à la date de départ de leur détenteur de l'entreprise. L'adoption d'une période de rétention de deux ans au lieu de cinq est quant à elle conforme aux dispositions de la réglementation instaurant un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011. Selon BinckBank, l'attribution conditionnelle d'un bien dans le cadre d'une rémunération variable (conformément à la réglementation instaurant un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011) et l'adoption d'une période de rétention de deux ans suffisent, ensemble, à satisfaire l'objectif de fidélisation de l'entreprise et de ses filiales.

Le Code bancaire

Généralités

Le Code bancaire a été rédigé par l'association des banques néerlandaises, Nederlandse Vereniging van Banken (NVB), le 9 septembre 2009, en réponse au rapport intitulé « Naar herstel van vertrouwen » (Restaurer la confiance) publié par le comité de conseil sur l'avenir des banques (le « comité Maas »). Le Code bancaire peut être considéré comme une mesure d'auto-contrôle s'appliquant à l'ensemble des banques détenant une licence au titre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers. Ce code a pour objectif de renforcer la gouvernance au sein des banques, d'améliorer leur gestion du risque et leurs procédures de contrôle et de promouvoir la mise en œuvre d'une politique de rémunération saine. Entré en vigueur le 1er janvier 2010, le Code bancaire est désormais consacré par la loi. Les banques doivent désormais, de la même manière que pour le Code, faire état dans leurs rapports annuels de leur conformité au Code bancaire.

Formation continue

BinckBank propose aux membres de son Directoire un programme de formation continue, conformément aux principes 3.1.3 et 3.1.4 du Code bancaire. Ce programme se compose de différents modules de formation destinés à maintenir le niveau de compétences des membres du Directoire et à l'améliorer si besoin est. Koen Beentjes et Evert Kooistra sont des experts-comptables certifiés. Les membres de l'association néerlandaise des experts-comptables (la « VRC ») et les membres en activité de l'institut néerlandais des experts-comptables (le « NBA ») sont soumis, depuis le 1er janvier 2007, à un programme de formation continue. C'est dans ce contexte que Koen Beentjes a suivi le module Lean Six Sigma et le niveau 1 de la formation relative aux retraites des membres de directoires en 2011. Il est également intervenu dans le cadre du séminaire « Eye on Asset Management » (Coup d'œil sur la gestion d'actifs) organisé par Ernst & Young. Evert Kooistra a quant à lui suivi des modules de formation continue dans les domaines de la gestion du risque, des accords de Bâle III et des normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que le niveau 1 de la formation relative aux retraites des membres de directoires. Pieter Aartsen a suivi un programme universitaire consacré à la gouvernance et spécialement conçu pour les membres des conseils de surveillance, tandis que Nick Bortot a pris part au programme de direction Baak.

Écarts

L'article 6.3.3 du Code bancaire stipule qu'une partie conséquente de toute rémunération variable accordée à un membre du Directoire doit l'être sous condition et doit être versée après un délai minimum de trois ans.

Selon la DNB, BinckBank ne respecte pas à ce jour l'intégralité des dispositions similaires prévues par la réglementation instaurant un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011. C'est pour cette raison qu'une politique de rémunération amendée sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires en 2012 pour adoption. Les modifications apportées à la politique de rémunération prévoient en partie que les règles et les recommandations relatives à l'attribution de rémunérations variables telles que celles préconisées à l'article 6.3.3 du Code bancaire soient plus explicitement énoncées au sein de la politique de rémunération.

Conformément à l'article 6.3.4 du Code bancaire, toute action attribuée à un membre du Directoire sans considération financière doit être conservée pendant au moins cinq ans ou au minimum jusqu'à son départ de l'entreprise, s'il y reste moins de cinq ans. L'article 6.3.4 du Code bancaire correspond à la disposition 11.2.5 relative aux bonnes pratiques du Code susmentionné. En ce qui concerne la divergence par rapport à l'article 6.3.4. du Code bancaire et les raisons qui expliquent cette dernière, veuillez consulter la déclaration concernant la disposition II.2.5 relative aux bonnes pratiques du Code.

BinckBank appliquant l'article 6.3.4 ses actions doivent être conservées pendant deux ans (au lieu de cinq) à compter de la date où elles ont été attribuées sans condition, ou jusqu'à la date de départ de leur détenteur de l'entreprise. L'adoption d'une période de rétention de deux ans au lieu de cinq est quant à elle conforme aux dispositions de la réglementation instaurant un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011. Selon BinckBank, l'attribution conditionnelle d'un bien dans le cadre d'une rémunération variable (conformément à la réglementation instaurant un contrôle des rémunérations dans le cadre de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft) 2011) et l'adoption d'une période de rétention de deux ans suffisent, ensemble, à satisfaire l'objectif de fidélisation de l'entreprise et de ses filiales.

L'article 3.2.3 du Code bancaire stipule que chacun des membres du Directoire se trouve dans l'obligation de signer une déclaration de bonne conduite éthique et morale dont le texte doit être publié et mis à la disposition de tous sur le site Internet de BinckBank. Cette déclaration doit servir à guider le comportement des employés de BinckBank. Les remarques fournies en annexe au Code bancaire incluent un modèle de déclaration que chaque banque peut adapter à ses besoins.

BinckBank s'est appuyée sur ce modèle. Depuis sa création, BinckBank s'efforce de suivre un chemin qui lui est propre et qu'elle a librement défini. Celui-ci l'amène notamment à accorder une importance toute particulière à la relation avec le client, à la transparence totale et au respect de pratiques commerciales saines. Les membres du Directoire de BinckBank ont modifié le modèle de déclaration de bonne conduite éthique et morale afin qu'il corresponde plus précisément à la nature et au profil spécifiques de BinckBank, ainsi qu'aux lois et à la réglementation en vigueur. Cette déclaration est disponible sur le site www.binck.com.

Article 10 de la directive sur les offres publiques d'achat

Conformément à l'article 10 de la directive relative aux rachats, BinckBank est tenue d'inclure dans son rapport annuel les informations suivantes :

- a. Une présentation de la structure du capital de l'entreprise aux pages 83 et 84. Cette présentation doit détailler les différents types d'actions proposés par l'entreprise, les droits et les obligations qui s'y rattachent (y compris les droits de contrôle spéciaux) ainsi que le pourcentage du capital souscrit que représente chaque type d'actions ;
- b. Une déclaration indiquant que l'entreprise n'a imposé aucune restriction en matière de transfert d'actions ;
- c. La liste, en page 25, des actionnaires ayant fait part de leur intérêt pour BinckBank conformément à la disposition 5.3 de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wft);
- d. La liste, en page 84, des droits de contrôle spéciaux rattachés aux actions détenues par la Fondation;
- e. Une déclaration indiquant que le droit des employés à acquérir ou à se voir accorder des actions au sein du capital de l'entreprise ou d'une de ses filiales leur est accordé par le département d'audit interne (Internal Audit Department ou « IAD ») et par le département conformité ;
- f. Une déclaration précisant qu'il n'existe aucune restriction au droit de vote inhérent à chaque action de l'entreprise. Il devra également être fait mention que les actions BinckBank ne s'accompagnent d'aucun certificat de titre en dépôt :
- g. Une déclaration de l'entreprise précisant qu'elle n'a connaissance, en matière de transfert de ses actions, que d'une restriction émanant de la politique de rémunération en vigueur et de restrictions similaires s'appliquant aux autres employés de BinckBank;
- h. La description dans des termes généraux, en page 85, des procédures de nomination et de destitution des membres du Directoire et du Conseil de surveillance et des règles relatives à la modification des statuts. Cette description doit également figurer au sein des statuts. Les statuts sont disponibles dans leur intégralité sur le site www.binck.com;
- La description, en page 84, des pouvoirs du Directoire en ce qui concerne l'émission et le rachat d'actions par l'entreprise. Pour plus d'informations, veuillez consulter les statuts de l'entreprise et le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires disponible à l'adresse www.binck.com;
- j. Une déclaration indiquant que l'accord de service passé avec Friesland Bank N.V. en 2006 prévoit la possibilité d'une révocation immédiate des termes de l'accord dans certains cas de changement de contrôle spécifiés au sein de BinckBank. L'accord régissant la joint venture entre BinckBank et Delta Lloyd Levensverzekering N.V. conclu le 6 juillet 2010 doit quant à lui inclure une clause de changement de contrôle permettant, entre autres, à l'autre partie de mettre fin au contrat le cas échéant. Enfin, l'accord de service passé avec SNS Bank N.V. le 30 septembre 2010 doit lui aussi prévoir la possibilité d'une révocation immédiate des termes de l'accord dans certains cas de changement de contrôle spécifiés au sein de BinckBank;
- k. Le rapport de rémunération 2011 doit quant à lui inclure des informations au sujet des accords de licenciement passés avec les membres du Directoire.

Conclusion

BinckBank respecte la quasi-totalité des dispositions du Code et du Code bancaire. Toute divergence par rapport à ces dernières a été expliquée et légitimée.





Message du Président du Conseil de surveillance

Chers lecteurs,

Nous vous présentons ici le rapport du Conseil de surveillance pour l'année 2011. Les comptes annuels ont été audités par Ernst & Young Accountants LLP et ont été fournis avec l'opinion sans réserve de l'auditeur, dont le texte figure aux pages 187 et 188.

Malgré la détérioration des conditions économiques, BinckBank a réussi à obtenir de solides résultats en 2011. L'ouverture d'une succursale en Italie, prévue en 2012, constitue un pas en avant dans la stratégie d'expansion européenne de BinckBank. Nous avons également fourni de nombreux efforts pour poursuivre le développement des activités afin que BinckBank dispose à l'avenir d'une base élargie. Fin 2011, le programme de rachat d'actions a été à nouveau mis en place. Les principaux objectifs de 2011 ont été réalisés, tant grâce à l'encadrement du Directoire et des autres dirigeants qu'à l'engagement, à l'expertise et au dévouement de l'ensemble des employés.

Nous souhaitons adresser tous nos remerciements au Directoire et aux employés pour l'engagement et l'implication dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

À Amsterdam, le 8 mars 2012

C.J.M. Scholtes (Président du Conseil de surveillance)



Fonctions du Conseil de surveillance

Surveillance

Le Conseil de surveillance est chargé de contrôler la politique du Directoire et les évolutions générales qui ont lieu au sein de la société et de ses sociétés affiliées.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de surveillance privilégie les intérêts de la société et de ses sociétés affiliées, en tenant compte des intérêts des personnes impliquées dans la société. Le Conseil de surveillance intervient également dans les aspects sociaux de la gestion d'entreprise qui s'appliquent à la société.

Conseil

Le Conseil de surveillance a également un rôle consultatif vis-à-vis du Directoire.

Autre

De plus, le Conseil de surveillance est responsable de toutes les fonctions qui lui sont confiées en vertu de la législation et des statuts de la société.

Composition du Conseil de surveillance

Composition

La composition actuelle du Conseil de surveillance est la suivante :

C.J.M. Scholtes (Président)

J.K. Brouwer (Vice-président)

L. Deuzeman

F.M. van Westerloo

Les informations concernant les membres du Conseil de surveillance, visées dans la disposition III.1.3 relative aux bonnes pratiques et dans d'autres passages du Code, figurent aux pages 102 et 103.

Indépendance

Le Conseil de surveillance est composé de manière à permettre à ses membres d'agir en toute indépendance, dans le cadre de la description du profil du Conseil de surveillance, tant vis-à-vis de ses autres membres que du Directoire ou de tout autre intérêt particulier. Le Conseil de surveillance estime que les critères d'indépendance visés dans la disposition III.2.1 relative aux bonnes pratiques du Code ont été respectés.

Réunions du Conseil de surveillance et des commissions en 2011

Réunions du Conseil de surveillance

Fréquence

En 2011, le Conseil de surveillance s'est réuni à sept reprises dans le cadre de réunions ordinaires conjointes avec le Directoire. Les réunions se sont tenues en février, mars, avril, juillet, octobre et décembre. De plus, le Président et, à certaines occasions, un membre du Conseil de surveillance ont régulièrement organisé des discussions informelles avec les membres du Directoire. Le Conseil de surveillance s'est également réuni séparément à deux reprises en 2011. Le nombre de réunions témoigne de la forte implication du Conseil de surveillance au sein de la société. En 2012, un calendrier de réunions similaire sera adopté par le Conseil de surveillance.

Présence

Les membres du Conseil de surveillance ont assisté à toutes les réunions. La disponibilité des membres du Conseil de surveillance et du Directoire à des fins de consultation intermédiaire s'est révélée satisfaisante.

Questions à l'ordre du jour

Généralités

L'ordre du jour des réunions du Conseil de surveillance a couvert pratiquement toutes les facettes des activités de l'entreprise. Il a, à chaque fois, été dressé par le Président du Conseil de surveillance en concertation avec le Président du Directoire. Les réunions ont notamment permis d'évoquer la stratégie, les intérêts des différentes parties prenantes, les principaux risques associés à l'entreprise, les résultats de l'évaluation de la conception et du fonctionnement des systèmes internes de contrôle et de gestion du risque réalisée par le Directoire, ainsi que les changements notables qui y ont été apportés. Une attention particulière a également été portée au budget et aux rapports financiers internes et externes annuels, semestriels et trimestriels. Les réunions du Conseil de surveillance ont aussi traité certaines questions récurrentes et obligatoires, notamment celles des rapports de progression réguliers et de l'examen des rapports par l'auditeur (en présence de l'auditeur externe).

Questions spécifiques

En 2011, les questions spécifiques nécessitant une attention particulière étaient les suivantes :

Positionnement stratégique

Le Conseil de surveillance a étudié le positionnement stratégique de BinckBank. Il a jugé que les activités de courtage en ligne du centre de profit Particuliers de BinckBank étaient susceptibles de faire face à une concurrence accrue, tant à l'échelle nationale qu'internationale. À terme, il est probable que les activités de courtage en ligne du centre de profit Particuliers connaissent une phase de regroupement en Europe, c'est pourquoi BinckBank doit atteindre une croissance suffisante afin de se préparer à cette évolution. BinckBank devra continuellement augmenter le nombre de transactions effectuées sur sa plateforme européenne Particuliers. Pour y parvenir, nous devons avant tout assurer l'expansion européenne des activités de courtage en ligne du centre de profit Particuliers, étape qui doit être réalisée via une croissance organique (ouverture de succursales en Europe) et/ou des acquisitions. Un examen attentif sera bien entendu nécessaire pour que nous puissions faire un choix entre croissance organique et acquisitions. Le Conseil de surveillance a exposé son point de vue au Directoire à ce sujet.

Évaluation de la tarification

Le Conseil a étudié l'impact de la réduction des commissions mise en place pour la marque Binck en avril 2010. Cette évaluation présente également un intérêt pour l'étude d'éventuels ajustements de prix à l'avenir. La réduction des commissions du label Binck en avril 2010 a eu un impact positif et a également motivé la décision du Directoire d'abolir la commission minimale sur les transactions d'options chez Alex à compter du 1er janvier 2012. Le Conseil de surveillance a approuvé cette démarche.

• Ouverture d'une succursale en Italie

L'avancement des préparatifs d'ouverture d'une succursale en Italie a été évoqué avec le Directoire. Le Conseil de surveillance a fait la connaissance des personnes directement impliquées dans ces préparatifs au niveau local. L'ouverture d'une succursale en Italie s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'expansion européenne de BinckBank. Il est essentiel que le Conseil de surveillance soit tenu pleinement informé de la mise en œuvre de cette composante stratégique majeure. Le Conseil de surveillance a acquis une grande expérience de l'internationalisation sous divers angles, ce qui lui permet de remplir son rôle de surveillance de la manière la plus adéquate, et il a ainsi émis des recommandations au Directoire à cet égard. Le Conseil de surveillance se réjouit de constater que les préparatifs de l'ouverture de la succursale italienne ont bien avancé.

• Objectifs du Directoire pour 2011

Le Conseil de surveillance a fixé la rémunération du Directoire, conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées. Les objectifs du Directoire ont été rigoureusement définis. Le Conseil de surveillance considère qu'il est essentiel de définir des objectifs mesurables dans la mesure du possible. En outre, le Conseil de surveillance s'est réuni avec les membres du Directoire afin d'évoquer les ambitions de chacun pour l'avenir.

• Planification du bilan et politique de capital

À la demande du Conseil de surveillance notamment, le Directoire a étudié les perspectives d'optimisation de la planification du bilan et de la politique de capital. À cet égard, ont été abordés la performance des actions de BinckBank, les ratios tirés du bilan de BinckBank et d'autres ratios comparés aux entreprises européennes du même secteur, la perception du profil de risque de BinckBank de la part des actionnaires et des analystes, la politique d'investissement et la gestion des capitaux ainsi que les éventuelles solutions de placement de l'excédent de capital et du capital disponible.

- Migration des clients Particuliers néerlandais vers la plateforme Particuliers européenne
- La migration des clients Particuliers néerlandais vers la plateforme Particuliers européenne s'est achevée le 28 mars 2011, marquant ainsi la première étape de la construction d'une plateforme Particuliers européenne. Cette plateforme offre à BinckBank une position unique en Europe. Malgré une préparation minutieuse, la migration ne s'est pas passée aussi bien que prévu. Le Conseil de surveillance a donc demandé au Directoire d'effectuer une évaluation de la migration. Les résultats de cette évaluation ont été passés en revue et certains points nécessitant une attention particulière ont été définis pour ces opérations à l'avenir. Il est notamment recommandé de faire intervenir une clientèle plus variée dans la phase de développement et de test.
- Performance du Directoire et du Conseil de surveillance
 - En l'absence du Directoire, le Conseil de surveillance a débattu de sa propre performance générale ainsi que de celle de chacun de ses membres et de ses commissions, de l'impact de la formation permanente visée dans le principe 2.1.8 du Code bancaire ainsi que des conclusions qui doivent en être tirées. De même, compte tenu de ce qui précède, l'évaluation s'est déroulée dans le cadre d'une séance plénière et a fait l'objet d'un examen du profil, de la composition et de la compétence du Conseil de surveillance et de chacun de ses membres. Une telle évaluation doit bien évidemment être réalisée avec toute la prudence nécessaire. Le Conseil de surveillance a également débattu, toujours en l'absence du Directoire, de la performance générale du Directoire ainsi que de celle de chacun de ses membres. L'évaluation du Conseil de surveillance visait, entre autres, à déterminer si les membres du Directoire étaient à même de continuer à satisfaire aux exigences de professionnalisme imposées par De Nederlandsche Bank (DNB). Cette évaluation a également eu lieu en séance plénière. Le Conseil de surveillance est parvenu à la conclusion unanime que le Directoire et chacun de ses membres ont obtenu de bons résultats l'an dernier. Le Directoire forme une équipe attentive dont chacun des membres a obtenu des résultats très satisfaisants, en tenant toujours compte des domaines d'expertise spécifiques qui lui ont été confiés, au sein d'une plateforme de responsabilité étendue et commune. Dans ce cadre, l'échange d'informations spécifiques relatives à ces domaines d'expertise entre les membres du Directoire et entre le Directoire et le Conseil de surveillance a été accompli dans les temps et s'est révélé être d'une excellente qualité, ce qui a permis aux personnes impliquées de s'acquitter de leurs responsabilités de manière adéquate. Les membres du Directoire, dont chacun est intervenu en fonction de son parcours spécifique, ont échangé informations et expériences de manière proactive et approfondie et sont ainsi parvenus à appliquer les principes de la gestion collective.
- Système de marge sur portefeuille
 - Le Conseil de surveillance a participé au développement et à l'adoption d'un nouveau système de marge plus évolué (marge sur portefeuille). Le Conseil de surveillance a notamment étudié attentivement les risques encourus du point de vue du client.
- Appétit pour le risque
 - Le Conseil de surveillance a examiné et approuvé l'appétit pour le risque de BinckBank qui avait été établi par le Directoire.

Réunions de la commission d'audit en 2011

Le Conseil de surveillance a créé en son sein une commission d'audit composée de Messieurs J.K. Brouwer (Président), C.J.M. Scholtes et L. Deuzeman. Assistent aux réunions Messieurs K.N. Beentjes (Président du Directoire), E.J.M. Kooistra (Directeur financier), V. Casarrubios Sterkman (responsable du département d'audit interne) et Madame M. van Gils (responsable du département de la conformité). La commission d'audit satisfait aux exigences applicables en matière d'indépendance et ses membres sont suffisamment nombreux à disposer de l'expertise financière requise. La commission d'audit s'est réunie à quatre reprises en 2011, en février, juin, septembre et novembre.

La commission d'audit est chargée de superviser l'élaboration, l'existence et le fonctionnement du système de contrôle interne et des mesures de gestion du risque, de contrôler l'application des recommandations de l'auditeur externe ainsi que du fonctionnement du département d'audit interne (IAD). Le contrôle des informations financières fournies par la société incombe au Conseil de surveillance, sur la base des recommandations applicables formulées par la commission d'audit. Le Président du Directoire et le Directeur financier de BinckBank ont assisté à toutes les réunions.

Les principales questions examinées par la commission d'audit avaient trait aux audits menés par le département d'audit interne et le département de la conformité ainsi qu'aux observations et aux recommandations qui en découlent. La commission d'audit a jugé que l'élaboration, l'existence et le fonctionnement des mesures de contrôle interne étaient adéquats par rapport aux domaines de risque examinés. D'autres progrès ont été réalisés en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre du système interne de gestion du risque au sein d'une application gouvernance-risque-conformité. Les processus, risques et mesures de contrôle ont été intégrés au sein de cette application, facilitant ainsi l'enregistrement transparent de l'efficacité des mesures de contrôle identifiées. Un nouvel outil de reporting de Bwise a été adopté fin 2011 afin de permettre à BinckBank de bénéficier de meilleures performances de reporting pour ses mesures de contrôle. En 2011, une attention particulière a été portée aux projets d'envergure, tels que la migration des clients Particuliers néerlandais, à la lettre de recommandations de Ernst & Young et au plan d'audit de Ernst & Young pour 2011. La commission d'audit a accompli un travail de préparation afin de faciliter la tâche de supervision du Conseil de surveillance.

Réunions de la commission des risques et du développement des produits en 2011

La commission des risques et du développement des produits (CRDP), visée dans le Code bancaire, est composée des membres du Conseil de surveillance L. Deuzeman (Président de la CRDP), J.K. Brouwer et A.M. van Westerloo. Trois membres du Directoire, Messieurs K.N. Beentjes, E.J.M. Kooistra et N. Bortot, siègent également à la commission des risques, de même que les responsables des départements concernés. Dans le cadre de ses fonctions, la CRDP apporte des recommandations au Conseil de surveillance au sujet du profil de risque et de l'appétit pour le risque de la société.

La CRDP s'est réunie à quatre reprises en 2011, en mars, juin, septembre et novembre, et a accordé une attention particulière à la gestion du risque chez Alex Asset Management, à la mise en place de la négociation de produits dérivés sur TOM et au système de marge sur portefeuille. La CRDP a passé ces services en revue afin d'en évaluer tous les risques, ce qui inclut le devoir de diligence à l'égard du client. De plus, la CRDP supervise l'appétit pour le risque et le profil de risque tout en évaluant la pertinence des capitaux et des liquidités de la société. La commission est en outre régulièrement informée de la solvabilité et des liquidités actuelles ainsi que de leur impact en période de tension. La CRDP contrôle également la composition du portefeuille d'investissement et le développement des indicateurs de risque clés de BinckBank dans le temps. Cela lui permet d'identifier rapidement tout changement apporté au profil de risque de la banque.

Commission de rémunération

Depuis le 25 janvier 2012, BinckBank a mis en place une commission de rémunération chargée de préparer les résolutions relatives à la rémunération, y compris les résolutions qui incombent au Conseil de surveillance et qui influent sur les risques et la gestion du risque de BinckBank. Eu égard à ces résolutions, la commission de rémunération tient compte des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et de toutes les autres parties prenantes de BinckBank. La commission de rémunération est actuellement composée de Messieurs C.J.M. Scholtes et A.M. van Westerloo.

Présentation générale du rapport de rémunération

Généralités

La disposition II.2.12 relative aux bonnes pratiques du Code stipule que le rapport de rémunération doit contenir des informations sur la manière dont la politique salariale de l'année précédente a été mise en place. Ce rapport doit également contenir une vue d'ensemble de la politique salariale prévue par le Conseil de surveillance pour les années à venir. Le rapport de rémunération de l'année civile 2011 (*Remuneration Report* 2011) est disponible sur www.binck.com.

La politique salariale de 2010 a été définie lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en 2010. La réglementation relative à une politique salariale contrôlée de la loi néerlandaise en matière de surveillance financière (Wft) de 2011 (ci-après dénommée la « Réglementation ») est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La Réglementation est une nouvelle mesure de surveillance reposant sur les pouvoirs de De Nederlandsche Bank (DNB), qui a le droit de définir des règles en matière de rémunération.

Sur la base d'une étude menée par ses soins, De Nederlandsche Bank (DNB) estime que la Politique salariale de 2010 ne satisfait pas entièrement à la Réglementation. En vertu de la Réglementation relative à une politique salariale contrôlée de la loi néerlandaise en matière de surveillance financière (Wft) de 2011, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, BinckBank doit modifier certains aspects de sa Politique salariale de 2010 et appliquer ces modifications de manière rétroactive à compter de cette date.

Une politique salariale modifiée ("Politique salariale de BinckBank") sera soumise lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2012 en vue de son adoption. Les modifications notables de cette politique salariale sont les suivantes : elle s'appliquera à l'ensemble de l'organisation et une partie substantielle de la rémunération variable sera accordée de façon conditionnelle. Une rémunération variable ne deviendra inconditionnelle que lorsqu'une réévaluation aura été effectuée après un certain laps de temps sur la base des critères de performance applicables. Aucun dividende ne sera versé sur les actions qui ont été allouées de manière conditionnelle. Un ajustement des risques pourra être nécessaire lorsque le respect des critères de performance applicables sera évalué.

Compte tenu de ce qui précède, le rapport suivant décrit la manière dont le Conseil de surveillance a déterminé la rémunération du Directoire en 2011 et fournit une synthèse de la politique salariale que le Conseil de surveillance a élaborée pour les années à venir.

Politique salariale de BinckBank

Introduction

La Politique salariale de BinckBank est le cadre de référence utilisé par le Conseil de surveillance pour déterminer la rémunération des membres du Directoire de BinckBank N.V. (ci-après dénommés « les membres du Directoire ») pour l'année civile 2011.

Composantes de la rémunération

La Politique salariale de BinckBank est composée comme suit :

- a. un salaire annuel brut fixe;
- b. une rémunération variable;
- c. un plan de retraite et une assurance complémentaire contre l'invalidité;
- d. un plan de location de voiture et le remboursement des frais de téléphone mobile.

Une description de chaque composante de la Politique salariale de BinckBank et de son application par le Conseil de surveillance au cours de l'année civile 2011 est disponible ci-dessous.

a. salaire annuel brut fixe

Politique salariale de BinckBank

Le salaire annuel brut fixe est déterminé par le Conseil de surveillance dans le cadre de référence défini dans la Politique salariale de BinckBank. Une distinction est faite entre les fonctions et responsabilités du Président et celles des autres membres du Directoire.

Application

En 2011, le salaire annuel brut fixe reste le même qu'en 2010, à l'exception de celui de M. P. Aartsen qui bénéficie d'une augmentation en raison de la reconduction de son mandat. Conformément aux dispositions de la Politique salariale de BinckBank, le salaire annuel brut fixe a été déterminé par le Conseil de surveillance de la manière suivante :

K.N. Beentjes 375 000 €
 P. Aartsen 325 000 €
 E.J.M. Kooistra 300 000 €
 N. Bortot 300 000 €

b. rémunération variable

Politique salariale de BinckBank

Politique salariale de BinckBank:

Une rémunération variable est composée de 50 % d'actions BinckBank N.V. et de 50 % en espèces. Elle ne peut pas dépasser le salaire annuel brut fixe. La rémunération variable est acquise sur une année ; c'est ce que l'on appelle la période de performance. Un certain nombre de critères de performance sont fixés pour cette période sous la forme d'une série définie de critères qualitatifs, quantitatifs, financiers et non financiers privilégiant tant le court terme que le long terme. Une fois la période de performance écoulée, une évaluation est réalisée afin de déterminer si les critères de performance ont été respectés, et, si tel est le cas, dans quelle mesure. Cette évaluation peut demander un ajustement en fonction des risques.

50 % du total de la rémunération variable accordée est alloué de manière inconditionnelle. Les 50 % restants sont alloués de manière conditionnelle sur une période de trois ans, au prorata. Une réévaluation est effectuée à partir des critères de performance initiaux à la fin de chaque année (dans le cadre de la période de trois ans). En fonction du résultat de la réévaluation, la partie de la rémunération variable allouée au pro rata pour l'année en question devient entièrement ou partiellement inconditionnelle.

Les actions BinckBank attribuées de manière inconditionnelle doivent être conservées par le membre du Directoire concerné pendant au moins deux ans.

Application

L'objectif quantitatif de 2011, qui visait un bénéfice annuel net corrigé de 1,04 euros par action, n'a pas été entièrement réalisé. Le bénéfice annuel net corrigé par action a atteint 0,88 euros par action. Cela représente au total 85 % de l'objectif à réaliser et dépasse le seuil minimal de 80 % du bénéfice annuel net corrigé par action prévu au budget.

Les objectifs quantitatifs reposant sur le développement à long terme du bénéfice par action, la satisfaction de la clientèle et la hausse du nombre de compte-titres ont été réalisés à 56 %.

Les objectifs qualitatifs de 2011 ont été réalisés à 66 %. Ils ont trait au perfectionnement de la nouvelle plateforme Particuliers européenne, à la migration des clients néerlandais de Binck vers cette plateforme, à la réalisation d'opérations de rentabilité en France, à l'augmentation des actifs sous gestion chez ThinkCapital, à la conclusion de nouveaux accords d'externalisation par le centre de profit Professionnels, aux objectifs axés sur les contrôles internes qui concernent la disponibilité des systèmes, aux systèmes de contingence, à la gestion des tests et aux tests automatisés, à la mise en place de la future architecture TIC et à l'amélioration et à la mise en œuvre de plusieurs systèmes de gestion du risque et de reporting.

Le Conseil de surveillance a établi que le degré de réalisation des objectifs du Directoire pour 2011 était de 61 %. Aucun fondement ne justifie une différenciation entre les différents membres du Directoire. Cela donne lieu à une rémunération variable totale de 61 % du salaire annuel brut fixe pour chaque membre du Directoire.

c. plan de retraite et assurance complémentaire contre l'invalidité

Politique salariale de BinckBank et son application

Les membres du Directoire bénéficient d'un plan de retraite dans le cadre duquel la société verse chaque année une cotisation de 20 % du salaire annuel brut fixe à un régime de cotisation défini. BinckBank verse 50 % de la prime de l'assurance complémentaire contre l'invalidité, qui permet à l'assuré de percevoir jusqu'à 70 % de son dernier salaire. La prime est de 2,3630 % de la somme assurée par année. Les membres du Directoire ont bénéficié de ce plan en 2011.

d. plan de location de voiture et remboursement des frais de téléphone mobile

Politique salariale de BinckBank et son application

Les membres du Directoire bénéficient du plan de location de voiture qui s'applique chez BinckBank et ils sont remboursés de leurs frais de téléphone mobile. Les membres du Directoire ont bénéficié de ce plan en 2011.

Rémunération des membres du Directoire

Rémunération du Directoire en 2011	Rémunération de base fixe	Cotisation de retraite de 20 %	Sécurité sociale	Salaire lié à la performance pour 2011*	Rémunération totale (fixe + variable)	Variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe	Actions BinckBank détenues fin 2011	dont actions en période d'immobi- lisation
K.N. Beentjes	375 000 €	75 000 €	7892€	229 420 €	687 312 €	61 %	30 901	16 826
P. Aartsen	325 000 €	65 000 €	7 892 €	198 831 €	596 723 €	61 %	42 885	13 460
E.J.M. Kooistra	300 000 €	60 000 €	7 892 €	183 536 €	551 428 €	61 %	30 039	13 460
N. Bortot	300 000 €	60 000 €	7892€	183 536 €	551 428 €	61 %	57 547	13 460
Total	1300 000 €	260 000 €	31 568 €	795 323 €	2 386 891 €		161 372	57 206

^{*} Le versement de la commission de performance dépendra de la Politique salariale qui n'a pas encore été approuvée par l'assemblée générale annuelle.

Rémunération du Directoire en 2010	Rémunération de base fixe	Cotisation de retraite 20 %	Sécurité sociale	Salaire lié à la performance pour 2010	Rémunération totale (fixe + variable)	Variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe	Actions BinckBank détenues fin 2010	dont actions en période d'immobi- lisation
K.N. Beentjes	375 000 €	75 000 €	7 387 €	294 961€	752 348 €	79 %	19 872	9 872
P. Aartsen	300 000 €	60 000 €	7 387 €	235 968 €	603 355 €	79 %	37 322	7 897
E.J.M. Kooistra	300 000 €	60 000 €	7 387 €	235 968 €	603 355 €	79 %	20 876	7 897
N. Bortot	300 000 €	60 000 €	7 387 €	235 968 €	603 355 €	79 %	51 984	7 897
Total	1 275 000 €	255 000 €	29 548 €	1 002 865 €	2 562 413 €		130 054	33 563

Prêts accordés aux membres du Directoire

Au 31 décembre 2011, deux membres du Directoire avaient recours au mécanisme de prêts sur gages, à hauteur de 255 000 € pour M. N. Bortot et de 47 000 € pour M. P. Aartsen. Seul M. N. Bortot avait fait appel au mécanisme de prêts sur gages en 2010, à hauteur de 339 000 €. Les membres du Directoire peuvent recourir à un mécanisme de prêts sur gages aux mêmes conditions que les clients de BinckBank.

Rémunération des membres du Conseil de surveillance et des commissions en 2011

Lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2010, il a été décidé que les membres du Conseil de surveillance percevraient la rémunération suivante à compter du 1er janvier 2010 :

Conseil de surveillance

Rémunération annuelle :

Président du Conseil de surveillance : 40 000 euros bruts
 Membres du Conseil de surveillance : 26 000 euros bruts

Commissions

Rémunération annuelle des commissions :

- Président de la commission d'audit : 8 000 euros bruts
- Membres de la commission d'audit : 6 000 euros bruts
- Président de la commission des risques et du développement des produits : 8 000 euros bruts
- Membres de la commission des risques et du développement des produits : 6 000 euros bruts

La rémunération accordée aux membres du Conseil de surveillance a été déterminée conformément à ce qui précède. Les tableaux suivants donnent une vue d'ensemble de la rémunération des membres du Conseil de surveillance, de la commission d'audit et de la commission des risques et du développement des produits. Une synthèse des autres conditions de nomination des membres individuels du Conseil de surveillance est également disponible.

Vue d'ensemble de la rémunération des membres du Conseil de surveillance

Rémunération du Conseil de surveillance en 2011	Rémunération fixe membre du CS	Rémunération fixe membre de la CA	Rémunération fixe membre de la CRDP	Total
C.J.M. Scholtes	40 000 euros	6 000 euros		46 000 euros
J.K. Brouwer	26 000 euros	8 000 euros	6 000 euros	40 000 euros
A.M. van Westerloo	26 000 euros	-	6 000 euros	32 000 euros
L. Deuzeman	26 000 euros	6 000 euros	8 000 euros	40 000 euros
Total	118 000 euros	20 000 euros	20 000 euros	158 000 euros

Rémunération du Conseil de surveillance en 2010	Rémunération fixe membre du CS	Rémunération fixe membre de la CA	Rémunération fixe membre de la CRDP	Total
C.J.M. Scholtes	40 000 euros	6 000 euros	-	46 000 euros
J.K. Brouwer	26 000 euros	8 000 euros	6 000 euros	40 000 euros
A.M. van Westerloo	26 000 euros	-	6 000 euros	32 000 euros
L. Deuzeman	26 000 euros	6 000 euros	8 000 euros	40 000 euros
Total	118 000 euros	20 000 euros	20 000 euros	158 000 euros

Synthèse des conditions de nomination des membres du Conseil du surveillance

Synthèse des conditions de nomination membres du CS	Date de nomination/ reconduction	Date d'échéance du contrat
C.J.M. Scholtes	27/04/2011	AvA 2015
J.K. Brouwer	28/04/2009	AvA 2013
A.M. van Westerloo	26/04/2010	AvA 2014
L. Deuzeman	26/04/2011	AvA 2015

Consultation avec le comité d'entreprise

M. C.J.M. Scholtes a représenté le Conseil de surveillance lors d'une réunion organisée avec le comité d'entreprise le 25 mars 2011. De plus, le comité d'entreprise a fait la connaissance de M. A.M. van Westerloo le 7 septembre 2011 et s'est réuni avec lui le 10 novembre. Le Conseil de surveillance est très attaché à la relation qu'il entretient avec le comité d'entreprise et il a jugé que le dialogue avec ses membres était constructif et d'une grande utilité.

Etats financiers et dividende

Les comptes annuels de 2011 ont été examinés et adoptés par le Conseil de surveillance au cours de sa réunion du 8 mars 2012 en présence du Directoire et de Ernst & Young, l'auditeur externe. Ernst & Young a émis une opinion d'audit sans réserve. Les comptes annuels seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 23 avril 2012 pour adoption. Le dividende proposé pour 2011 est de 0,44 € par action ordinaire. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,20 € qui a déjà été versé, le dividende final proposé s'élève à 0,24 € par action ordinaire, soumis à une déduction de 15 % au titre de l'impôt sur les dividendes, et sera dû le mercredi 2 mai 2012.

Membres du Conseil de surveillance

Kees J.M. Scholtes, Président

(1945 – nationalité néerlandaise)

M. Scholtes est membre du Conseil de surveillance de BinckBank depuis 2004 et son mandat a été reconduit pour quatre ans lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 avril 2011. Le Conseil de surveillance a nommé M. Scholtes à sa présidence.

M. Scholtes a précédemment été membre du Directoire de Postbank N.V., NMB Postbank N.V. et ING Bank N.V., membre du comité exécutif de ING Asset Management B.V. et membre du Conseil de surveillance de plusieurs fonds d'investissement appartenant à Postbank N.V., NMB Postbank N.V. et ING Bank N.V. En outre, M. Scholtes a été membre du Conseil de surveillance de Parcom N.V., Barings Private Equity Holding, Euroclear Nederland (anciennement Niec et Necigef) et RBC Dexia Securities Services N.V. (anciennement CDC Labouchere Securities Services N.V.) et membre du conseil d'administration de l'Amsterdam Stock and Options Exchange (aujourd'hui NYSE Euronext). M. Scholtes a également occupé la fonction de directeur de projet pendant la création du Dutch Securities Institute et de la Financial Services Foundation.

M. Scholtes est actuellement Président du Conseil de surveillance de IBUS Company N.V., administrateur de la société de financement Colonade B.V. et membre de la commission d'investissement de Kunst en Cultuur Pensioen en Levensverzekering Maatschappij N.V. En outre, il a été nommé à plusieurs reprises enquêteur dans le cadre des commissions d'enquête de Ondernemingskamer. Il a notamment participé à l'enquête menée sur Fortis et Van der Moolen.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'année 2011 : 0

Hans J.K. Brouwer

(1944 – nationalité néerlandaise)

M. Brouwer est membre du Conseil de surveillance de BinckBank depuis 2004 et son mandat a été reconduit pour une durée maximale de quatre ans lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 avril 2009.

En 1981, après une carrière d'officier de cavalerie dans l'armée, M. Brouwer a rejoint ABN Bank, au sein de laquelle il a exercé diverses fonctions et a notamment participé à la réorganisation du recrutement et de la formation des cadres supérieurs, à la réorganisation des opérations de prêt et au développement des agences internationales en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. En 1988, M. Brouwer a été nommé membre du conseil d'administration de l'Amsterdam Stock Exchange Association (VvdE), où il a été chargé des réglementations, du contrôle des échanges et d'un projet spécial visant à restructurer l'ensemble de l'organisation de l'Amsterdam Stock Exchange Association. Après avoir mené à bien cette restructuration, M. Brouwer a été nommé directeur général de l'Amsterdam Stock Exchange Association en 1991. Une fois la fusion entre l'Amsterdam Stock Exchange et l'EOE Options Exchange accomplie, aboutissant le 1^{er} janvier 1997 à la création de l'Amsterdam Exchanges (AEX), il a été nommé directeur de l'Amsterdam Exchanges N.V. et directeur général de l'AEXEffectenbeurs N.V.

Peu avant la fusion avec les bourses de Paris et de Bruxelles (2002) – Euronext – M. Brouwer a quitté son poste au sein d'Euronext et exerce depuis diverses fonctions de surveillance chez Van Meijel, Nobel, Ewals Cargo Care, Vital Innovators, Holland Clearing House et BinckBank. Il est également membre du Conseil de surveillance de Vita Valley et du conseil d'administration de Stichting Vereniging voor de Effectenhandel (association néerlandaise du marché des valeurs mobilières), Amindho (relations économiques et culturelles entre les Pays-Pas et l'Indonésie) et du Jazz Orchestra of the Concertgebouw. À la demande de la Banque mondiale, entre autres, M. Brouwer et une équipe de spécialistes de la bourse ont accompagné la création et le développement des bourses de différents pays. Un projet similaire a également été réalisé à Bakou, Azerbaïdjan.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'année 2011 : 0

Leo Deuzeman

(1952 – nationalité néerlandaise)

M. Deuzeman a vu son mandat de membre du Conseil de surveillance reconduit pour quatre ans lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 avril 2011.

M. Deuzeman est économiste d'entreprise et a exercé la fonction d'expert-comptable chez Deloitte entre 1979 et 1986. De 1976 à 1979, il a collaboré avec l'université de Groningue en tant que membre du personnel scientifique dans le département des finances de la faculté de sciences économiques. De 1990 à 1998 et d'avril 2003 à avril 2007, il a occupé le poste de Directeur financier chez Kempen & Co N.V., où il a également exercé la fonction de Directeur financier et administratif entre 1986 et 1990. De plus, M. Deuzeman a été associé directeur de Greenfield Capital Partners N.V de 1998 à 2003 et a exercé des mandats de membre du conseil d'administration de Publifisque B.V., Managementmij Tolsteeg B.V., Kempen Management B.V., Asmey B.V., Arceba B.V., Kempen Finance B.V., Global Property Research B.V., Kempen Deelnemingen B.V., Greenpart B.V., Greenfield Management Services B.V. et Nethave Management N.V. Il a également été membre du Conseil de surveillance de Trustus Capital Management B.V., Engage B.V., Cegeka N.V. et Kempen Custody Services N.V. M. Deuzeman est actuellement membre du Conseil de surveillance de Blue Sky Group et Président du Conseil de surveillance de Intereffekt Investment Funds. Il est membre du Conseil de surveillance et du Conseil consultatif du fonds d'investissement Monolith Fund à Amsterdam et membre du Conseil de surveillance de Capital Guards à Rotterdam.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'année 2011 : 0

Fons M. van Westerloo

(1946 – nationalité néerlandaise)

M. van Westerloo est membre du Conseil de surveillance de BinckBank depuis 2004. Son mandat a été reconduit pour quatre ans lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 avril 2010.

M. van Westerloo est un ancien membre du Comité de gestion opérationnelle de RTL Group S.A. et il a occupé le poste de PDG de RTL Nederland B.V. et de SBS Broadcasting B.V., de directeur de RTL 5 et de directeur adjoint de l'organisme de radiodiffusion AVRO.

M. van Westerloo exerce actuellement des fonctions de surveillance chez Inshared, filiale de Eureko/Achmea, Lotto, au nom de NOC/NSF, et l'agence de publicité DDB. Il est également membre du Conseil de surveillance de l'agence immobilière commerciale 3stone. Il est président de la National Home Shopping Awards Foundation et de la Press Council Foundation et membre du Directoire du Royal Concertgebouw Orchestra, de la Het Nieuwe Parool Foundation, et de la Friends of the Concertgebouw et Concertgebouw Orchestra Association. Il est également membre du Conseil de surveillance de Radio Netherlands Worldwide et ambassadeur du Royal Dutch Opera. M. van Westerloo est Officier de l'ordre d'Orange-Nassau.

Nombre d'actions BinckBank détenues à la fin de l'année 2011 : 0

À Amsterdam, le 8 mars 2012

Le Conseil de surveillance C.J.M. Scholtes (Président) J.K. Brouwer L. Deuzeman A.M. van Westerloo